

SEANCE DU JEUDI 8 DECEMBRE 2005 A 19 HEURES

2005-12

PRESIDENT : M. Etienne PINTE, maire***Sont présents :****Groupe Union pour Versailles*

Mme DUPONT, M. DEVYS, Mme LEHUARD, Mme DUCHENE, M. FONTAINE, Mme BUSSY, M. MEZZADRI, Mme de BARMON (Sauf délibération n° 2005.12.239), M. BUFFETAUT (Sauf délibération n° 2005.12.234), Mme CABANES, M. de MAZIERES (Sauf délibération n° 2005.12.235), Mme GALICHON (Sauf délibérations n° 2005.12.236 à 2005.12.238), M. MARVAUD (Sauf délibérations n° 2005.12.231 à 2005.12.234 et 2005.12.236 à 2005.12.238), M. PICHON, Mme GUILLOT, Adjoints.

Mme BERREBI (Sauf délibération n° 2005.12.235), M. CAILLAUX, Mme COURME, M. ULRICH (Sauf délibération n° 2005.12.234), Mme GRAS, Mme FLICHY, Mme de FERRIERES, M. de BAILLIENCOURT, Mme GIRAUD, Mme BRUNEAU, Mme BOURGOUIN-LABRO, Mme FRANGE, M. THOBOIS, M. BANCAL (Sauf délibérations n° 2005.12.231 à 2005.12.235), M. JAMOIS, M. GRESSIER, M. VOITELLIER (Sauf délibérations n° 2005.12.231 à 2005.12.235), M. BARBÉ (Sauf délibérations n° 2005.12.234 à 2005.12.238), M. LITTLER, M. BERTET (Sauf délibération n° 2005.12.234), Mme SCHMIT,

Groupe Union pour le Renouveau de Versailles

M. de LESQUEN, M. AUDIBERT (Sauf délibération n° 2005.12.241), M. BAGGIO (Sauf délibérations n° 2005.12.241 à 2005.12.247), Mme MASSE,

Groupe La Gauche Plurielle pour Versailles

M. CASANOVA, Mme NICOLAS, Mme COULLOCH-KATZ (Sauf délibérations n° 2005.12.238 à 2005.12.239), M. DEFRANCE,

Non inscrit

M. BERNOT.

Absents excusés :*Groupe Union pour Versailles*

Mme LECOMTE a donné pouvoir à M. DEVYS
Mme BLANC a donné pouvoir à Mme GIRAUD
Mme VIALARD-GOUDOU a donné pouvoir à Mme SCHMIT

Groupe Union pour le Renouveau de Versailles

Mme LEHERISSEL a donné pouvoir à M. de LESQUEN
Mme BASTOS a donné pouvoir à Mme MASSE

Groupe La Gauche plurielle pour Versailles

M. GOSSELIN a donné pouvoir à Mme COULLOCH-KATZ

Radical

Mme NEGRE

Secrétaire de séance : Mathieu BARBE

M. de LESQUEN :

Je voudrais faire une observation sur l'ordre du jour.

M. le Maire :

Après l'approbation des décisions prises par délégation et du compte rendu de la dernière séance.

M. de LESQUEN :

Normalement, c'est maintenant, mais je ne veux pas chipoter.

**COMPTE RENDU des décisions prises par M. le Maire en application de
l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (délibération
du 25 novembre 2004)**

DATES	N°	OBJET
28 octobre 2005	2005/352	Contrat d'animation autour d'une initiation à la calligraphie arabe à la maison de quartier Versailles – Clagny-Glatigny
3 novembre 2005	2005/353	Contrat relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des études de conception du projet d'extension et de mise en conformité du Palais des Congrès à Versailles
7 novembre 2005	2005/354	Contrat d'animation autour de « La Chanson française », animation organisée le 25 novembre 2005 par la maison de quartier des Chantiers
9 novembre 2005	2005/356	Université inter-âges : tarif d'un stage de peinture sur tôle
9 novembre 2005	2005/357	Travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et de télécommunications et la rénovation de l'éclairage et de la voirie le long de la rue Lacordaire – Marché à procédure adaptée – Avenant n°1 au lot n°2 conclu avec la société EUROVIA
9 novembre 2005	2005/358	Contrat relatif à l'installation de 4 bornes automatiques place Charost
10 novembre 2005	2005/359	Contrat de maintenance du matériel et du logiciel ESII relatif à la gestion des files d'attente
15 novembre 2005	2005/361	Contrat pour une animation sur le thème de la nutrition à la maison de quartier Clagny-Glatigny
16 novembre 2005	2005/363	Séjours destinés aux personnes âgées (DPA) – Marché sans formalité préalable
16 novembre 2005	2005/364	Contrat d'hébergement pour un groupe de trente personnes de la maison de Clagny-Glatigny pour le 17 décembre 2005 à Lille

16 novembre 2005	2005/365	Convention pour une prestation dans le cadre d'une soirée orientale destinée aux usagers des différentes maisons de quartiers de Versailles
16 novembre 2005	2005/366	Contrat relatif à la réhabilitation d'un collecteur unitaire de 300 mm par chemisage continu polymérisé en place, entre les rues Franklin et Vergennes conclu avec la société M3R
16 novembre 2005	2005/367	Création d'un collecteur d'eaux usées sur la route de la minière – Marché à procédure adaptée conclu avec la société COCA
17 novembre 2005	2005/368	Convention de prêt multi-index avec phase de mobilisation de 5 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France Ouest – Prorogation – Avenant n°1
18 novembre 2005	2005/369	Mise à disposition de M. DANEY d'un logement communal situé en centre technique municipal, 143 ter rue Yves Le Coz à Versailles – Convention de location
18 novembre 2005	2005/370	Convention de réservation de trésorerie multi-index de 12 200 000 € avec Natexia Banques Populaires

Les décisions n° 2005/355, 2005/360, 2005/362 sont sans objet.

En l'absence d'observations, le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2005

M. le Maire :

Y a-t-il des observations ?

M. de LESQUEN :

A la page 596, le procès-verbal retrace avec exactitude un échange qui n'était pas digne de cette assemblée.

Monsieur le Maire, au début de la dernière séance, j'avais demandé que la majorité respecte le droit de la minorité, qui est de s'exprimer librement, et que vous, qui êtes maire, et président de séance, vous fassiez respecter l'ordre. Vous avez répondu « Oui, s'il n'y a pas de provocation ». Mais, si je comprends bien, dès qu'on n'est pas d'accord avec vous, on provoque. La démocratie, c'est de respecter les minorités, de les laisser parler, et si vous n'êtes pas d'accord, vous le dites après. La seule chose que vous puissiez faire, c'est de faire respecter le temps de parole. Mais vous n'avez pas le droit de laisser faire ce qui s'est passé à cette séance, et vous avez encore moins le droit d'injurier (*exclamations*) un de nos collègues, conseiller municipal, Jean-Noël AUDIBERT comme vous l'avez fait à plusieurs reprises, (*quelques protestations*) tel qu'il apparaît page 596. Lorsque François GROSDIDIER, député de la Moselle à l'Assemblée Nationale, s'est permis de dire que 50 % des mariages à la mairie qu'il gère se terminent par des youyous, - il citait un fait -, les socialistes, les collectivistes sont devenus hystériques ; cela ne m'étonne pas d'eux. Mais que des gens qui se prétendent de droite aient des réactions hystériques, alors qu'on dit la vérité...

M. DEVYS :

Hors sujet !

M. de LESQUEN :

...et qu'on exprime une opinion, c'est scandaleux.

M. BANCAL :

Que M. de LESQUEN ne mélange pas tout. Sauf erreur, M. GROSDIDIER disait qu'il y avait plaisir dans 50 % des mariages qui se terminaient par des youyous et que malheureusement, 50 % de ces mariages ne se terminaient pas par des youyous parce que c'étaient des mariages blancs, et qu'il n'y avait personne pour manifester sa joie. Mais je suis ravi de l'entendre dire qu'il faut respecter les minorités. Cela vaut pour toutes les minorités, quelle que soit leur couleur, leur religion.

M. de LESQUEN :

Ce n'est pas le sujet. Ce que vous dites est ridicule !

M. le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ?

Mme COULLOCH-KATZ :

Lorsque nous avons parlé du marché négocié du ramassage des déchets- c'est page 587- je vous avais fait remarquer que vous vous étiez engagé à ne pas prendre la même entreprise pour les deux lots. Vous m'avez répondu que vous aviez dit que dans la mesure du possible vous essaieriez de ne pas prendre une seule entreprise. Ce n'est pas ce qui figure au procès-verbal. Je demande donc à entendre la bande.

M. le Maire :

Très bien, nous vérifierons, et nous ferons la rectification.

M. MARVAUD :

Page 609, j'aimerais qu'on reproduise avec exactitude les propos que j'ai tenus. Il y est écrit :

M. MARVAUD :

...figure sur ta liste en 2001 ? Ce n'était pas un malotru, alors ? »

Mes propos exacts, comme l'enregistrement en témoigne, étaient les suivants : « En 2001, Henry me demandait de rejoindre sa liste. Je n'étais pas un malotru à l'époque. Henry, regarde-moi dans les yeux. »

M. de LESQUEN :

Pour votre information, j'ajoute que M. MARVAUD a de la suite dans les idées, car, en sortant de cette salle, il s'est précipité vers moi, m'a saisi par la cravate et m'a dit, « Henry, regarde-moi dans les yeux ! »

M. DEVYS :

Hors sujet !

M. de LESQUEN :

J'ai vraiment cru qu'il voulait me casser la gueule. (*exclamations*). Je lui ai dit : « MARVAUD, vous ne me faites pas peur. Mais vous avez des comportements qui déshonorent ce conseil municipal. » Je le répète : MARVAUD, vous déshonorez le conseil municipal, vous vous déshonorez d'ailleurs, et vous êtes méprisables.

M. le Maire :

S'il vous plaît, ne commencez pas comme cela.

M. de LESQUEN :

Attendez, mais il m'a agressé à la sortie, enfin ! C'est incroyable ! (*exclamations*)

M. le Maire :

Cela suffit.

M. de LESQUEN :

Devant témoins !

M. le Maire :

Calmez-vous !

M. DEFRANCE :

Mme BERREBI considère que la sécurité aux abords de l'école et du collège de Clagny n'a été abordée dans aucun conseil d'administration du collège. Je tiens à rétablir la vérité, cela a été discuté l'an dernier, et deux représentants de la FCPE m'en ont parlé. Il est vrai qu'au dernier conseil d'administration, il a été demandé de sécuriser la sortie du collège. Ne parler que des coussins berlinois, cités en exemple pour l'école qui était un peu plus loin, cela revenait à mettre ma parole en doute. Or mes propos étaient vrais.

M. le Maire :

C'est une explication qui figurera au procès-verbal de cette séance, mais qui n'entraîne pas de modification de celui de la séance précédente.

Mme MASSE :

Je veux attester ce que Henry de LESQUEN vient de dire. J'étais à côté : M. MARVAUD a agressé M. de LESQUEN ...

M. de LESQUEN :

Physiquement.

Mme MASSE :

...Physiquement. De plus, ce dernier n'a dû son salut (*rires*) qu'à deux agents de police qui étaient derrière.

M. de LESQUEN :

Mais ce que M. MARVAUD ne sait pas, c'est que j'ai fait du karaté dans ma jeunesse !

Mme DUPONT :

Cela veut dire que notre police municipale est bien faite.

Mme MASSE :

Tout à fait. On a eu la chance d'être à côté (*rires*). Si on avait été sur le perron...

M. le Maire :

Comme le dit Mme DUPONT, cela veut dire que notre police municipale est bien faite et n'est pas raciste. (*rires*)

Sous réserve de ces observations, le procès-verbal de cette séance est adopté.

M. le Maire :

M. de LESQUEN, vous vouliez intervenir à propos de l'ordre du jour.

M. de LESQUEN :

Premièrement, nous avons eu une réunion très intéressante, samedi matin, sur un projet de plan de circulation que vous avez présenté avec l'aide de deux cabinets. Nous demandions cette réunion depuis longtemps. Le seul ennui, c'est que c'était une réunion à huis clos...

M. DEVYS :

Une réunion de travail.

M. de LESQUEN :

... en catimini. Je ne suis pas contre les réunions de travail, ce que je veux dire, c'est que cela ne suffit pas. La démocratie doit être transparente, sinon il n'y a pas de démocratie. Ce sujet de la circulation était le plus important pour les Versaillais. Maintenant, je crains que, malheureusement, la sécurité soit passée devant, pour les raisons que vous savez. Je pense qu'il faut donc que nous ayons très rapidement, dès janvier, un débat public au conseil municipal, un débat transparent, sur les questions de circulation, pour que tous les Versaillais soient conscients des enjeux, qui sont graves.

M. le Maire :

Nous avons eu ce matin une réunion technique très intéressante avec le syndicat des transports d'Ile-de-France et trois cabinets mandatés par lui pour étudier la faisabilité et le financement du transport en commun en site propre. Cela fera l'objet encore d'un certain nombre de réunions techniques. Quand ces trois études coordonnées par le STIF seront terminées, c'est-à-dire fin mars début avril, prenant en compte déjà l'esquisse de notre plan de déplacements, j'envisage de vous réunir, courant avril, pour vous présenter en même temps le plan de déplacements déjà amendé et les travaux des trois groupes d'étude sur le TCSP pour que vous ayez une vue complète.

M. de LESQUEN :

Je propose quand même que, dès maintenant, vous mettiez en ligne, sur le site de la Ville, l'étude qui nous a été remise, qui est fort intéressante et discutable, en précisant que c'est un document de travail, mais soumis à la libre discussion des Versaillais.

M. le Maire :

Cette esquisse – en fait un avant-projet - sera mise en ligne quand je pourrai offrir, et aux conseillers municipaux en priorité, puis à nos concitoyens, l'ensemble du plan de circulation avec un TCSP intégré. Ce sera préférable pour la concertation.

M. de LESQUEN :

J'ai une deuxième observation sur l'ordre du jour. J'ai constaté qu'à la réunion de septembre vous avez, comme à plusieurs reprises auparavant, fait un commentaire sur les procès en cours. Je n'étais pas là, en septembre, pour commenter et compléter ces procès qui vous mettent en cause, qui mettent en cause la Ville, qui mettent en cause M. DEVYS. Je vous propose, puisqu'il y a eu des décisions récentes, que, pour l'information de nos collègues, vous les commentiez, en particulier la récente décision de la cour d'appel de Versailles.

M. le Maire :

Je veux bien vous parler de tous les contentieux, dont je ne vous ai pas parlé, en gros, depuis avant les vacances. Je ne suis pas tout à fait sûr que certaines des décisions prises vous plairaient. Cela va prendre du temps. Je suis prêt à vous en parler ou à envoyer à chacun une note pour vous dire où en sont les multiples contentieux que l'URV a engagés, quels sont les résultats, les appels, et pourvois en cassation déposés par les

uns et par les autres. Mais nous n'allons pas consacrer une partie importante de ce conseil à faire l'état des contentieux dont je n'ai pas parlé depuis juin.

M. BERNOT :

J'ai une remarque d'ensemble à faire sur l'ordre du jour et, si vous le permettez, une suggestion.

Cet ordre du jour est très chargé, trop pour que nous ayons eu le temps d'étudier de façon aussi approfondie qu'ils le mériteraient tous les documents qui s'y rapportent. Nous avons en effet au menu le budget primitif de la Ville et le budget d'assainissement, deux décisions modificatives importantes concernant le budget 2005, trois conventions très techniques avec les établissements bancaires assorties de documents très intéressants, les tarifs municipaux, les subventions aux associations. Tout cela demanderait un peu plus de temps. Nous avons en plus deux rapports annuels que j'estime importants, l'un sur la qualité de l'eau, assez technique, et l'autre sur la communauté de communes du Grand Parc. Ces deux documents, sans donner lieu à un vote, méritent un débat sérieux, surtout le second, et en tout cas mieux qu'un escamotage par nécessité, compte tenu de l'horaire, en fin de séance.

Dès lors, pour pouvoir y consacrer le temps nécessaire dans la sérénité, ne vaudrait-il pas mieux reporter l'examen de ces deux rapports à une séance ultérieure ?

M. CASANOVA :

Je me faisais ces mêmes réflexions. Pour le sérieux du travail, auquel nous tenons tous, mieux vaudrait ne pas avoir un ordre du jour aussi lourd, pour que nous puissions les étudier et intervenir en séance dans un débat de qualité.

M. le Maire :

Si tout le monde en est d'accord, je suis prêt à reporter le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2004 et le rapport d'activité 2004 pour la communauté de communes du Grand Parc.

M. de LESQUEN :

Nous sommes d'accord.

M. le Maire :

Leur examen est donc reporté à une séance ultérieure. Quant à l'état des nombreux contentieux, je ferai une note exhaustive que j'adresserai aux uns et aux autres.

M. DEFRANCE :

Si cela pouvait être chiffré, ce serait bien aussi.

M. le Maire :

Oui, j'ai compris ce que vous voulez dire.

Je précise encore que la délibération 237 est retirée pour vous en soumettre une version meilleure.

2005.12.227

Budget Primitif Ville et Assainissement pour 2006 – Adoption.

M. le Maire :

Je vais présenter la philosophie du budget, puis M. DEVYS présentera les chapitres de façon précise. J'interviendrai de nouveau pour vous indiquer ce que nous ferons dans les huit quartiers de Versailles. Aurélien GRESSIER fera alors son rapport, puis j'ouvrirai le débat.

Je voudrais mettre en exergue quelques points particuliers, à commencer par le fait que ce budget est un budget sain et vertueux. Tous les ratios de la Ville le prouvent.

Nos dépenses de fonctionnement sont limitées au strict nécessaire et sont largement inférieures à celles des autres grandes villes.

Notre dette est maîtrisée. Le recours à l'emprunt est calculé au plus juste et les intérêts payés sont réduits au strict minimum grâce à une gestion active et quotidienne de notre trésorerie.

Notre épargne, c'est-à-dire ce qu'il nous reste après le paiement de nos dépenses de fonctionnement et l'annuité de la dette, finance tous les ans environ 10% de nos investissements, ce qui est considéré comme un très bon ratio par tous les analystes.

Cette gestion rigoureuse et volontariste ne se fait pas au détriment de l'investissement.

En effet, si nos dépenses de fonctionnement sont largement inférieures à la moyenne des villes, notre effort d'investissement est, lui, tout à fait comparable. Pour 2006, 8,4 M€ sont prévus pour la catégorie A, auxquels s'ajoutent les 7,9 M€ des catégories B et C. Cela signifie que d'une certaine manière, nous arrivons à combler le handicap que représente la faiblesse de notre taxe professionnelle, qui ne représente que 30% de nos impôts locaux.

Surmonter cette faiblesse structurelle est un combat quotidien qui passe par une amélioration constante de la productivité des services. L'impact des mesures de réorganisation des services, de l'introduction de nouvelles méthodes de travail et d'une meilleure allocation des ressources humaines peut être évalué aujourd'hui à environ 4 M€ par an, soit environ 10 points d'impôts.

La dette bénéficie de l'attention quotidienne des services et de Bertrand DEVYS. Elle n'est pas la seule à mériter un examen particulier. Le comité de gestion des dépenses de personnel examine au cas par cas chaque demande de remplacement, quel qu'en soit le motif -départ, retraite- et des solutions alternatives sont chaque fois proposées. Les créations de poste sont également l'objet d'une procédure stricte où chaque besoin est évalué. Sachez que 70% des recrutements ont concerné les secteurs dits « normés » : petite enfance, périscolaire, soit la police municipale, soit la propreté. Le projet de loi de Finances et la loi de cohésion sociale que nous sommes en train de voter vont nous permettre d'ajuster au mieux le financement d'un certain nombre de postes indispensables pour le bon fonctionnement de nos services, par recours à des emplois dits « aidés ».

La même démarche est appliquée pour le suivi de nos investissements et pour une planification « glissante » de nos dépenses en matière de patrimoine, de voirie et de grands projets.

Ces quelques exemples prouvent que la gestion de la Ville est, dans tous ses aspects, l'objet d'une évaluation et d'adaptations constantes.

A cette maîtrise technique s'ajoutent les nombreux projets en cours dont l'objectif est d'améliorer la qualité du management et de la production des services. Je voudrais saluer à cette occasion l'ensemble du personnel de la Ville dont le travail est remarquable malgré des conditions souvent difficiles et féliciter, en votre nom à tous, nos agents pour leurs facultés d'adaptation aux nouvelles méthodes impulsées en permanence par la direction générale des services.

Notre administration change comme notre Cité évolue...

Ainsi je souhaite vous annoncer enfin la relance du projet de révision et d'extension du secteur sauvegardé. L'Etat, depuis bientôt trois ans, nous avait laissés dans le flou puisqu'il souhaitait déconcentrer la gestion des secteurs sauvegardés aux DRAC. Cela est désormais fait. Nous avons eu la première réunion avec le directeur des affaires culturelles régionales. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je vous rappelle aussi que nos deux priorités en matière de développement économique vous pouvoir démarrer : en ce qui concerne le projet des Chantiers, l'Etat a enfin débloqué les 10 millions d'euros qu'il devait au titre du contrat de plan Etat-Région. Ce projet va pouvoir démarrer en 2006 par les premiers travaux de la rue de la Porte de Buc. Nous devrions en débattre plus précisément au conseil municipal de janvier 2006. Je vous proposerai alors un nouveau calendrier de travaux pas seulement pour la SNCF, mais tous les partenaires.

En ce qui concerne Vestapolis à Satory, 2005 a été l'année de la conception du projet, 2006 verra sa réalisation avec l'installation sur le site et la mise en route des premières missions officielles. Le début de l'année devrait voir Vestapolis recevoir le label de pôle de compétitivité de valeur mondiale.

Je passe donc la parole à Bertrand DEVYS.

M. DEVYS :

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des collègues qui m'ont aidé à élaborer ce budget ainsi que les services de la Ville qui l'ont bâti, en particulier le service des finances.

Vous avez à votre disposition trois documents, les deux qui sont obligatoires et le document purement facultatif qui est la preuve de notre volonté de transparence. L'ensemble de ces documents représente 900 pages. Nous allons vous remettre la présentation écrite du diaporama, avec les renvois nécessaires aux pages du rapport facultatif.

En ce qui concerne l'équilibre général, la comparaison est faite entre le budget primitif et la décision modificative du 23 mars pour 2005 et le budget 2006. En commission, on a débattu pour savoir s'il valait mieux comparer le budget primitif ou un ensemble composé du budget primitif corrigé de la décision modificative n° 1. Les deux sont possibles. Depuis 1979, l'habitude s'est prise de présenter ici la comparaison avec le BP plus la DM1. En effet notre BP est voté assez tôt – nous avons jusqu'au 31 mars pour le faire. Il y a donc un certain nombre de bases que nous ne connaissons pas encore. Pour éviter les distorsions trop fortes d'une année sur l'autre, nous corrigeons le BP de l'année précédente par la DM1.

Les dépenses de fonctionnement qui étaient d'un peu plus de 105 millions en 2005 seront d'un peu moins de 107 millions en 2006 ; celles de fonctionnement passeront de plus de 36 millions en 2006 ; celles d'investissement passeront de plus de 36 millions à un peu plus de 29 millions. Le total du budget s'établira à 136 millions au lieu de 141 millions.

Dans les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel passeront de 57,4 à 58,4 millions, soit plus 1,7 %. Dans certains développements des documents qui vous sont remis, on parle de 3%. C'est que par rapport à 2005, certaines modifications pour le CCAS qui étaient prévues n'ont finalement pas eu lieu parce que ce n'était pas possible, mais il y a eu des changements pour d'autres services en 2006, ce qui modifie les frais de personnel – mais de toute façon, si le personnel n'est pas transféré, il y a augmentation de la subvention. Lorsque l'on raisonne à périmètre constant, comme les entreprises, il y aurait une augmentation de 3% des frais de personnel de BP à BP. Les dépenses de gestion passent de 33,5 à 35,8 millions, soit – 6,9% et les intérêts de la dette diminuent de 12,8%, soit 400 000 euros. Le total des dépenses de fonctionnement passe ainsi de 93,8 à 96,7 millions.

En recettes de fonctionnement, les dotations de l'Etat passent de 27 à 27,2 millions, augmentant de 0,8%. J'espère que M. CASANOVA ne reprendra pas mes commentaires, ou l'on va dire qu'il y a un axe entre nous...

M. de LESQUEN :

Ce n'est pas un secret.

M. DEVYS :

...Mais il n'empêche que nous sommes d'accord pour dire que l'Etat nous transfère un certain nombre de dépenses, sans nous transférer toujours les recettes correspondantes. S'y ajoute le fait que c'est lui qui décide de l'augmentation du point d'indice pour les agents des collectivités locales.

Les autres recettes sont les produits des services, cantine, stationnement etc. Des ajustements ont été faits avec création d'une tranche supplémentaire de la carte famille et d'un tarif réduit pour les familles de plus de trois enfants. Ces autres recettes augmentent de 3,7%. Nous vous proposons d'inscrire comme produit fiscal 47,4 millions, soit plus 3,5%. Mais nous ne pourrions connaître l'augmentation de l'impôt pour les foyers versaillais que lorsque nous disposerons des bases en mars 2006.

La différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement donnent l'épargne brute, soit 10,1 millions au lieu de 10 millions l'an dernier. Cette épargne va nous permettre de faire des remboursements en capital – les frais financiers étant inclus dans les dépenses de fonctionnement – ce qui laisse une épargne nette de 1,6 million contre 1,9 million l'an dernier. Un membre de la commission des Finances a fait part de ses préoccupations sur la dette. Nous confirmons qu'elle fait partie de nos préoccupations quotidiennes, comme le graphique de l'épargne nette depuis 1997 vous le montre. Il s'agit de l'épargne nette inscrite chaque année après décision modificative – entre le BP et la DM, elle s'améliore. L'an dernier, au BP elle était seulement de 1,8 million et on l'a augmentée de 100 000 euros en DM. En moyenne pour le BP + DM, l'épargne nette depuis 1997 est de 1,5 million ; nous sommes donc légèrement au-dessus de la moyenne de la période. Mais la moyenne de l'épargne nette en BP seulement était de 1,4 million, et nous sommes à 200 000 euros au-dessus.

Cette épargne nette nous permet de financer l'investissement. Les autres recettes sont les recettes générales qui passent de 3,4 à 6,2 millions, soit le versement du fonds de compensation de la TVA –

remboursée aux collectivités locales sur les investissements, mais avec deux ans de retard-, le produit des amendes de police, la taxe locale d'équipement perçue pour permis de construire ou travaux. C'est la taxe locale d'équipement de Bouygues, à 1,4 million, qui explique la forte augmentation des recettes générales, et souligne l'effort important fait par M. le Maire dans ce domaine. Le SIGEIF, syndicat du gaz et de l'électricité, nous verse une participation et nous aurons une TVA importante, puisque le droit à récupération est transféré sur le fermier de la piscine. Les emprunts passent de 11,8 millions à 8,7 millions, et se décomposent en 7,3 millions d'emprunts courants, au même niveau, l'emprunt de gros investissement qui passe de 2 millions à 1,4 million ; cette année, nous n'aurons pas à recourir à l'emprunt pour les Chantiers qui était de 2,5 millions l'an dernier, puisque nous aurons les 1,4 million de recettes exceptionnelles de la TLE de Bouygues. Je rappelle que nous avons décidé de faire un plan triennal de gros entretien parce que nos bâtiments en avaient besoin, que les taux étaient bas – ce qu'ils sont toujours, même s'il y a une remontée sur les taux longs- et que nous voulions soutenir l'économie, en particulier les entreprises de BTP.

Les dépenses d'investissement se décomposent, compte tenu d'une capacité à investir de 17,1 millions l'an dernier et de 16,5 millions cette année, en opérations nouvelles pour 5,9 millions, le site des Chantiers pour 1,4 million, le gros entretien pour 5,3 millions et le programme pluriannuel pour 1,4 million ; les acquisitions de matériel et mobilier sont maintenues à 2,5 millions, ce n'est pas pour avoir plus de voitures ou de bureaux, mais pour renouveler les véhicules, photocopieurs ou ordinateurs.

L'encours de la dette, c'est-à-dire ce que nous devons en capital, au 1^{er} janvier 2006, est de 65 millions. Nous essayons de gérer rigoureusement, et de ce fait ne faisons pas d'emprunt *in fine*, avec capital remboursable au terme du prêt. L'amortissement de notre dette suit une courbe relativement régulière et il n'y aura pas de difficulté dans les années à venir. L'annuité de la dette suit aussi une courbe assez linéaire, sauf pour 2007-2008 et 2010-2011. Ce sont ces dates que nous avons constamment à l'esprit avec la trésorière et nous avons réussi à retarder la difficulté d'une année, puisque l'an dernier, je vous avais indiqué qu'elle se situait en 2007. La dette par habitant dans notre strate reste assez stable, à 1231 euros pour cette année, tandis que celle de Versailles sera de 730 euros en 2006. Si elle était de 704 euros en 2005, c'est grâce à des recettes exceptionnelles. Pour 2006 le chiffre pourrait être plus bas dans la mesure où nous allons essayer de garder le minimum en trésorerie – nous avons demandé à nos régisseurs de déposer tout ce qu'ils avaient et en quelques jours, avons ainsi fait rentrer 160 000 euros. Le montant de l'annuité budgétée est de 11 millions, comme en 2005, mais l'annuité décaissée est toujours inférieure car on tient compte de ce que l'on a prévu d'emprunter et l'on emprunte un peu moins. Si l'annuité réalisée était supérieure à l'annuité budgétée, cela voudrait dire soit que l'on vous ment lorsqu'on vous présente le budget...

M. de LESQUEN :

Ce qui n'est pas à exclure.

M. le Maire :

Réaction stupide.

M. de LESQUEN :

L'hypothèse a été énoncée par M. DEVYS. (*protestations*)

M. DEVYS :

...ou qu'il y a eu une forte remontée des taux, ce qui jouerait sur nos emprunts à taux révisable. Comme les entreprises, nous nous inquiétons quand la Banque centrale européenne remonte les taux – mais ce n'est pas ici qu'il faut juger la politique suivie par les autorités monétaires. En commission des Finances, nous avons des membres qui veulent emprunter moins, d'autres qui veulent emprunter plus. Si les taux fixes restent à environ 4% et que l'on emprunte 5 millions de plus, cela coûtera 450 000 euros de plus pendant 15 ans. J'ai choisi ces chiffres, car 450 000 euros, cela correspond à un point d'impôt. Emprunter 5 millions, c'est s'engager à augmenter les impôts d'un point.

La dette par habitant reste stable à 124 euros par habitant – et baissera peut-être à 122 ou 123 euros. Pour les autres communes, cette dette est supérieure et ne diminue pas. C'est que nous avons voulu avoir un taux d'investissement important, ce qui nous conduit à emprunter plus que les autres communes. D'autre part, Versailles a eu une gestion active de la dette et a donc bénéficié depuis plus longtemps de la baisse des taux, dont les autres communes profitent plus depuis 1999. Nos emprunts à taux fixe sont en moyenne de 4,32 %, ceux à taux variable à 2,36%. Le dernier emprunt à taux fixe, souscrit en juillet 2005, l'a été à 2,72%

et le dernier emprunt à taux variable l'a été à 2,398%. A chaque emprunt, on se demande donc s'il fait baisser le taux moyen pour la Ville, et pour sa catégorie.

Les frais de personnel passent de 57,4 des dépenses l'an dernier à 58,4 cette année, soit une augmentation de 1,7%, ou à 3% à périmètre constant en raison des transferts de la restauration collective des personnes âgées et du portage des repas sur six mois. Comme je l'expose à chaque fois, les frais de personnel évoluent en fonction du GVT, le glissement vieillesse technicité qui traduit les évolutions de carrière des agents, des mesures catégorielles, de l'intégration de deux services du CCAS, de création de postes et du recours aux contrats aidés. Pour les mesures catégorielles, je rappelle que lorsque nous embauchons un agent à l'échelon le plus bas, sa rémunération est inférieure au SMIC ; le Gouvernement fait donc une correction du dernier indice. Toute augmentation du SMIC plus importante que celle de l'indice des agents des collectivités territoriales a un impact pour nous.

Enfin, pour ceux qui ne regardent pas toujours les choses en toute objectivité, voyez que les villes de 50 000 à 100 000 habitants ont un budget de 1302 euros par habitant en 2005, dont 700 euros de charges de personnel, et Versailles aura en 2006 un budget de 1093 euros par habitant, dont 660 euros de frais de personnel. On ne peut donc pas dire que la Ville dépense trop : elle dépense moins que la moyenne. Or plus on est dans le haut de la strate, ce qui est notre cas, plus les budgets augmentent.

J'en viens aux opérations d'investissement. Les opérations neuves de la catégorie A bénéficieront de 8,4 millions, à savoir pour le scolaire, le préau de l'école Corneille pour un coût global de 200 000 euros, dont 70 000 cette année ; pour le social, la crèche Jacques Veslot pour 1 330 000 euros, ou 900 000 euros à notre charge grâce aux subventions de la CAFY, du Conseil Général et la réserve parlementaire – mais il y avait déjà eu des crédits inscrits en 2005 ; au titre de la culture, les travaux de l'église Saint Symphorien, d'un coût de 1 220 000 euros, reviendront, après subventions de l'Etat et du Conseil Général, à 970 000 euros. Pour les sports et la jeunesse, la piscine Montbauron aura un coût total de 11 800 000 euros, ou en net 8 250 000 euros, avec des subventions de 1 300 000 euros du Conseil Général, 900 000 euros du Conseil Régional et 600 000 euros du ministère. Pour la voirie, les travaux porteront sur la rue du général Pershing, l'avenue Fourcault de Pavant deuxième tranche...

M. de LESQUEN :

Monsieur DEVYS n'oublie pas l'avenue Fourcault de Pavant...

M. DEVYS :

...l'accès à la piscine, pour un coût global de 2,6 millions avec des subventions de 800 000 euros soit 400 000 euros du Conseil Général, 300 000 euros du STIF et 100 000 euros d'EDF pour l'enfouissement des réseaux avenue Fourcault de Pavant. A ce propos, pour répondre à une question posée en commission, en 1997, il restait à Versailles 39 km de réseau aérien à enfouir. A ce jour, il en reste 33 km. De 1997 à 2005 les travaux d'enfouissement pour EDF seul ont coûté 250 euros HT par mètre linéaire. EDF, dont c'est la responsabilité de faire ces travaux d'enfouissement, nous verse depuis 2001 une participation de 305 000 euros. A ce tarif, ce sera fini en 2030! Mais les choses se compliquent du fait des enfouissements de France Télécom, des éclairages électriques qui ne sont pas ceux d'EDF, du changement des compteurs qui ont encore du plomb, des réseaux pour le câble, le gaz, l'assainissement, suivi de la réfection des trottoirs et de la voirie. On arrive alors entre 1 000 et 2 000 euros TTC par mètre linéaire. On essaye donc de répartir la charge quartier par quartier. De 2001 à 2005, nous avons enfoui 1 km de réseaux. Le Conseil Général, par délibération du 30 septembre 2005, a mis en place une subvention exceptionnelle. Nous aurons donc à en reparler, dans le cadre d'un programme spécifique. Je remercie les services techniques pour toutes ces précisions. Si l'on décidait d'aller plus rapidement, on ferait un immense chantier dans toute la ville, ce qui n'est pas sans conséquence sur les accès aux services publics et aux écoles. Toujours dans les travaux de catégorie A, au titre de l'environnement, l'aire de jeux du carré au puits, la rue du général Pershing et les abords de la fondation Lépine représentent un coût global de 1,7 million, avec une subvention de 100 000 euros du Conseil Général pour le plateau sportif autour de la fondation Lépine.

Les travaux de catégorie B et C concernent le gros entretien de notre patrimoine, le renouvellement du matériel et des véhicules pour 7,9 millions. Pour le scolaire, les crédits sont de 1,1 million pour l'école des Lutins dans le quartier des Chantiers, avec une subvention du Conseil Général ; pour le social, les préfabriqués de la crèche du Chat botté, avec un coût global de 400 000 euros ; dans le secteur culturel, le musée Lambinet pour 200 000 euros ; au titre des sports et de la jeunesse, 600 000 euros, avec la réfection de la salle d'escrime du centre sportif de Porchefontaine ; pour la voirie, 1,7 million avec entre autres la rue de Bourgogne à Montreuil ; 400 000 euros pour l'environnement, avec les aires de jeu du stade de Porchefontaine ; 600 000 euros pour l'administration générale, pour le cimetière de Notre Dame où un mur doit être repris entièrement ; au titre de l'économie locale, 100 000 euros pour le marché Notre Dame, carré

aux herbes, où deux arches ont été repeintes ; nous allons refaire deux des carreaux cette année, les dallages étant en mauvais état suite à l'intensité des nettoyages. En concertation avec les commerçants, ce sera en juillet et août, et les deux autres carreaux seront refaits l'année suivante ; pour l'habitat, les crédits inscrits sont de 300 000 euros. La catégorie B + est celle du plan triennal, qui malheureusement durera plus de trois ans car on ne peut lancer une opération avant d'avoir la subvention, puis des appels d'offres peuvent être infructueux, ce qui fait que finalement ce qui devait se faire en trois ans se fera peut-être en six ans ; les crédits sont de 1,6 million. Ces travaux concernent la mise aux normes, la rénovation électrique, la rénovation des toitures, le remplacement des fenêtres, les peintures extérieures, éventuellement des ravalements, pour les établissements scolaires, culturels et sportifs. Les secteurs les plus avancés sont ceux où il n'y a pas de subvention, ou ceux où elles ont été notifiées. En ce qui concerne le scolaire, c'est près de 800 000 euros, pour l'école élémentaire Richard Mique dans le quartier Clagny-Glatigny ; pour le culturel, le projet de réhabilitation de la façade de l'école des beaux arts, dite façade « Blanchard » coûterait 1 230 000 euros, mais, après subvention nous aurons à dépenser 360 000 euros ; au titre de la jeunesse et des sports, le gymnase Rémilly à Clagny-Glatigny ; en moyenne nous rénovons un gymnase par an. Le suivant sera Henri Simon, avec des subventions du Conseil Général ou du Conseil Régional.

Nous en venons au budget séparé de l'assainissement, qui fera l'objet d'un vote. Ce budget est stable, à 2,7 millions de dépenses d'exploitation contre 2,6 millions, les dépenses d'investissement de 2,7 millions contre 2,3 millions, une dette en annuité de 200 000 euros contre 100 000 euros. Cette dette ne coûte pas de frais financiers, puisqu'il s'agit d'emprunts à taux zéro souscrits auprès de l'agence de bassin Seine-Normandie. Il est possible que, dans les années qui viennent, l'agence, ayant moins de fonds, nous prête moins, ou à intérêt. Les frais de personnel restent stables à 900 000 euros et les immobilisations passeront de 2,4 millions à 1,8 million.

En investissement, certains travaux sont invisibles puisque faits par des méthodes souterraines, comme ceux qui ont eu lieu sur le boulevard de la Reine. Cette fois, ce sera la suite de ce boulevard, la rue du peintre Lebrun, la rue Saint Simon, la rue Lamartine, la rue des frères Coustou, l'impasse Etienne Mulot, les rues du marché neuf et de l'Orient, les rues Gabriel, des missionnaires et Sainte-Victoire, les rues de Turenne et de Villars et la place Louis XIV. L'ensemble des travaux s'élève à 2,3 millions avec une recette de l'agence de l'eau et du Conseil Général pour un million. La redevance dite d'assainissement passera de 1,58 millions à 1,6 million, les emprunts passeront de 300 000 à 360 000 euros, toujours à taux zéro. La redevance a été votée au Conseil précédent. Nous passerons de 0,266 à 0,271, soit une augmentation de 2% pour un produit de 1,604 million contre 1,575 million. Par litre, cela représente une goutte d'eau.

Nous pouvons poursuivre le débat. (*applaudissements*)

M. le Maire :

Merci pour la clarté de cette présentation. Je reviens quartier par quartier sur les opérations annoncées ou d'autres qui n'y sont pas forcément apparues.

Je commencerai par le quartier Notre Dame. L'année 2006 sera l'année de reprise de la procédure de révision et d'extension du secteur sauvegardé qui concerne Notre Dame et les quartiers centraux. Le projet était au point mort car la gestion du secteur sauvegardé vient d'être déconcentrée de l'administration centrale du Ministère de la Culture aux Directions Régionales des Affaires Culturelles. Le calendrier sera le suivant : appel à la candidature, européen : mars 2006 ; choix de l'architecte du secteur sauvegardé : Juin ou plus vraisemblablement septembre 2006 ; durée de l'inventaire des immeubles et des espaces et de la rédaction du règlement : 6 ans minimum... L'architecte va devoir faire l'inventaire des 4 500 immeubles de ce secteur.

C'est également en 2006 que le Ministère de la Justice va désigner officiellement l'architecte qui va rénover l'hôpital Richaud pour y installer la Cour d'Appel et la Cour d'Assises. Premier coup de pioche en 2007, selon l'annonce du ministre à l'Assemblée pendant le débat budgétaire.

Pour le parking du Boulevard de la Reine qui jouxte l'hôpital Richaud, le délégataire devrait être désigné en juin 2006. Même si cela ne dépend pas de nous, c'est en 2006 également que devraient démarrer les travaux d'une nouvelle maison de retraite dépendant de l'hôpital Mignot à l'intérieur du quadrilatère Richaud. Cette maison de retraite de 85 lits devrait se substituer à la maison d'Espagne.

Côté Château, c'est l'Opéra Royal qui va connaître le début d'une restauration très importante, notamment la totale remise en sécurité, après une première opération financée par la fondation BMW quand le philharmonique de Berlin était venu donner un magnifique concert il y a quelques années.

Côté "Couvent de la Reine" -Chapelle Hoche- les premiers travaux devraient démarrer l'année prochaine avec la première tranche de la restauration générale extérieure (péristyle et couverture) si les partenaires confirment leur participation, y compris sur les surcoûts annoncés. En 2007, ce seront les façades latérales qui seront restaurées. Enfin nous allons approfondir avec le Ministère de la Culture, la création à terme du "jardin remarquable" de l'arrière des Grandes Ecuries sur le terrain de l'Europe que nous avons acheté au ministère des Finances.

Pour le quartier de Clagny-Glatigny, nous lançons la requalification à court, moyen et long terme du cœur de quartier de Richard Mique, après la rénovation active et réussie des immeubles réalisés par Versailles Habitat.

Autour de la rue Pierre Lescot un programme est en cours de préparation englobant la reconstruction du gymnase qui a brûlé, la création de la maison de quartier pour remplacer l'actuelle qui est sur un terrain appartenant à la Ville et à Versailles Habitat. Mais, à la demande justifiée d'Emmanuelle GALICHON, je souhaite qu'à cette occasion la réflexion soit globale notamment avec Versailles Habitat et la Maison de la Famille pour imaginer toutes les synergies, toutes les mutualisations possibles.

C'est un véritable cœur de "village" qu'on va essayer de créer à Richard Mique.

Je vous rappelle que nous clôturerons la rénovation de la rue du Général Pershing. Après les opérations lourdes de voirie, nous terminerons par l'aménagement paysager avec la mise en valeur du Pavillon des Filtres.

Pour le quartier de Jussieu - Petits bois – Picardie, comme je l'ai annoncé lors du dernier Conseil Municipal, nous allons réfléchir aussi à la création d'un cœur de quartier. J'ai demandé à Catherine CABANES que l'on réfléchisse au devenir du centre socio-sportif, dit "le bateau" : rénovation à l'identique ou extension, le choix est ouvert. Il faut une réappropriation de cet équipement par toute la population du quartier. Je souhaite aussi que l'on accélère la restructuration du rond-point qui est juste à côté du "bateau".

Parallèlement, des travaux seront menés dans les écoles Antoine Richard, la Source et Albert Thierry.

Enfin, le parc Bonne Aventure va connaître sa dernière touche de rénovation et de réhabilitation par l'aménagement des espaces de jeux. J'ai demandé la création d'un poste de gardien jardinier, comme celui créé au parc Balbi, dont on a mesuré l'utilité.

Nous allons début 2006 inaugurer aux côtés de Versailles Habitat la résidence Athéna (14 logements étudiants) et le Hameau de Fausses Reposes avec 21 logements aidés. Nous poserons aussi la première pierre d'une résidence étudiante qui comprendra 60 studios.

Pour le quartier de Montreuil, la restauration de l'église Saint Symphorien et la réhabilitation de la place sont magnifiques. Nous les inaugurerons dans le courant du printemps. Quelques crédits devraient être affectés en 2006 pour l'église, pour quelques compléments issus de découvertes ou de constats faits en cours de chantiers. Notamment un nouveau décor peint, sous le décor actuel, au niveau de l'arc triomphal du chœur et de la nef.

2006 sera la grande année de l'inauguration de l'ensemble du site Montbauron, avec la piscine, le gymnase Montbauron I et les rues refaites pour en améliorer l'accès.

De l'autre côté du quartier, en ce début d'année 2006, va se terminer la restructuration complète du jardin de l'Ecole des Postes, qu'il n'était pas évident de préserver car les services fiscaux veulent regrouper sur ce site l'ensemble de leurs services dispersés. Grâce au Plan local d'Urbanisme, nous leur avons permis de faire ce regroupement d'ici 2008 et pour notre part, de récupérer l'ancien hôtel des gendarmes qu'ils occupent actuellement

A propos du quartier Moser, nous allons poursuivre l'étude de requalification du site Sévigné-Charcot, occupé actuellement par beaucoup d'associations, parallèlement à la fin des travaux de rénovation des immeubles de Versailles Habitat.

Je rappelle, mais cela concerne aussi les quartiers Notre Dame et Chantiers, nous devrions, en 2006, y voir plus clair sur l'implantation d'un nouveau parking souterrain avenue de Paris.

Pour le quartier de Porchefontaine, nous allons poursuivre la rénovation et la réhabilitation de la crèche Jacques Veslot et commencer les travaux intérieurs de la Maison de Quartier.

Les plus gros travaux seront des restructurations de voirie. Tout d'abord la rue Albert Sarraut qui, enfin, va pouvoir être terminée après avoir beaucoup pâti des lenteurs et des changements de programmation multiples d'EDF ; ensuite viendra la rue Yves Le Coz dans sa partie basse. On pourra alors revoir le problème de circulation dans ces deux rues.

Le quartier est aussi concerné par les travaux d'aménagement des abords de la Fondation Lépine puisqu'il est prévu la création d'une liaison verte entre la Providence, la Fondation Lépine, le stade des Chantiers, la future extension d'Eole et la rue Ploix.

Enfin, le quartier sera le point d'ancrage d'un superbe projet d'aménagement qui sera bientôt présenté au Conseil Municipal, après mise au point avec l'ONF et la DDE. Il s'agit de la réalisation de "coulées vertes et de couloirs écologiques" reliant, via les chemins forestiers et des espaces verts, tous les bois et forêts de Versailles. Ces couloirs iront de la forêt de Fausses Reposes au Parc Forestier des Nouettes, du Bois du Pont Colbert aux Bois des Gonards, Bois Saint-Martin et Bois du Cerf Volant, du Bois de Satory au Bois de Choisy et fermeture de la boucle par le Parc du Château et les quartiers Notre Dame et Clagny-Glatigny. Ce réseau vert sera aussi relié aux différents massifs forestiers ou zones vertes de Ville d'Avray, Viroflay,

Vélizy, Jouy, Bièvres, Buc, Guyancourt (La Minière). Les bois de Porchefontaine seront en grande partie le lieu d'ancrage le plus important de ce projet au grand bénéfice des habitants du quartier.

Pour le quartier des Chantiers, comme vous le savez désormais, l'Etat a enfin annoncé le déblocage des 10 millions d'euros inscrits au contrat de Plan Etat-Région. Les travaux vont pouvoir commencer, en particulier rue de la porte de Buc ; le conseil municipal devrait être saisi en janvier pour voter l'avenant n°3 du protocole qui recale les financements et le calendrier du projet. Il y a eu des retards, le STIF et la Région ont demandé à la SNCF, en raison de l'augmentation du coût, de lisser les travaux d'extension et de rénovation de la gare sur les 12^{ème} et 13^{ème} contrats de plan, il faut recadrer les différentes phases. J'espère vous présenter cela dans le courant du premier trimestre.

J'espère pouvoir aussi vous présenter en début d'année le choix définitif de l'architecte qui réalisera l'aménagement des étangs Gobert. J'espère aussi, après bien des problèmes avec l'architecte et le bureau d'études, lancer les travaux d'aménagement de la Fondation Lépine qui ont pris beaucoup de retard, et commencer l'extension de la Maison Eole (début des travaux 2006).

Parallèlement, le Ministère de la Défense vient de me confirmer l'installation, l'année prochaine, à la Caserne d'Artois de la MRAI - Mission de réalisation des actifs immobiliers de l'Armée- et de l'Inspection Générale de l'Armée de Terre. Les services de l'Armée se relocalisent de plus en plus de la petite couronne sur Versailles.

Pour le quartier Saint-Louis, nous aurons à débattre du projet d'aménagement des réservoirs Gobert. Parallèlement, nous travaillons avec la Fédération Française de Tir et le Château à la délocalisation du stand de tir. Depuis que nous n'avons plus les JO comme perspective, l'ensemble de l'utilisation du foncier sur Satory est en révision. En effet, la FFT n'avait pas besoin de 20 hectares, mais d'installations aux normes internationales, mais moins ambitieuses que des installations olympiques. Nous étudions avec la fédération et le ministère de la défense si nous ne pourrions pas installer le stand dans un ancien stand de tir au bout de l'avenue des Matelots, qui appartient au ministère de la Défense. Restera à voir comment transférer à Versailles le siège national de la Fédération, comme elle l'avait envisagé.

Nous terminerons avec l'Armée, l'étude d'aménagement du terrain Pion qui se trouve au bout de la D10. Elle doit envisager sur cette emprise de 20 hectares des logements pour ses agents et de l'activité, que nous souhaitons voir s'installer. La décision n'est pas définitive, car nous rencontrons des difficultés pour faire des logements civils à Satory.

Côté Monuments Historiques, le Ministère de la Culture prévoit deux opérations pour la Cathédrale Saint Louis : la consolidation des refends porteurs du presbytère et la première tranche des travaux de mise en conformité électrique de la Cathédrale et du presbytère.

Parallèlement Versailles Habitat va entamer la restauration du petit hôtel particulier "le Grand Cerf" 14 rue du Vieux Versailles avec 6 logements et maintien d'un commerce en rez-de-chaussée.

De son côté le Château commence les travaux de restauration du Grand Commun. Côté Carrés Saint Louis, nous allons réaménager l'aire de jeux du Carré aux Puits, ce qui est très demandé par les parents.

Enfin, le Ministère de la Défense a confirmé la transformation de la Caserne Vauban en logements suite aux dernières et futures affectations militaires dans notre Ville.

Le quartier de Satory, en dehors d'être réellement un quartier de Versailles à part entière et chaque jour un peu plus, connaît une difficulté de taille : il est la propriété presque intégralement du Ministère de la Défense. Cependant, 2006 va sûrement voir évoluer très sérieusement nos projets pour la population du quartier, pour le devenir de Satory et de Versailles dans sa globalité.

Premièrement, le pôle de compétitivité Vestapolis va s'installer officiellement sur Satory à la fin du premier trimestre. Le prochain CIACT pour la labellisation en pôle de compétitivité de valeur mondiale de Vestapolis devrait pouvoir avoir lieu début 2006. Nous avons eu quelques difficultés pour marier Vestapolis avec le pôle de compétitivité *Normandy Motor Valley*, à dominante aéronautique et Renault. Pour que les choses se passent bien avec PSA, j'ai demandé qu'on puisse y adjoindre un autre pôle de compétitivité, celui d'Alsace-Franche-Comté. Bonne nouvelle, le Ministre de l'Industrie vient de confier à Vestapolis sa première commande, l'étude de la faisabilité d'un système embarqué de détection d'obstacles à moyenne portée pour que la voiture de demain évite les personnes qui traversent une chaussée.

En début d'année, la réunion officielle du Comité de Pilotage de l'Aménagement de Satory (Ministère de la Défense, Ville, Préfecture, DRE, DDE, ...) validera la fin de l'étude co-financée par la Ville et le Ministère de la Défense pour savoir comment aménager la partie Armée, gendarmerie, GIAT et la partie civile, avec un transport en commun en site propre pour désenclaver ce quartier et rejoindre la gare des Chantiers.

Peu à peu, à la demande des militaires aussi, la Ville est amenée à s'investir de plus en plus sur ce quartier. Nous avons donc fait un certain nombre d'études de façon à ce que le jour venu, nous puissions agir sur ces 450 hectares, qui dépendent du ministère de la Défense, qui souhaite que nous participions, pas seulement pour la dépollution du champ de manœuvre, mais pour améliorer la vie des familles des personnes civils du

ministère ou de celles des militaires. Ainsi nous avons fait faire une étude sur l'éclairage public du quartier qui est propriété du Ministère de la Défense. Nous serons donc prêts à agir le jour venu, par convention.

Je donne maintenant la parole à Aurélien GRESSIER, rapporteur du budget.

M. GRESSIER :

Comme chaque année, j'ai le plaisir de rapporter devant vous le budget de la ville de Versailles. Je souhaite avant tout remercier les services pour le travail très lourd de préparation et de présentation de ce budget. J'avoue néanmoins que le délai dont nous avons disposé cette année pour la lecture et l'analyse de ces centaines de pages a été un peu court ; quelques jours additionnels auraient été bienvenus. Certes, nous votons le budget tôt pour pouvoir commencer les travaux. Mais il est bien aussi que les conseillers municipaux puissent l'étudier sereinement.

Je souhaitais cette année articuler mon intervention en trois temps : d'abord, insister sur les qualités de rigueur et de pragmatisme du présent budget ; ensuite insister sur les réformes de nos modes de fonctionnement ; enfin parler d'avenir.

Lors du débat d'orientation budgétaire le mois dernier, j'évoquais devant vous les contraintes qui pèsent sur les recettes des collectivités locales et auxquelles Versailles n'échappe pas. Si l'on peut regretter la perte encore accentuée d'autonomie des collectivités locales sur leurs recettes, on peut également y voir un avantage : la quasi stagnation des dotations d'Etat et notre volonté de maîtriser l'impôt nous obligent à la rigueur et même à la vertu en matière de dépenses. Cela nous oblige aussi à un certain pragmatisme.

J'illustrerai cette vertu par quelques points.

C'est d'abord la maîtrise de l'impôt avec une augmentation de 3,5% du produit fiscal, ce qui, compte tenu de l'augmentation physique des bases, représentera environ 3% pour les Versaillais. C'est ensuite la gestion active de la dette, qui se matérialise par plusieurs choses : une politique systématique de mise en concurrence des banquiers pour nos emprunts ; une politique de renégociation active en profitant du contexte de taux favorable ; une politique de remboursement anticipé (quand c'est possible) d'emprunts contractés à des taux moins intéressants. Le taux moyen de notre dette est ainsi de 3,39% ; des capacités d'emprunts intactes, voire légèrement accrues à partir de 2009.

La vertu, c'est aussi le maintien d'une épargne nette positive, c'est-à-dire d'autofinancer à hauteur de 10% les investissements ; peu de villes y parviennent. C'est enfin la croissance zéro des charges de fonctionnement hors frais de personnel, d'autant plus notable dans le contexte actuel de flambée des prix de l'énergie et de certaines matières premières.

Le pragmatisme, c'est de savoir utiliser au mieux les outils mis en place par le Gouvernement en faveur de l'emploi, notamment les contrats d'adaptation à l'emploi et les contrats d'avenir qui nous permettent en particulier pour les secteurs de la petite enfance et de la propreté de combler des postes vacants faute de candidats – il est stupéfiant de voir que nous avons inscrit au budget 92 postes vacants faute de compétences disponibles ; de former des jeunes à la recherche d'un emploi sur des métiers pour lesquels la Ville a du mal à recruter. A l'issue de ces contrats, les jeunes formés aux métiers et connaissant nos structures pourront être amenés à occuper durablement les emplois aujourd'hui vacants.

Le pragmatisme, c'est enfin d'avoir réformé notre grille de quotient familial pour l'adapter aux réalités du paysage versaillais, ce qui nous a amené à créer une 7^{ème} tranche de quotient ; à baisser les tarifs pour les quotients les plus faibles, c'est-à-dire les personnes qui ont peu de ressources ; à prendre en compte les familles nombreuses par des tarifs adaptés.

Vertu et pragmatisme caractérisent donc bien ce budget.

Parlons maintenant de réforme. Le présent budget fait preuve d'une grande continuité par rapport au budget 2005, puisqu'il verra en investissement, la poursuite ou l'achèvement d'un certain nombre de chantiers importants (rénovation de la place et de l'église Saint Symphorien, réhabilitation de la crèche J. Veslot, travaux de la piscine Montbauron et de ses abords, ...) et un fonctionnement dans la continuité des années précédentes avec la croissance zéro pour un certain nombre de dépenses.

Néanmoins, je constate qu'au fil des années, la Ville évolue dans la façon qu'elle a de répondre aux besoins, toujours en évolution, des Versaillais.

M. le Maire a rappelé les efforts importants qui ont été engagés et qui représentent plusieurs millions par an. Ainsi, nous avons externalisé la restauration scolaire, en estimant que la préparation de repas pour les enfants et l'investissement dans une cuisine centrale n'étaient pas une priorité pour la Ville et que des prestataires externes pouvaient remplir cette mission avec un rapport coût / qualité au moins égal. En matière informatique, nous avons externalisé un certain nombre de prestations et réfléchi à l'élargissement de ce

périmètre, là aussi parce que des prestataires externes assurent au moins aussi bien qu'en interne certaines tâches. Dans un registre un peu différent, l'évolution des statuts de notre office Versailles Habitat, qui est passé du statut d'office public HLM au statut d'OPAC, illustre la volonté de faire évoluer cet outil pour accompagner nos projets de construction de logement et d'aménagement urbain.

Il me semble important de continuer notre réflexion sur l'adaptation de nos structures et de nos modes de gestion aux évolutions des besoins de la population. C'est cette réforme qui nous permettra, dans un contexte de recettes contraint, de dégager des marges de manœuvre pour financer les projets d'avenir.

J'esquisserai trois pistes, non exhaustives, de réformes à envisager.

D'abord, nos centres socioculturels sont devenus des maisons de quartier. Il me semble que ce changement sémantique doit s'accompagner, en plus de la réflexion déjà entamée sur les missions de ces structures, - sur la maison de la famille par exemple, le maintien ou non de deux maisons de quartier à Montreuil- d'une réflexion sur leurs implantations géographiques dans la ville, sur leur mode de gestion, sur leurs liens avec les autres services de la Ville et avec les associations.

En second lieu, nous avons décidé de transférer à la Ville un certain nombre d'activités du CCAS, en particulier la petite enfance. Il s'agit maintenant de voir comment faire évoluer notre CCAS – bras armé de la Ville en matière sociale - dans sa nouvelle configuration. Cette réflexion est d'autant plus urgente que plusieurs lois - loi sur les responsabilités locales de l'été 2004, loi de cohésion sociale, loi sur le handicap - viennent de renforcer le rôle du Département en matière sociale, ce qui n'aura pas échappé au vice-président délégué à l'insertion et à la lutte contre l'exclusion. Nous devons réfléchir à un nouveau partage des rôles entre le CCAS, le département et les associations

Enfin, les habitudes des versaillais ont changé suite à la mise en place des 35 heures. Par ailleurs, la Ville, comme employeur, a eu à adapter ses façons de travailler. Nous n'avons pas augmenté à proportion les effectifs de 10%, mais fait des efforts d'automatisation et d'informatisation. L'adaptation de nos modalités d'accueil des versaillais, tant en termes de plages horaires que de qualité de service est une piste de réforme indispensable à poursuivre.

Mais la réforme, pourquoi faire ? Elle doit, selon moi, viser deux objectifs. Le premier est d'améliorer le service rendu aux versaillais et dégager des marges de manœuvre pour que nos budgets futurs ne soient pas prisonniers de structures rigides mais puissent disposer de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour accompagner les besoins de nos concitoyens. Ces priorités d'avenir, j'en citerais deux majeures, l'une plus quotidienne, l'autre à plus long terme.

En termes très quotidiens, améliorer les conditions de circulation et de stationnement dans la ville est une priorité absolue. Nous en avons parlé récemment lors de la présentation des résultats de l'étude de circulation. Le stationnement et la circulation sont aujourd'hui une des préoccupations principales des versaillais. Nous savons tous que ces améliorations passeront par la création d'infrastructures de stationnement coûteuses, parkings boulevard de la Reine, le ou les parkings avenue de Paris, éventuellement à Montreuil, et par des restructurations importantes de nos voiries pour que les différents modes de transport cohabitent harmonieusement. Les restructurations envisagées à Porchefontaine avec les rues Albert Sarraut et Yves Le Coz vont dans cette direction. Compte tenu des montants en jeu pour deux rues d'un quartier, on sent que les efforts à faire pour restructurer notre voirie seront très lourds.

La deuxième grande priorité, à plus long terme, c'est de continuer à développer notre 8^{ème} quartier, Satory. Nous aurons besoin de ressources pour aménager ce quartier, qui est une chance pour la Ville en matière de développement économique, qui est une chance en matière de création d'emplois, qui est une chance pour créer les logements en particulier logements aidés et intermédiaires dont notre Ville a besoin. Mais ce développement de Satory nécessitera des investissements importants, que ce soit en équipements publics pour les habitants de ce quartier, en desserte et transports ou éclairage public. La qualité de la vie doit être la même à Satory et ailleurs.

Voilà pourquoi nous avons besoin de continuer les réformes et cours et de réfléchir en profondeur à l'évolution de nos missions : pour mener à bien nos grandes priorités.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire : ce budget, vertueux et pragmatique, - malgré ce que certains vont vous dire après moi- qui initie des réformes que je vous engage à poursuivre, est un bon budget, qui maîtrise le présent et prépare l'avenir et que je vous encourage à approuver. C'est un budget qui nous permet d'envisager sereinement et avec enthousiasme les nombreux projets que nous avons pour notre Ville et pour nos concitoyens. (*applaudissements*)

M. de LESQUEN :

Après les longs exposés en trompe-l'œil que nous avons entendus, je vais tenir un langage de vérité, en m'appuyant sur des faits et des chiffres qui sont dans les documents budgétaires officiels, et malheureusement devoir vous montrer que ce budget, qui est dans la continuité des précédents, ne les améliore pas, mais au contraire les aggrave.

Commençons par des observations de méthode. C'est peut-être austère, mais nécessaire. Je recommence, puisqu'il faut le redire jusqu'à ce que vous changiez : il n'est pas convenable que, dans le projet de budget soumis au conseil municipal, la colonne « vote du conseil municipal » à côté de la colonne « propositions nouvelles du maire » soit déjà remplie, avec des chiffres strictement identiques à ceux de la colonne des propositions. Vous montrez ainsi que vous comptez pour rien les débats du conseil municipal et que, pour vous, notre assemblée est une chambre d'enregistrement, ce qui n'est pas conforme à la démocratie.

Deuxième observation, M. DEVYS est en général assez content de ce qu'il dit et de ce qu'il fait, et il est tellement prévoyant qu'il n'a pas prévu de chapitre « imprévus » et que le chapitre 918, que l'instruction M 14, dans sa grande sagesse, a prévu pour les aléas n'est pas rempli. Mme Soleil et Nostradamus sont battus : il n'y aura pas de surprise. M. DEVYS nous dit parfois qu'il a prévu des petites provisions, par ci par là, dans les chapitres. C'est évidemment ce qu'il ne faut pas faire. C'est une mauvaise méthode, car cela incite les services à dépenser plus et pas à rechercher des économies.

Ensuite, le chapitre 72, travaux en régie, n'est pas doté. Il y a donc une déficience de notre comptabilité qui se traduit par un gonflement inutile des travaux locaux, alors qu'il y aurait des recettes à prendre en compte pour tous les travaux qui sont faits par la ville pour elle-même.

Quatrième déficience méthodologique : il n'y a pas dans le budget d'investissement d'autorisations de programme ou de crédits d'engagement, il n'y a que des crédits de paiement. Ce n'est pas une façon responsable de préparer l'avenir. On peut toujours se gargariser de grands mots, comme « gérer le quotidien pour préparer l'avenir », que l'on apprend en première année de Sciences po, mais ce n'est pas sérieux.

M. DEVYS :

Je n'ai pas fait l'ENA.

Mme GRAS :

Cela vaut mieux.

M. de LESQUEN :

Cinquièmement, le rapport qui nous est présenté, et qui est censé éclairer le budget lui-même, est loin de suivre exactement la nomenclature budgétaire, ce qui fait qu'il est souvent difficile de s'y retrouver, et qu'on a l'impression qu'on cherche délibérément à vous embrouiller, ce qui n'est sûrement pas le cas... En tout cas, l'analyse est beaucoup plus difficile, parce qu'on ne respecte pas la nomenclature budgétaire.

Sixièmement, bien sûr, l'imbrication accrue entre le budget de la Ville et celui du CCAS rend le budget de plus en plus illisible. Le CCAS bénéficie de services mis à disposition par la Ville et réciproquement : plus personne n'y comprend rien, et M. DEVYS le premier.

Septièmement, l'intercommunalité, comme le disait Mme LEHERISSEL la dernière fois, est encore une source de confusions, de services rendus réciproquement, qui compliquent inutilement les dépenses, tout en les augmentant.

J'en viens aux observations de fond.

Les crédits d'équipement, page 4 du budget, déclinent de 21 millions à 17, 7 millions, soit une chute de 19 %. Bravo ! Pour « préparer l'avenir » comme disait M. GRESSIER, il faudrait investir plus. Peut-être me direz-vous que vos crédits sont plus réalistes cette année, puisque l'expérience montre, quand nous regardons le compte administratif, une fois par an, que vous êtes très loin d'exécuter votre budget.

Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement pour les chapitres fonctionnels 920 à 929 passent de 90,7 millions à 94,1 millions, soit plus 3,8 %, et 2% de plus que l'inflation prévue à 1,8 %. On a une inflation des dépenses de fonctionnement et une baisse des dépenses d'équipement. Où M. GRESSIER dit « vertu et pragmatisme », je réponds « laxisme et inertie ».

Quid maintenant des taxes locales ? Nous allons revenir à la vérité, M. DEVYS, la vérité terrible pour les Versaillais, celle qui figure dans les chiffres du ministère des finances, que vous pouvez consulter, comme je le fais régulièrement, sur son site (*rives*). Les taxes, vous les augmentez de 3 % environ, a dit justement M. GRESSIER. On verra exactement, en fonction de l'évolution des bases, ce qui se passe. Il est à craindre que cette évolution soit plus forte pour la taxe d'habitation et la taxe foncière que pour la taxe professionnelle.

On lit dans le rapport que la taxe d'habitation représente 40 % du produit global des quatre taxes et la taxe foncière 38. La taxe professionnelle ne représente pas assez. Je rappelle les excellents propos d'Anne LEHERISSEL dans le débat d'orientations budgétaires : au cours de la période 2001-2005, c'est-à-dire depuis le début du mandat actuel, la progression du taux de la taxe d'habitation à Versailles est de 4,3 % contre 2,9 % en moyenne pondérée. Et elle ajoutait - car, nous le savons tous, l'examen des taux est trompeur - que, si l'on rapporte les revenus moyens des Versaillais, revenus qui sont, selon vos propres chiffres, supérieurs en moyenne de 25 % à la moyenne des villes de plus de 10 000 habitants, aux bases d'imposition, lesquelles excèdent de 75 % cette moyenne, on a la confirmation de ce que nous avons toujours dit : ce qui compte, ce n'est pas le taux, mais le produit de la base par le taux, c'est-à-dire ce que payent les Versaillais. Hélas, les chiffres ne font que confirmer le matraquage fiscal auquel vous procédez. Selon les comptes des communes en 2004, que j'avais donnés l'année dernière à M. GRESSIER, qui ne les avait pas crus, mais qui a pu les vérifier,...

M. GRESSIER :

Ils sont faux.

M. de LESQUEN :

Ils figurent sur le site officiel du ministère des finances.

En 2004 donc, la taxe d'habitation par habitant était à Versailles de 212 euros ; en moyenne pour les communes de la strate, elle était de 137 euros ; c'est 47 % de plus, près de 50 % de plus, à Versailles qu'ailleurs. Il y a bien matraquage fiscal. Alors, M. DEVYS a tort de se vanter de ces fameux ratios de dépenses, qui sont légèrement inférieurs dans certains cas, pour la gestion, à ce qui se fait ailleurs. Cela résulte simplement d'un phénomène extrêmement triste, qui est l'anémie de l'économie versaillaise, anémie qui se répercute sur les ressources de la taxe professionnelle, lesquelles sont très faibles à Versailles ; c'est parce que nous sommes pauvres, hélas, que vous ne pouvez pas dépenser plus, vous ne pouvez pas dépenser autant que les communes riches. Mais cela ne vous empêche pas, hélas encore, de vous rattraper en faisant rendre gorge aux pauvres ménages versaillais (*exclamations*) qui payent des taxes plus élevées qu'ailleurs de 50 %. C'est la vérité des chiffres, qui sont vérifiables.

Nous avons ainsi une ville mal gérée, dont le budget est plus que médiocre : il est calamiteux. Il se résume en trois points, M. PINTE : inflation des dépenses improductives, insuffisances des dépenses d'équipement, matraquage fiscal aggravé. Mauvais budget, mauvaise administration, fruit d'une mauvaise municipalité. On comprend que les Versaillais aspirent au changement.

M. le Maire :

Oui, on l'a vu lors des dernières élections législatives.

M. CASANOVA :

Comme chaque année, j'ai écouté, en toute indépendance d'esprit, l'exposé très clair et intéressant de M. DEVYS, ce qui n'empêche pas les désaccords.

Le budget des communes est inséparable de la logique économique et politique de l'Etat dans ses rapports avec les collectivités. Ceux-ci prennent un tour de plus en plus contraignant et inquiétant pour le présent et pour l'avenir - risque considérable de réduction des moyens de fonctionnement qui sont liés à l'investissement et je ne pense pas que l'on puisse considérer le fait d'être pris à la gorge comme un avantage, ou alors il faudrait tous aller se pendre. Les associations des maires de France, à l'échelon national ou régional, de façon pluraliste, ont manifesté leurs inquiétudes. Il faut l'avoir clairement à l'esprit.

Chacun le sait, l'attitude actuelle de l'Etat et des gouvernements s'inscrit dans une démarche qui a connu une accentuation avec la loi de finances de 1996 et en relation avec le passage à la monnaie unique. Cette politique de l'Etat et des divers gouvernements envers les communes s'est caractérisée par une réduction incessante des dotations et des compensations et également par des transferts de charges sans transferts de ressources. Elle s'est poursuivie, je le dis car nous ne sommes pas des robots au service d'un gouvernement même s'il reflète nos opinions, de 1997 à 2002, et depuis. L'expérience des dix dernières années le montre, cette orientation est nocive, quelle que soit la couleur du gouvernement en place. Il fallait, il faut et il faudra la combattre publiquement. Je l'avais souligné de 1995 à 1997, de 1997 à 2001 et la Gauche plurielle l'a souligné, avant et depuis 2002. De 2002 à 2005, la politique des gouvernements en matière de fiscalité et de décentralisation a fortement aggravé cette nocivité pour les collectivités territoriales et les communes. En même temps, le rapport l'évoque, les contenus et caractéristiques des dotations et

compensations –surtout la DGF qui est cruciale- ont été bricolés, dénaturés, sont devenus des rébus, entourés d'un brouillard épais et protecteur. Ce n'est plus une usine à gaz, c'est la cave de l'aveugle dont parle Descartes au début des *Méditations*, quand il dit « agir ainsi, c'est faire comme un aveugle qui voulant se battre avec qui y voit » – le citoyen- «...le fait descendre au plus profond d'une cave obscure».

Versailles a également été frappée par cette politique. Monsieur le Maire, dans votre intervention à l'Assemblée nationale d'octobre dernier, dont je partage l'analyse et les conclusions, vous en avez cerné quelques aspects fondamentaux. Les dispositions prévues par le Gouvernement actuel pour 2006, aggravent plus encore les prélèvements et les pertes de ressources, ce qui a suscité l'émoi des associations d'élus. La taxe professionnelle perçue par les collectivités, elle-même objet de toutes sortes de manipulations qui la rendent obscure, va être réduite à 3,5% de la valeur ajoutée et l'Etat ne compensera rien aux communes, qui perdent de nouveaux pans de ressources essentielles. Versailles, dont on sait la situation particulière en ce qui concerne la taxe professionnelle, est également frappée, et cela ne tient pas, sur ce plan, à une mauvaise gestion. L'Etat prévoit un bouclier fiscal qui favorisera les plus hauts revenus et portera aussi, sauf preuve du contraire, sur les impôts locaux, notamment la taxe d'habitation et la taxe foncière sur l'habitation principale. C'est là selon *la Tribune* du 28 septembre, une réforme conservatrice sans le dire de l'impôt de solidarité sur la fortune. En tout cas une chose est certaine, Versailles, comme toutes les communes, perdra encore des ressources de sa fiscalité propre. Elus comme citoyens doivent en avoir conscience : nous sommes devant une logique devenue à la fois ultra-libérale, étatiste et autoritaire. Sous le trompe l'œil de la décentralisation, c'est l'étouffement de la démocratie de proximité, la transformation des communes en objets manipulables, en variables d'ajustement de l'Etat. Il est aujourd'hui urgent et possible de desserrer cet étau, d'obtenir un changement profond – possible parce que, de plusieurs côtés, les exigences en ce sens convergent. L'Etat doit solder le passé, comme l'a écrit M. le Maire, et pour l'avenir, développer avec les collectivités une décentralisation véritable, transparente, démocratique, notamment en donnant aux communes les moyens dont elles ont besoin. C'est pourquoi nous appelons de nouveau nos collègues du conseil municipal à voter une motion dans ce sens qui éclairerait tous les Versaillais sur cette situation en mouvement.

Tout en faisant ainsi tout pour desserrer cet étau, il est à nos yeux nécessaire, dans le cadre de cette contrainte injuste et alourdie qui contrarie la gestion de la Ville, de fonder la fiscalité de notre cité sur le maximum possible de justice. Pour faire face tant que faire se peut aux ponctions accrues de ressources de l'Etat, nous proposons pour notre part une augmentation de 4 à 5 % des impôts directs en expliquant aux Versaillais pourquoi on en vient là ; de maintenir un niveau stable les prix des services, qui ont été stabilisés pour 2005 mais avaient subi 5% de hausse pendant 9 ans ; peut-être aussi de recourir un peu plus à l'emprunt, avec prudence, ce qui est possible dans la mesure où la commune maîtrise, et nous nous en félicitons, la gestion de sa dette, et que les taux sont actuellement plutôt favorables.

Dans l'état actuel des choses, nous ne voterons pas le budget. Mais nous soutiendrons tout au long de l'année toutes les propositions qui nous paraissent positives, et il y en a, telles celles qui concernent les institutions culturelles, le théâtre, le patrimoine esthétique et historique, celles qui concernent les emplois aidés, le logement social, ce qui se fait au CCAS et en particulier nous soutiendrons la coordination dans le cadre du service public municipal des activités de restauration pour les jeunes et les personnes âgées.

M. BERNOT :

Après avoir étudié les documents fort bien faits qui nous ont été remis et avoir écouté très attentivement l'exposé fort bien fait de M. DEVYS, ainsi que des compléments d'information qui nous ont été fournis en commission, je retire une impression d'ensemble contrastée de ce projet de budget primitif.

Je considère qu'il y a des progrès non négligeables sur certains points, mais également des contradictions sur d'autres ou des insuffisances dans les crédits inscrits par rapport aux ambitions affichées. J'ai fait de ce budget une lecture avant tout politique, ce qui est le rôle des élus, et en tout cas la façon dont je conçois mon rôle personnel, N'ayant aucun goût pour la critique pointilleuse et n'étant, pas, comme quelques –uns d'entre nous, un professionnel de la technique budgétaire, je vais donc me placer successivement au niveau d'ensemble des dépenses puis, sur certaines fonctions importantes, de la réalité des sommes inscrites, au regard des priorités que vous avez vous-mêmes définies lors du débat d'orientations budgétaires.

Au niveau de l'ensemble des dépenses, ce qui est positif c'est, pour la première fois de la mandature, des dépenses de fonctionnement contenues. J'aurais souhaité des économies plus fortes, mais elles sont contenues, et des dépenses de personnel, en particulier qui, pour la première fois également, évoluent de façon raisonnable. Pour ce qui est moins favorable, je déplore un budget d'investissement en recul sensible, ceci même sans tenir compte de l'inflation. Pour ma part, je n'ai pas pris en compte la DM1, j'ai comparé ce qui est comparable : entre le BP 2005 et le BP 2006, il y a une diminution que j'évalue à 2,9%, soit avec une hypothèse d'inflation de 1,8% que je crains très optimiste, à une diminution de pouvoir d'achat réel de 4,7%. L'épargne nette dégagée est également en diminution sensible, puisque l'on passe de 1 853 000 euros dans le BP 2005 à 1 600 000 euros, soit une diminution de 13,6%.

S'agissant de la dette, je trouve le budget moins vertueux – mot dont je revendique la paternité pour l'avoir utilisé dans mon intervention du débat d'orientations budgétaires - je vois avec plaisir qu'il a été repris par M. le Maire et à maintes reprises, au moins une fois par M. DEVYS et trois fois par M. GRESSIER. C'est bien d'être vertueux, mais il faut que cela se vérifie partout. Or l'endettement, même s'il est relativement modéré par rapport à la moyenne de la strate, continue à s'accroître régulièrement, pas spectaculairement. Certains collègues souhaiteraient même qu'on emprunte davantage, cédant à la facilité des taux favorables que nous avons actuellement. Pour ma part, je ne fais pas cette lecture et je considère que la dette publique de la France, dont tous les experts, et M. BRETON, s'accordent à dénoncer l'inflation très inquiétante, est une affaire nationale, et elle nous concerne tous : ce n'est pas seulement la dette de l'Etat, mais aussi des comptes sociaux, et les collectivités y ont aussi leur part de responsabilité, ce qui, soit dit en passant, témoigne s'il en était besoin d'une politique de décentralisation mal contrôlée. Sans doute a-t-on, et je sais, Monsieur le Maire, que vous partagez ce point de vue, dans certains domaines décentralisés à l'excès alors qu'il aurait suffi de déconcentrer. Au bout du compte, c'est toujours le même contribuable qui le porte sur ses épaules. Bien que nous, à Versailles, soyons beaucoup moins mauvais que la plupart des villes comparables de la strate, ce n'est pas une raison pour céder à la facilité, et j'aurais souhaité pour ma part que l'on essaye de dégager des marges de manœuvre, avec des économies sur les dépenses improductives pour commencer, pour le principe, à réellement nous désendetter. Ce n'est pas le cas, malgré ce qui est écrit dans le rapport. On lit, page 52, qu'il faut nous désendetter, et page 53, le tableau montre que dans le cadre du BP aucune somme n'est inscrite pour des remboursements anticipés, seulement prévus pour décision modificative. Quant à la situation de départ, on nous dit dans le rapport que le remboursement en capital a été plus faible en 2005 – 8 070 000 euros – que le montant des emprunts nouveaux contractés – 11 millions. Tout ceci montre bien qu'entre le discours et la réalité du désendetterment, il y a quand même une marge.

Pour descendre plus en détail, j'ai retenu deux domaines, le logement et la sécurité. Si l'on regarde le tableau des investissements page 84, on constate un décrochage très spectaculaire entre les huit premiers domaines recensés et les mêmes lanternes rouges, le soutien à l'économie locale, l'amélioration de l'habitat, et l'éternelle cendrillon, la sécurité.

Je ne parlerai pas du soutien à l'économie locale, qui est assez peu de choses, même si je ne dis pas qu'on ne fait rien. Je parlerai davantage du logement aidé. On nous a fait des annonces alléchantes pour Satory, et le programme local de l'habitat nous a donné la mesure des efforts à accomplir, en particulier pour le logement intermédiaire, si l'on veut éviter que les jeunes ménages partent en ville nouvelle ou plus loin encore. Or on retrouve le même montant qu'en 2005 de 248 000 euros, ce qui est très peu au regard des ambitions légitimement affichées, et c'est même une perte sensible de pouvoir d'achat si l'on tient compte de l'évolution du marché depuis un an. J'ai soulevé la question en commission sans avoir de réponse satisfaisante, mais à mes yeux il aurait été honnête de tenir compte de l'évolution du marché. Certes, vous avez dit qu'il y aurait toujours moyen de trouver de l'argent pour faire face aux opportunités qui pourraient se présenter ; acceptons-en l'augure. Cependant, on fait toujours une lecture politique d'un budget, et dans ce cas, il y a quand même un écart entre les sommes affichées, très modestes, et le discours, alors que les chiffres devraient témoigner d'une volonté forte. Quant à la méthode, je sais que Mme LEHUARD fait un excellent travail pour saisir les occasions qui se présentent, mais il faut quand même aussi savoir le susciter et si possible, les provoquer, sinon, - que Mme DUPONT me pardonne -, on continuera à avancer dans ce domaine à un train de sénateur (*sourires*), alors qu'il nous faudrait réaliser chaque année plusieurs dizaines de logements intermédiaires pour nos jeunes ménages – c'est ce qui figure dans le PLH.

En ce qui concerne la sécurité, c'est un peu plus de 4% des dépenses totales, en comptant les salaires des fonctionnaires, mais seulement 0,19% des investissements. Est-ce vraiment sérieux ? Prend-on bien en compte les besoins de prévention à la lumière des événements récents, peut-être pas très conséquents à Versailles, mais en tout cas dans notre environnement. Il y a un gros effort à faire en matière de prévention – je ne parle pas de répression, car je ne stigmatise personne, mais d'appliquer le principe bien connu que gouverner, c'est prévoir. Peut-on s'en remettre exclusivement à la police nationale en matière de prévention des risques pour assurer la tranquillité des citoyens de tous les quartiers, qui ont tous droit à la même sécurité et à la même qualité de vie, qu'ils habitent en périphérie, dans le cœur historique de notre ville ou dans des secteurs résidentiels ? Quelle est l'utilité réelle, en matière de prévention j'y insiste, d'une annexe du commissariat central ouverte uniquement dans la journée aux heures de bureau ? Peut-on prévenir de cette façon le risque de voir à nouveau détruit tel ou tel équipement public payé avec l'argent du contribuable. Voilà quelques questions qu'il est permis de se poser. Ne serait-il pas temps de réfléchir à un élargissement des missions de la police municipale, dans le sens d'une présence plus importante sur le terrain, que l'on appelle police de proximité ou d'un autre nom, et de lui donner les moyens suffisants, en hommes et en matériel, pour une meilleure efficacité ?

Nous aurons la chance de voter chapitre par chapitre. Comme il y a d'excellentes choses dans ce budget en matière de politique familiale, de politique sociale, d'éducation, j'aurai le plaisir de voter pour ces chapitres, mais je m'abstiendrai sur ceux dont je trouve les crédits inscrits très insuffisants.

Mme BUSSY :

M. GRESSIER a profité de ce rapport sur le budget pour reprendre les interrogations que j'avais formulées à la commission des finances du CCAS qui s'est réunie la semaine dernière. En effet, après la réorganisation mise en œuvre depuis un an, il faut réfléchir à ce que l'on veut faire du CCAS. A l'heure actuelle, ce sont 20 000 personnes par an qui y passent et un travail avec 120 institutions et associations. Il fait face à de nouveaux enjeux en ce qui concerne l'action envers les personnes, le développement de partenariats. Il faut s'interroger, en particulier sur la place que le CCAS peut prendre dans le cadre de la politique sociale du Département, lequel, avec les lois de décentralisation, est en charge de pans entiers de la politique sociale. Quelle place voulons-nous, par exemple pour le RMI- insertion, et dans le cadre de la maison départementale du handicap ? Ces questions seront abordées par le conseil d'administration du CCAS lors du débat d'orientations budgétaires qui aura lieu la semaine prochaine.

M. BANCAL :

J'ai plus de questions que de réflexions de fond. Comme l'a dit M. GRESSIER, nous avons eu assez peu de temps pour étudier ce budget, moins d'une semaine. Globalement, il me convient parfaitement, mais n'ayant pas la compétence de certains, j'ai besoin de quelques compléments d'information.

J'avais déjà posé une question sur l'extinction de l'encours de la dette. Pourrait-on avoir une présentation de la dette effectivement réalisée et la dette virtuelle, c'est-à-dire nos engagements ? Je ne critique pas du tout le fait de ne pas emprunter quand on n'a pas besoin d'argent, mais je voudrais savoir combien on doit rembourser et combien on devra rembourser sur les engagements des budgets précédents, pas seulement pour les Chantiers. Cela figure peut-être dans le rapport, mais on me dira où.

J'avais une question sur les achats hors eau et énergie, mentionnés page 16. Ils augmentent de 8% après avoir augmenté de 21 % l'an dernier, soit deux millions en deux ans. Peut-être y a-t-il des transferts entre chapitres. Peut-on les connaître ?

Je ne reviens pas sur le CCAS, mais ce serait bien pour ceux qui ne sont pas à son conseil d'administration de savoir pourquoi ce qui devait intégrer le budget de la Ville ne le fait pas, et la subvention augmente de 54%.

Page 40, figurent des subventions et participations obligatoires. Certaines ont disparu. Peut-être figurent-elles sous d'autres formes ? C'est le cas pour la subvention au centra national de formation du personnel territorial ; est-elle compensée par les augmentations qui figurent ailleurs pour des formations ? De même la subvention à l'A.P.J.H. a disparu.

Dans le secteur social et familial, notamment dans la partie « personnel », on constate de fortes augmentations et diminutions. Je pense que c'est lié au CCAS. Mais pour des néophytes, c'est un peu difficile à lire.

Pour la partie Culture, page 138 et suivantes, le budget des archives, pour lesquelles j'avais cru comprendre qu'on avait fait un effort important avec le déménagement, augmente de 40%. Le personnel a été fortement mobilisé l'an dernier ; je ne comprends pas que les crédits augmentent de nouveau cette année. En revanche, l'animation culturelle diminue fortement. Sur ces deux secteurs, archives et animation culturelle, je ne retrouve pas vraiment les chiffres des pages 141 et 142, les chiffres du rapport et ceux des tableaux étant différents. Il y a sûrement une explication que je ne connais pas.

Enfin, pour les relations publiques, page 173 il est précisé que le budget « élections » est inchangé car il n'y a pas d'élections. Mais dans le tableau, il augmente de 13%. Dans le commentaire, on dit que le budget global pour le journal « Versailles » augmente de 14 400 euros ; cela correspond seulement à la partie « autres », tandis que la partie « personnel » passe de 96 000 à 280 000 euros, soit près de 200 000 euros d'augmentation de frais de personnel pour le journal de la Ville. Y a-t-il une explication ?

M. de LESQUEN :

C'est la propagande pour préparer les municipales.

M. BANCAL :

J'ai essayé d'être sérieux, ne rabaissez pas systématiquement le débat.

Mme COULLOCH-KATZ :

Ce qui me surprend, c'est que, sauf M. CASANOVA, le niveau des dotations de l'Etat a l'air de vous satisfaire. Quand j'entends M. GRESSIER nous dire que c'est une chance, qui va nous permettre de gérer

serré, les bras m'en tombent. J'en fais plutôt une analyse politique : l'Etat a besoin d'argent. A diminuer les charges des entreprises et à baisser l'impôt des plus fortunés, forcément, l'argent manque à un moment ou un autre. Où le trouver, sinon chez les collectivités locales ? La première phase de ce nouveau volet de la décentralisation a été, avec M. RAFFARIN, de donner massivement des compétences aux collectivités ; la deuxième phase, avec M. de VILLEPIN, c'est surtout de faire porter par les élus locaux la responsabilité de la dérive des comptes publics. Je ne parle pas seulement des communes, mais aussi des régions, qui sont le plus souvent à gauche, et de certains conseils généraux. En fait, tout cela est une stratégie politique d'ensemble. Il est regrettable que les communes comme la nôtre en subissent les conséquences, et finalement le citoyen usager est obligé de payer. On devrait partager les responsabilités et les ressources, mais en pratique l'Etat transfère ses propres déficits sur les collectivités locales.

Dès lors, on gère la crise. On a peu d'argent, mais on ne veut pas imposer davantage, ce qui nous satisferait, car pour nous la solidarité est préférable à la charité qu'on ne renoncera pas à pratiquer au cas par cas. Ainsi, il y a 92 postes vacants dans le personnel municipal, avec une grille des salaires à minima, alors qu'on pourrait, si l'on voulait, faire un effort pour satisfaire les besoins de la population, notamment pour la petite enfance. On parle d'aménagement des quartiers ; mais encore une fois, je vois que dans le quartier des Matelots on ne fait rien. Vous allez me répondre une fois de plus que c'est sur le domaine du Château.

M. DEVYS :

Si vous voulez, nous irons ensemble, car je n'ai pas l'impression que nous parlons de la même chose. Pour moi, aux Matelots, à part la caserne, il y a 12 ou 15 habitants, dans le fond.

Mme COULLOCH-KATZ :

Il y en a bien plus. Il y a ceux qui habitent dans le fond, près de la gare, et des petits pavillons avant le lieu d'accueil des SDF.

Mme LEHUARD :

Ce sont des militaires, aux Mortemets.

Mme COULLOCH-KATZ :

Mais que ce soit des militaires ou pas...

M. DEVYS :

Je vous propose d'aller y voir ensemble.

Mme COULLOCH-KATZ :

Absolument, quand vous voulez. Ce sont des Versaillais comme les autres, et l'éclairage est déficient, les transports sont difficiles. Nous en avons parlé plusieurs fois. A Satory aussi, c'est l'armée, mais on commence à s'en préoccuper.

M. le Maire :

Encore faut-il que ceux qui gèrent ces terrains soient d'accord. Entre l'établissement public et le ministère de la Défense, nous ne pouvons agir que s'il y a contractualisation.

Mme COULLOCH-KATZ :

Et s'il y a volonté de la faire.

M. le Maire :

De notre côté, il n'y a jamais eu de problème.

Mme COULLOCH-KATZ :

Les gens qui habitent tout au bout, près de la gare, ne sont pas sur des terrains de l'armée ou du château.

M. le Maire :

Non, ils sont sur des terrains de la SNCF et de RFF. On ne peut pas intervenir sur des terrains qui ne nous appartiennent pas.

Mme COULLOCH-KATZ :

Il ne s'agit pas de cela, il s'agit de créer des transports publics pour que ces gens puissent venir à Versailles aussi facilement que les autres.

Mme DUPONT :

Il y a un bus.

Mme COULLOCH-KATZ :

Mais avec quels horaires ? Il y a des enfants qui vont à l'école.

Mme de BARMON :

Il y a un ramassage scolaire.

Mme COULLOCH-KATZ :

On en a déjà parlé, et on n'a jamais dit qu'il y avait un ramassage scolaire.

M. le Maire :

Si, nous le finançons.

M. DEVYS :

Quant à l'éclairage, qui n'est pas de bonne qualité, je le conçois, il été financé par la Ville qui n'avait pas à le faire, avec une participation des militaires, mais le château refusait que l'on implante des candélabres dans la perspective du grand canal. Il y a là des contraintes, même si on comprend que cela ne satisfait pas la population.

Mme COULLOCH-KATZ :

C'est aberrant.

Encore une fois, je suis étonnée par la passivité de mes collègues pour ce qui est des dotations de l'Etat. Nous devrions faire passer un message collectif qui est de refuser que l'Etat nous impose une telle façon de fonctionner, qui est une sorte de régression. Nous devrions nous mobiliser plus violemment que nous ne le faisons.

M. BANCAL :

On fait quoi ?

Mme COULLOCH-KATZ :

Nous avons proposé un amendement dans une séance précédente, vous avez refusé.

M. AUDIBERT :

S'agissant de la police municipale, en page 244 du rapport, on constate que les charges de personnel n'ont pas changé d'une année sur l'autre. Il n'y a donc pas de volonté politique de rétablir la sécurité dans Versailles (*murmures*).

M. BANCAL :

Et depuis que M. de LESQUEN s'est fait agresser...

M. AUDIBERT :

En effet, plus de 5 000 crimes et délits sont commis chaque année - c'est le chiffre officiel - et, dans la réalité, ce doit bien être 10 000. (*murmures*)

M. JAMOIS :

Il y a les chiffres de la préfecture et les chiffres de la presse.

M. AUDIBERT :

Cela, tout le monde le sait.

D'autre part, et ceci ne met pas en cause les policiers municipaux eux-mêmes, mais les ordres qu'ils ont reçus, de nombreux Versaillais ont été choqués, durant la première quinzaine de novembre, alors qu'il y avait quand même danger, du fait qu'un groupe de quatre policiers passe, de façon quasi continue, son temps à faire des contrôles de vitesse à l'octroi. Ils auraient souhaité, ces Versaillais, que sur la base du principe de précaution, des rondes de nuit soient faites. Cela aurait peut-être permis d'éviter l'incendie du Bateau, évité des agressions également. Cette police municipale est mal organisée, mal dirigée, et, Monsieur le Maire, vous en portez la responsabilité.

M. de LESQUEN :

Très bien !

Mme MASSE :

Je parlerai des chapitres 907 et 927 du budget, concernant le logement. Ce qui saute aux yeux immédiatement, c'est que vous laissez inchangée la dotation à l'OPAH, soit 202 000 euros. On pouvait espérer, au vu des besoins des Versaillais, une mise en valeur de cette opération. Cette stagnation n'est pas raisonnable quand on songe à tous les jeunes ménages et aux familles qui cherchent désespérément un logement et sont obligées de quitter notre ville où les prix de l'immobilier sont devenus trop élevés. Cette opération d'amélioration de l'habitat a pour but de remettre sur le marché des logements vacants, d'en améliorer le confort, et de maintenir des logements accessibles à tous ceux qui débutent dans la vie. Quand on songe au nombre de logements que vous auriez dû ainsi réaliser, et le peu que vous avez fait, et qu'en plus vous n'augmentez même pas cette dotation pour l'année 2006, cela nous attriste. De plus, cette opération a l'avantage de faire augmenter la population, qui diminue d'année en année, ce qui n'est pas bon pour les ressources de la Ville et pour les commerçants. Cela évite aussi de densifier le bâti. Cette opération a également pour but d'améliorer le confort et l'hygiène. Certains propriétaires n'ont plus les moyens de remettre en état leur patrimoine. Par ce biais, ces logements seront réhabilités et seront remis sur le marché ; le droit de propriété est respecté et les propriétaires ont, *in fine*, le choix du locataire. Nous avons toujours trouvé que cette solution était la meilleure, car plus libérale et moins dirigiste. C'est à cette politique plus libérale que vous devriez recourir beaucoup plus souvent. Il y a donc un effort à faire, bénéfique pour la Ville. Or la dotation reste inchangée pour 2006.

En deuxième lieu, nous avons relevé une augmentation exorbitante des frais de personnel : plus 32,2 % dans les services. C'est symptomatique d'une très mauvaise gestion. Augmenter à ce point les charges de personnel revient à rétrécir d'autant la dotation au logement en général. En troisième lieu, nous avons relevé que vous comptez encore augmenter la surcharge foncière, alors qu'elle augmente considérablement le coût final des logements ainsi réalisés, et que, de ce fait, vous en réaliserez moins. Mais, une fois de plus, vous suivez l'esprit de la loi GAYSSOT, ce ministre communiste du gouvernement JOSPIN (*Ah ! sur de nombreux bancs*). Mais à cette idéologie collectiviste, les Versaillais préfèrent la diversité humaine librement

consentie. Nous, nous sommes restés fidèles aux orientations qu'avait prises M. DAMIEN (*protestations*), qui respectait cette diversité humaine, et qui n'acceptait pas la surcharge foncière, sauf dans très peu de cas. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce budget, qui est très mauvais.

M. BANCAL :

Je crois qu'on n'utilise pas assez les grandes compétences de Mme MASSE, qui doit connaître à Versailles plein de terrains sur lesquels on pourrait construire des logements sociaux sans surcharge foncière. C'est dommage qu'elle ne veuille pas nous donner les adresses.

M. de LESQUEN :

Je voudrais intervenir sur deux points supplémentaires.

D'abord, je voudrais rétablir la vérité sur les dotations de l'État, car, chaque année, nous entendons ce même lamento, qui vient de M. DEVYS, comme de Mme COULLOCH-KATZ, pour nous expliquer que l'État est méchant, très méchant. Ce n'est pas vrai. Regardez les chiffres du budget, page 27 : les dotations de l'État augmentent de 1,7%, c'est-à-dire pratiquement comme l'inflation prévue. Alors ne racontez pas qu'elles baissent, ce n'est pas vrai. Vous n'avez pas à vous excuser, vous abriter derrière les mauvaises décisions que l'État auraient prises en la matière, ce n'est pas vrai.

Deuxièmement, je voudrais faire un commentaire sur les services généraux, chapitres 920 et 900. J'observe, – M. BANCAL ne l'avait pas compris, mais c'est clair – que les dépenses de propagande augmentent fortement sur le chapitre 920, de 880 000 à 1 050 000 euros, soit 19 %.

M. MARVAUD :

Il n'y a qu'à supprimer tes pages. (*rires*)

M. de LESQUEN :

Mais bien sûr ! Vous montrez ainsi votre sens de la démocratie : vous voulez interdire à l'opposition de s'exprimer. C'est naturel, elle a déjà si peu de place. J'en ai assez que ce malotru passe son temps à vociférer.

Page 175 du rapport, on lit avec étonnement que le budget des élections reste le même qu'en 2005, parce que « aucune élection n'est prévue en 2006 ». En revanche, en 2005, il y a eu le référendum du 29 mai. Logiquement, il devrait y avoir moins de crédits en 2006. Enfin, vous avez prévu que le guide pratique de Versailles nous coûterait de l'argent. Je rappelle qu'en 2002 vous avez évincé une initiative privée pour faire un guide qui n'est pas meilleur que le précédent et qui coûte de l'argent à la collectivité, alors que l'autre ne lui coûtait rien. Ce chapitre, comme beaucoup d'autres, est mauvais, et nous voterons contre.

M. le Maire :

Je commence par répondre aux questions les plus générales, et M. DEVYS interviendra sur des sujets plus précis.

Sur la décentralisation, à titre personnel et en votre nom à tous, je l'espère, pendant tout le débat budgétaire national, je me suis battu, pour dénoncer, sur la partie recettes de la loi de finances, et à l'association des maires de France, où j'ai animé une table ronde, la manière dont l'État, quelles que soient les sensibilités politiques, traite depuis des dizaines d'années les collectivités territoriales.

M. de LESQUEN :

Démagogie. Ce n'est pas vrai. (*protestations*)

M. le Maire :

Il est évident que c'est vrai !

M. de LESQUEN :

C'est vous qui avez voté le budget ! (*protestations*) Il fallait voter contre.

M. le Maire :

Notre directeur général a démontré à quel point l'État s'est désengagé, et que depuis treize ans cela représente pour la ville de Versailles l'équivalent de 30 points d'impôts, par des transferts de responsabilités ou de compétences sans transfert de moyens. Que j'ai gagné devant le Conseil d'État un procès contre l'État qui nous avait transféré l'instruction des passeports de façon illégale sans en transférer les moyens en est une preuve. Si devant le tribunal administratif, j'ai obtenu – l'État a fait appel- que le ministère de l'Intérieur reverse à la ville de Versailles les frais engagés depuis quatre ans pour l'instruction des cartes d'identité, c'est bien la preuve aussi qu'il y a eu des transferts. J'ai cité devant le congrès des maires de France toutes les responsabilités qui nous ont été transférées sans transfert de moyens.

M. de LESQUEN :

Alors, ne votez pas le budget !

M. le Maire :

Taisez vous ! Vous n'avez pas la parole !

M. de LESQUEN :

Double langage !

Mme de BARMON :

Mais taisez vous !

M. le Maire :

En second lieu, l'État nous a transféré des compétences sans actualiser chaque année le coût des services que nous rendons pour lui. Qui, il y a 30 ans, imaginait que l'État puisse transférer une partie du maintien de l'ordre et de la sécurité aux collectivités locales ? Tout le monde estimait à l'époque – aujourd'hui un peu moins malheureusement – que la sécurité des biens et des personnes était une mission régaliennne. Quelqu'un s'inquiétait de savoir pourquoi nous n'avons pas augmenté nos moyens en ce qui concerne la sécurité. Ne vous en faites pas, l'État est en train de préparer une nouvelle loi pour transférer des compétences de sécurité aux maires, au prétexte que nous sommes des élus de proximité qui pouvons mieux assurer la prévention et la répression. Je ne sais pas s'il y aura des transferts de moyens, mais que depuis des années on transfère les compétences sans transférer ou actualiser les moyens est évident. J'ai défendu cette thèse devant l'Assemblée nationale et devant l'association des maires de France. Nos services ont calculé que depuis 1992 nous avons perdu l'équivalent de 30 points d'impôt, soit que les charges n'aient pas été compensées soit que la compensation n'ait pas été revalorisée chaque année.

Certains ont trouvé que nous n'avons pas mis suffisamment de moyens dans certains domaines, comme l'économie locale, l'amélioration de l'habitat, la sécurité – mais je viens d'en parler et nous en reparlerons bientôt. Pour ce qui est de l'économie locale, il ne faut pas mélanger les genres. Nous sommes là pour faciliter, promouvoir l'image d'une ville historique et culturelle dans le domaine économique. Mais dans une économie libérale, nous ne sommes pas là pour nous substituer aux chefs d'entreprise. Nous voulons faciliter leur venue, c'est pourquoi récemment au SIMI, un salon d'immobilier d'entreprise au palais des congrès de la porte Maillot, nous avions un stand avec le Conseil Général, et nous serons au MIPIM à Cannes en mars prochain pour vendre Versailles. La Ville ne se substitue pas, elle facilite et accompagne.

De même pour l'habitat, nous n'allons pas nous substituer aux sociétés d'HLM, à Versailles Habitat. Ils prennent des initiatives. S'ils ont besoin de nous en matière de surcharge foncière, de garantie d'emprunt, nous les avons toujours suivis. Chaque fois qu'il y a eu des opportunités de préemption, nous avons préempté pour les bailleurs sociaux pour leur revendre à l'euro près. Cela ne figure pas dans la ligne budgétaire de l'habitat, mais sur la ligne « compte foncier ». S'agissant de l'OPAH pour remettre sur le marché des logements vacants, Mme MASSE, nous avons participé volontairement à une expérimentation dans 14 villes de France, qui se termine fin 2005. Malheureusement – mais nous ne sommes pas seuls à décider – nous n'avons pu que remettre sur le marché une trentaine de logements appartenant à des personnes privées, que l'ANAH a aidées jusqu'à 80, 90 ou 95% de l'opération. J'ai dit à M. PELLETIER, le président de l'ANAH, que nous avons été déçus, en particulier parce que l'ANAH n'a pas pris en compte le fait qu'en secteur sauvegardé la réhabilitation coûte 30 à 40 % plus cher. C'est une des raisons, parmi beaucoup d'autres, qui

fait que l'on n'a pu remettre sur le marché locatif qu'une trentaine de logements. Cela étant, j'ai été candidat pour une nouvelle période de trois ans, et le président de l'ANAH nous a promis une modification des règles de subvention. J'espère, comme cette opération était expérimentale, qu'elle va désormais mieux entrer dans les mœurs. Ce n'est pas facile, car il faut des propriétaires volontaires. Souvent ce sont des personnes âgées, elles hésitent. C'est pourquoi il est difficile de mettre en œuvre ces opérations intéressantes.

M. DEVYS :

Le premier intervenant a expliqué qu'il ne fallait pas remplir la colonne « vote », que ce n'était pas légal...

M. de LESQUEN :

J'ai dit que c'était désinvolte.

M. DEVYS :

Pas du tout. Mon prédécesseur procédait comme cela, et me l'a appris : l'objectif est simplement de faire des économies de fonctionnement, car si nous faisons une première distribution avec cette colonne vide, il faudrait ensuite vous en faire une seconde, identique, avec simplement la colonne de vote remplie. S'il advenait, pour une raison ou une autre, que le conseil municipal ne vote pas une dépense ou une recette, nous le ferions. Mais à l'expérience, et a priori, compte tenu de la majorité dont dispose le Maire dans ce conseil, nous pensons que le budget sera voté.

M. de LESQUEN :

Godillots ! (*exclamations*)

M. DEVYS :

Vous avez dit qu'il n'y avait pas de provisions en section de fonctionnement. Il n'y en a pas, car nous avons prévu au plus juste. S'il y a des difficultés, nous y ferons face avec les recettes qui arriveront à mesure de l'exercice. Vous dites aussi qu'il y a de petites provisions en investissement. Non, il y a des provisions importantes, de plusieurs centaines de milliers d'euros dans un cas. Vous nous dites « vous laissez la liberté aux services ». Mais comment parlez-vous de nos agents ? D'abord, c'est une liberté contrôlée...

M. de LESQUEN :

Vous ne gérez rien.

M. DEVYS :

Les services viennent une fois par mois en groupe de travail et proposent d'utiliser les provisions compte tenu de tel ou tel événement – la neige, un problème de trottoir ou d'assainissement. Mais vous êtes d'un tel mépris que vous ne lisez même pas le compte rendu d'utilisation des provisions que l'on vous remet une fois par an.

Vous dites ensuite qu'il n'y a pas d'autorisation de programme, que certaines personnes qui ont fait Sciences Po utilisent de grands mots. Moi, je n'ai pas fait toutes les études que vous avez faites, mais il y a des plans triennaux dans cette commune qui permettent de savoir où l'on en est, et en ce qui concerne l'enfouissement, il y a un plan sur 30 ans que nous allons essayer de réduire. Ne dites pas que l'on ne prévoit pas. Ces prévisions ne vous conviennent pas soit, mais elles existent.

M. de LESQUEN :

Il n'y a pas d'autorisation de programme.

M. DEVYS :

Vous parlez aussi du rapport avec un mépris et une désinvolture étonnants. Ce rapport n'est pas obligatoire. Si vous n'en voulez pas, ne le lisez pas ! Vous dites qu'il ne respecte pas la M 14 ; il n'a rien à

respecter du tout, puisqu'il est volontaire. Vous dites qu'il ne rappelle pas les chapitres. Ce n'est pas vrai. En début de ligne, il y a systématiquement le chapitre, l'article et tous les machins comptables auxquels personne ne comprend rien, sauf peut-être vous. En commission, vous avez expliqué que vous ne retrouvez pas les chiffres. Il a fallu que je vous apprenne, alors que j'ai fait beaucoup moins d'études que vous, et que je suis beaucoup moins intelligent probablement, à faire une addition pour trouver le total des chapitres. Voilà les choses importantes que vous aviez dites.

M. de LESQUEN :

Votre réponse est affligeante.

Mme DUPONT :

Votre intervention était affligeante !

M. DEVYS :

M. CASANOVA, en toute liberté de pensée pour chacun, je suis d'accord avec votre analyse, mais je n'en tire pas les mêmes conclusions.

M. BERNOT, concernant l'endettement, si M. le Maire en est d'accord, je suis prêt à y consacrer une réunion spéciale de la commission des finances, pour discuter au fond, dans le respect des positions de chacun, de l'évolution des taux, de la dette, de la comparaison avec les autres communes. J'ai la volonté d'être complètement transparent, et nous pouvons débattre sereinement. Ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Le Conseil Général a fait un effort de désendettement considérable et sa dette est voisine de zéro. Mais quand nos bases de taxe professionnelle augmentent de 3%, les siennes augmentent de 7 à 10% certaines années. Le Président précédent a bien sûr utilisé ces marges de manœuvre que nous regrettons de ne pas avoir.

Vos interrogations sont nos préoccupations, et nous essayons de maîtriser au mieux la dette. Mais vous ne pouvez pas nous dire que nous devons maîtriser la dette et en même temps développer les investissements. Comment les finance-t-on ? Par les recettes d'investissement, qui augmentent ou pas, et sinon par l'emprunt. Nous essayons donc de trouver l'équilibre difficile, M. BERNOT, entre vous qui dites « n'empruntez pas et investissez » et Mme COULLOCH-KATZ qui dit « investissez et empruntez ». Vous dites que la dette ne diminue pas. Mais comme l'impôt, il faut voir cela sur une longue période, et sur une longue période, nous maîtrisons la dette et nous continuerons à le faire, alors que d'autres communes ne l'ont pas fait. En ce qui concerne l'épargne nette, moteur de l'investissement, qui était de 1,9 million l'an passé et est à 1,6 million au BP, vous espérez qu'en DM elle augmentera ; moi aussi. Je rappelle que pour 2005 les villes comparables avaient par habitant une épargne nette de 16,6 euros, et Versailles de 21 euros. Nous faisons donc déjà un effort plus important qu les autres communes pour obtenir une épargne nette positive. Quant au logement social, vous avez abordé la question avec sérénité, et je vous répondrai de même, mais quand j'en viendrai à une autre personne qui n'a pas abordé le sujet de la même manière.

M. BANCAL, concernant la dette, l'extinction de l'encours et nos engagements, vous avez tout le détail page 61. Vous vous interrogez sur l'évolution des achats d'eau, d'électricité, des carburants, page 16. C'est 8% cette année, 8% l'an dernier, et peut-être que cela continuera. Il s'agit de dépenses que nous ne maîtrisons qu'en quantité.

M. BANCAL :

Non, il s'agit des achats hors énergie.

M. DEVYS :

Je ne sais pas. Mais permettez-moi de vous dire gentiment que vous étiez à la commission conjointe des finances et de l'urbanisme, et j'avais demandé que s'il y avait des questions sur les chiffres, vous ayez l'amabilité de me les poser ou de les poser à Mme GUYARD préalablement pour qu'on puisse y répondre. Je ne peux pas avoir de mémoire sur 900 pages.

M. BANCAL :

J'ai fait cela l'an dernier, et j'attends encore des réponses.

M. de LESQUEN :

Il faut recadrer M. BANCAL !

M. DEVYS :

Je pense que nous n'avons pas dû comprendre les questions.

M. de LESQUEN :

Cela ne m'étonne pas.

M. BANCAL :

J'avais écrit préalablement.

M. DEVYS :

Page 40, la cotisation au CNFPT disparaît car nous n'avons plus de personnel mis à disposition de ce centre.

J'ai toujours été d'accord avec Mme COULLOCH-KATZ en ce qui concerne les dotations de l'État et j'ai toujours parlé de l'État et pas du Gouvernement, car, quel que soit le Gouvernement, l'État nous traite de la même manière.

M. de LESQUEN :

C'est-à-dire bien. (*protestations*)

M. DEVYS :

Concernant les Matelots, je lui renouvelle ma proposition d'aller sur place et d'étudier avec elle ce qu'il faut.

Concernant les contrôles de vitesse à l'octroi, c'est vraiment affligeant d'avancer un tel argument ! Les contrôles de vitesse à l'octroi ont lieu parce que l'avenue de Paris est une des voies où il y a le plus d'accidents à Versailles. Si nous mettons des contrôles à cet endroit, c'est que la police nationale et la police municipale ont constaté des infractions d'une rare gravité qui occasionnaient des morts. Et ce sont les parents d'élèves...

M. de LESQUEN :

Le choix du moment, M. DEVYS. A certains moments, il faut avoir le sens des priorités. (*exclamations*)

M. le Maire :

On préfère éviter les morts, et ce sont les parents d'élèves de Vauban et de Lully qui nous l'ont demandé.

M. de LESQUEN :

Il faut le faire, mais il faut aussi assurer la sécurité. (*protestations*).

M. le Maire :

Nous l'assurons, et si nous avons eu beaucoup moins de problèmes à Versailles que dans d'autres villes de France, c'est parce que nous maîtrisons la sécurité. (*applaudissements*)

M. de LESQUEN :

Vous n'êtes pas maire depuis assez longtemps, peut-être.

M. DEVYS :

Je reviens en arrière pour donner une réponse à M. BANCAL : les deux augmentations de 8% correspondent à l'intégration du CCAS pour les repas de cantine.

Pour revenir aux services de police, nous les remercions d'être à l'octroi, car ainsi ils sauvent des vies.

La personne suivante a parlé du prix du foncier trop élevé. Il n'y a pas besoin d'être conseiller municipal pour le dire, les notaires et les agents immobiliers le constatent tous les jours, et ceux qui achètent des logements aussi. Mais, puisque je vois qu'on ne m'écoute pas, je ne réponds pas. (*rires*)

M. de LESQUEN :

Étant donné la teneur de vos réponses, nous ne perdons rien.

M. DEVYS :

Quant à la politique de M. DAMIEN, d'abord, vous n'étiez pas là pour en parler, ensuite nous faisons exactement la même politique que M. DAMIEN...

M. de LESQUEN :

C'est faux !

M. DEVYS :

Mais taisez-vous donc !

Mme LEHUARD :

Mais oui, il y avait M. CREBASSA.

M. DEVYS :

Le premier immeuble ancien préempté par la Ville et rétrocédé à Versailles-Habitat l'a été par M. CREBASSA, membre de votre liste, père de Mme LEHERISSEL. C'est lui qui a initié cette politique. Mais, Madame, vous ne devez même pas parler suffisamment à M. CREBASSA pour qu'il vous l'explique. Peut-être que lui réussira à vous faire comprendre une politique simple, qu'il a initiée avec M. DAMIEN, que nous perpétons, et qui semble connaître un certain nombre de succès.

M. de LESQUEN :

Comment pouvez-vous dire des contre-vérités pareilles !

Mme LEHUARD :

Ce n'est pas une contre-vérité, tout au contraire.

M. DEVYS :

Et quand vous parlez de dotation qui augmente et qui n'augmente pas, je sais bien que vous avez du mal à improviser et que vous lisez systématiquement ce qui a été préparé...

M. de LESQUEN :

Pas d'attaques personnelles !

M. DEVYS :

Si madame votre voisine faisait la synthèse des différents documents, elle aurait vu qu'en l'an 2000 nous avons inscrit au budget primitif – le budget primitif, c'est le premier que l'on vote- 152 000 euros, et ajouté en décision modificative ou au budget supplémentaire – ce sont les décisions qui sont prises après le

budget primitif - pour 75 000 euros, soit un total disponible de 227 000 euros. Mais compte tenu des conditions difficiles pour mener ce type d'opérations, il n'a été dépensé cette année-là que 24 000 euros. Il restait donc 204 000 euros.

M. de LESQUEN :

Il n'y a pas de quoi se vanter.

M. le Maire :

S'il n'y a pas d'opportunité, on ne va pas dépenser de l'argent pour rien. Stupide !

M. DEVYS :

Si vous voulez bien écouter mes chiffres, vous sortirez moins ignorant à la fin du conseil municipal.

Mme LEHUARD :

Il n'y connaît rien !

M. FONTAINE :

Il écoute, mais il ne comprend rien.

M. DEVYS :

En 2001, nous avons inscrit 154 000 euros au budget primitif, et 200 000 euros au budget supplémentaire, soit un total de 354 000 euros, et la dépense s'est élevée à zéro.

M. de LESQUEN :

Et il s'en vante !

M. DEVYS :

En 2002, nous avons inscrit 152 000 euros en BP, 300 000 euros en BS, soit 500 000 euros en tout, et 24 000 ont été utilisés, et ainsi de suite. En 2005, nous avons inscrit 248 000 euros en première inscription et 150 000 euros en deuxième inscription, et nous avons dépensé 182 000 euros. En effet, M. le Maire vous l'a expliqué la dernière fois, ce type d'opération est extrêmement lent à mettre en place et il faut donc laisser du temps à la mise en route des dossiers, pour pouvoir petit à petit dépenser l'ensemble des crédits. Je répète à M. BERNOT que le jour où il sera nécessaire d'inscrire des crédits pour saisir une bonne opportunité, que ce soit l'achat d'un terrain pour construire ou un immeuble à réhabiliter, nous le ferons.

Enfin, le dernier interlocuteur doit décidément avoir peu de mémoire ou un don pour connaître l'avenir qui dépasse l'entendement. Quand nous avons voté le budget 2005, c'était en décembre 2004, et personne ne savait, sauf peut-être le Président de la République – à moins que vous ne le connaissiez mieux que nous et qu'il vous l'ait dit avant nous – personne ne savait qu'il y aurait un référendum.

M. de LESQUEN :

Si, on le savait très bien ! (*Non ! sur de nombreux bancs*)

M. DEVYS :

Pas du tout. Donnez moi le numéro de la ligne directe avec l'Élysée, parce que moi, je ne savais pas !

M. de LESQUEN :

Nous lisons les journaux, c'est la différence.

M. DEVYS :

Pas du tout. Moi, contrairement à vous, M. de LESQUEN, j'ai de la mémoire. A l'époque, le Président de la République avait dit qu'il y avait lieu de s'interroger pour savoir si l'on utiliserait la voie parlementaire ou la voie référendaire. Personne ne le savait. C'est plus tard qu'il a annoncé qu'il fallait faire un référendum. Si en novembre 2004 le Président de la République nous avait informés qu'il y aurait un référendum, dans le budget de décembre 2004 pour l'année 2005, nous aurions intégré les dépenses, mais nous ne le savions pas.

M. de LESQUEN :

Il fallait me consulter. (*rires*) Le budget serait meilleur si l'URV était consulté.

M. DEVYS :

On a la preuve, Monsieur, que vous ne parlez que pour ne rien dire.

M. le Maire :

Je reviens sur le logement social et le logement aidé. On retrouve les efforts de la Ville à plusieurs lignes différentes. Par exemple en 2002, 2003, 2004, parce que nous n'avons pas les 20% de logements sociaux, le préfet nous a prélevé chaque mois directement sur notre budget une certaine somme. Depuis cette année, puisque nous avons respecté nos engagements, nous n'avons plus de prélèvement. Auparavant, cela figurait dans les charges financières et exceptionnelles au titre de l'article 55 de la loi SRU, logement aidé, 206 420 euros. Si vous additionnez ce qui apparaît sur la ligne logement aidé, le prélèvement et le compte foncier pour préemption, vous arrivez à des sommes assez importantes. C'est bien gentil de dire « la loi Gayssot », « ministre communiste » etc. Je me permets de vous rappeler que le quota de 20% a été créé par une loi de 1990, la loi d'orientation pour la ville, d'un gouvernement de gauche. Elle a été confirmée en 1996 par un gouvernement Juppé et maintenant elle l'a été par le Président de la République lui-même.

M. de LESQUEN :

Il a eu tort.

M. DEFRANCE :

C'est ce qu'on appelle l'unité nationale.

M. le Maire :

Je vais procéder au vote par chapitre.

M. DEFRANCE :

On peut peut-être demander à M. de LESQUEN le résultat de tous les votes. Il les voit peut-être dans sa boule de cristal. (*rires*)

M. le Maire :

Je vous rappelle la délibération, avant de passer au vote sur chaque chapitre :

Conformément aux dispositions contenues dans le code général des collectivités territoriales, je soumetts à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2006 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 141 539 000 €.

Il est précisé qu'un projet de délibération est soumis à cette même séance, pour attribuer les subventions et fonds de concours accordés aux diverses associations et organismes sur les crédits inscrits au présent budget.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante, qui a reçu un avis favorable de la commission de l'Administration, générale, de la vie économique et des finances :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) adopte le budget primitif de la ville de Versailles pour 2006 (budget principal et budget annexe du service d'assainissement) présenté par Monsieur le Maire ;
- 2) précise que les crédits du budget principal et du budget annexe du service d'assainissement de la Ville sont votés par chapitre ;

VILLE			
Fonctionnement			
Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
920	Services généraux des administrations publiques locales	19 342 273,00	1 761 121,00
921	Sécurité et salubrité publiques	4 837 136,00	30 410,00
922	Enseignement - Formation	15 311 977,00	3 108 900,00
923	Culture	10 108 851,00	2 581 020,00
924	Sports et jeunesse	6 920 434,00	1 635 047,00
925	Interventions sociales et santé	4 009 087,00	141 223,00
926	Famille	15 953 011,00	7 521 495,00
927	Logement	881 998,00	15 244,00
928	Aménagement et services urbains - environnement	15 230 078,00	8 129 642,00
929	Action économique	1 546 505,00	1 191 598,00
931	Opérations financières	2 515 000,00	
932	Dotations et participations non affectées		27 572 300,00
933	Impôts et taxes non affectées	32 650,00	53 072 000,00
934	Transferts entre sections	2 779 500,00	180 800,00
939	Virement à la section d'investissement	7 472 300,00	
Totaux		106 940 800,00	106 940 800,00

VILLE			
Investissement			
Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
900	Services généraux des administrations publiques locales	1 880 140,00	
901	Sécurité et salubrité publiques	55 000,00	
902	Enseignement - Formation	2 266 160,00	82 500,00
903	Culture	1 081 545,00	181 740,00
904	Sports et jeunesse	3 028 740,00	
905	Interventions sociales et santé	15 000,00	
906	Famille	882 655,00	
907	Logement	241 415,00	
908	Aménagement et services urbains - environnement	8 072 745,00	1 568 300,00
909	Action économique	177 000,00	
911	Dettes et autres opérations financières	11 374 000,00	11 607 100,00
912	Dotations, subventions et participations non affectées		3 974 000,00
913	Taxes non affectées	10 000,00	1 599 760,00
914	Transferts entre sections	180 800,00	2 779 500,00
919	Virement de la section de fonctionnement		7 472 300,00
Totaux		29 265 200,00	29 265 200,00

ASSAINISSEMENT			
Exploitation			
Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractères général	714 200,00	
012	Charges de personnel et frais ass.	911 600,00	
65	Autres charges de gestion courante	19 800,00	
66	Charges financières	6 800,00	
67	Charges exceptionnelles	41 100,00	
68	Dotations aux amortissements et provisions	655 350,00	
70	Ventes de prod. Fab. Services marchandises		2 240 600,00
75	Autres produits de gestion courante		261 900,00
66	Produits financiers		2 200,00
77	Produits exceptionnels		159 300,00
023	Virement à la section d'investissement	315 150,00	
Total		2 664 000,00	2 664 000,00

ASSAINISSEMENT			
Investissement			
Chapitre	Intitulé	Dépenses	Recettes
10	Dotations, fonds divers et réserves		316 000,00
13	Subventions d'investissement	155 300,00	1 017 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	159 200,00	365 500,00
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00	
21	Immobilisations corporelles	36 500,00	
23	Immobilisations en cours	2 270 000,00	
26	Participations et créances		
28	Amortissements des immobilisations		655 350,00
021	Virement de la section d'exploitation		315 150,00
Total		2 669 000,00	2 669 000,00

3) arrête les balances de ces budgets aux chiffres suivants :

SECTIONS	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes

BUDGET PRINCIPAL						
FONCTIONNEMENT	106 940 800,00	106 940 800,00	96 689 000,00	106 760 000,00	10 251 800,00	180 800,00
INVESTISSEMENT	29 265 200,00	29 265 200,00	29 084 400,00	19 013 400,00	180 800,00	10 251 800,00
TOTAUX	136 206 000,00	136 206 000,00	125 773 400,00	125 773 400,00	10 432 600,00	10 432 600,00

BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT						
EXPLOITATION	2 664 000,00	2 664 000,00	1 692 000,00	2 506 500,00	972 000,00	157 500,00
INVESTISSEMENT	2 669 000,00	2 669 000,00	2 511 500,00	1 697 000,00	157 500,00	972 000,00
TOTAUX	5 333 000,00	5 333 000,00	4 203 500,00	4 203 500,00	1 129 500,00	1 129 500,00

BUDGET DE LA VILLE (y compris le budget annexe du service assainissement)						
FONCTIONNEMENT	109 604 800,00	109 604 800,00	98 381 000,00	109 266 500,00	11 223 800,00	338 300,00
INVESTISSEMENT	31 934 200,00	31 934 200,00	31 595 900,00	20 710 400,00	338 300,00	11 223 800,00
TOTAUX	141 539 000,00	141 539 000,00	129 976 900,00	129 976 900,00	11 562 100,00	11 562 100,00

BUDGET DE LA VILLE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre 920, services généraux des administrations publiques locales, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 921, sécurité et salubrité publiques, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 922, enseignement-formation, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 923, culture, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 924, sport et jeunesse, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 925, interventions sociales et santé, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et cinq abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 926, famille, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 927, Logement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 928, Aménagement et services urbains - environnement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 929 Action économique, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 931, opérations financières, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 932, dotations et participations non affectées, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 933, impôts et taxes non affectées, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 934, transferts entre sections, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 939, virement à la section d'investissement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 900, services généraux des administrations publiques locales, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 901, sécurité et salubrité publiques, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 902, enseignement-formation, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 903, culture, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 904, sport et jeunesse, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 905, interventions sociales et santé, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et cinq abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 906, famille, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 907, Logement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 908, Aménagement et services urbains - environnement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle)

Le chapitre 909 Action économique, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 911, dettes et opérations financières, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 912, dotations et participations non affectées, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 913, impôts et taxes non affectées, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 914, transferts entre sections, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

Le chapitre 919, virement de la section de fonctionnement, mis aux voix, est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

L'ensemble du projet de budget 2006 pour la Ville, mis aux voix, est adopté avec six voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 6 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT)

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Maire :

Etes-vous d'accord pour un vote d'ensemble plutôt que par chapitres ? (assentiment)

M. de LESQUEN :

Mais nous n'avons pas eu d'explications de vote pour l'assainissement.

M. le Maire :

M. DEVYS a présenté ce budget.

M. de LESQUEN :

Nous sommes d'accord pour voter globalement.

Le budget de l'assainissement pour 2006 est adopté avec 6 voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la gauche plurielle et M. BERNOT), M. DEFRANCE et M. MARVAUD ne prenant pas part au vote.

2005.12.228

Subventions aux associations et divers organismes pour 2006 (liste en annexe)

M. DEVYS :

La ville de Versailles a été saisie de demandes de subvention de la part d'associations et organismes intervenant dans différents domaines. Afin qu'elles n'aient pas de difficultés de trésorerie, nous vous proposons de les leur attribuer dès maintenant. Quand une association n'a pas de subvention, c'est en général qu'elle ne l'a pas demandée, n'en ayant pas besoin. Celles qui en ont besoin et sont maintenant hors délai doivent se presser pour un rattrapage.

Après examen des dossiers et dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2006, je vous propose la répartition ci-jointe.

Il vous est rappelé que le seuil fixé par délibération du 16 décembre 2004, à partir duquel il est demandé aux associations bénéficiant d'une aide financière de passer une convention de partenariat avec la Ville, a été fixé à 4 000 €.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide d'attribuer les subventions suivantes à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 2006, pour le budget principal et le budget annexe de l'assainissement.*
- 2) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations et organismes auxquelles il est alloué une subvention égale ou supérieure à 4 000 €.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

M. DEFRANCE :

En ce qui concerne les associations sportives, je constate que les propositions 2006 sont partout semblables aux attributions 2005. En fonction de leurs activités, les associations demandent-elles toutes le même budget ?

M. MARVAUD :

A partir du moment où l'enveloppe globale pour les subventions dans le budget primitif n'était pas augmentée, je n'étais pas en mesure de faire des propositions à la hausse pour certains, ce qui aurait impliqué des baisses pour d'autres. Nous sommes convenus avec M. le Maire et M. DEVYS que nous réétudierions le cas de certaines associations plus tard dans l'année en fonction des résultats ou de difficultés particulières auxquelles elles pourraient être confrontées.

Mme COULLOCH-KATZ :

A propos de Versailles Portage, je constate que l'on passe de 38 000 à 30 800 euros; Pour la caisse d'entraide, il y a également une forte diminution. Comme je l'ai indiqué en commission, j'ai essayé à plusieurs reprises de joindre le responsable de cette caisse, mais depuis plusieurs mois je n'y parviens pas.

M. DEVYS :

La caisse d'entraide payait une cotisation au CNAS et à partir du 1^{er} janvier, la Ville va payer la cotisation au FNAS, qui est une autre structure d'entraide. La dépense sera la même, mais elle ne passera plus par la caisse d'entraide, mais par le service du personnel. Nous nous sommes aperçus que les prestations par le FNAS étaient plus efficaces. Il a fallu deux ans pour ce transfert en raison des délais de démission. En janvier, une délibération sur ce changement vous sera proposée.

Mme COURME :

Je n'ai pas regardé le détail des chiffres, mais en 2005, Versailles Portage s'étant acheté une nouvelle voiture grâce à la subvention de la Ville, celle-ci a atteint un niveau exceptionnel.

Mme de BARMON :

La diminution pour 2006 porte sur la subvention attribuée au titre des aides aux commerces et aux services marchands. Mais au titre des « autres aides sociales », j'ai proposé pour Versailles Portage le montant demandé.

Mme COULLOCH-KATZ :

C'est en additionnant les deux subventions qu'on constate une diminution importante.

M. DEVYS :

Je suis prêt à changer la méthode, mais alors il ne faudra pas venir me demander encore un changement ensuite. Dans la colonne « attribution » figure tout ce que nous avons versé pour 2005 jusqu'à il y a quelques jours. La proposition pour 2006 se compare au BP 2005. Et pendant l'année, Versailles Portage a eu une subvention exceptionnelle pour acquérir un véhicule. Il y a une diminution apparente, mais parce que nous avons versé plus que ce qui était prévu. De toute façon, si Versailles Portage avait des besoins complémentaires justifiés, M. le Maire me demanderait sûrement de trouver la solution financière, car nous tenons à cette entreprise d'insertion.

M. DEFRANCE :

L'amicale du groupe scolaire Richard Mique reçoit une subvention au titre des « autres services annexes à l'enseignement ». Mais quand on consulte son dépliant, l'enseignement n'est pas ce qui l'occupe le plus. Il y a plus d'animation culturelle, de loisirs et de détente.

Mme DUCHENE :

La subvention dépend de ce chapitre, car les autres activités sont des ateliers d'apprentissage de la lecture, les stages d'écriture. Ils apportent une très grande aide aux enfants en difficulté. Ces ateliers sont indispensables, pour une mission que, hélas, l'Éducation nationale ne remplit pas. D'autre part, il y a aussi beaucoup d'activités sportives dans les différents gymnases. Cela concerne aussi des enfants handicapés et des enfants qui ont des difficultés de comportement. En échange de cette subvention, il y a des locations de salle à la Ville.

M. le Maire :

C'est ce que nous appelions les activités périscolaires.

M. BANCAL :

La caisse d'entraide est une sorte d'équivalent d'un comité d'entreprise. Les subventions figurent à deux rubriques : pour des frais de personnel assez minimes, le montant est stable, et la subvention au titre des autres aides sociales diminue de moitié.

M. DEVYS :

C'est ce que je viens d'expliquer : la cotisation au CNAS qui était payée par la caisse d'entraide le sera au 1er janvier par la DRH. La subvention diminue donc, et les crédits de la DRH augmentent d'autant.

M. de LESQUEN :

Au chapitre 924, la subvention aux scouts d'Europe disparaît. Mlle BOURILLON nous a assurés que c'est parce qu'ils n'avaient pas envoyé leur dossier. Je voudrais m'assurer que, bien qu'il n'y ait pas de crédits inscrits aux imprévus, on prévoit quand même de faire quelque chose pour les scouts d'Europe en 2006, quand ils auront régularisé leur dossier.

Mme CABANES :

Les responsables des scouts d'Europe m'ont envoyé un mail pendant les vacances de la Toussaint pour m'indiquer qu'ils ne seraient pas prêts à déposer le dossier en temps utile. Il a été envoyé le 7 novembre, ce qui était trop tard pour l'instruction pour aujourd'hui. J'ai rendez-vous avec les responsables des guides et des Scouts d'Europe le lundi 19. Quant aux crédits, ils n'ont pas été répartis sur d'autres associations.

M. DEFRANCE :

Dans la mesure où ils sont hors délais, il n'est pas normal que ces crédits n'aient pas été répartis au profit des autres associations, puisque l'enveloppe globale reste constante.

Mme CABANES :

Cela ne fonctionne pas ainsi, mais aussi par projet.

M. le Maire :

Et ce n'est pas la seule association dans ce cas. Sils nous préviennent d'un retard, il est normal que le montant de la subvention de l'an dernier soit gelé en attendant qu'ils régularisent leur situation.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2005.12.229**Exercice 2005 – Budget principal - Décision modificative n° 4.****M. DEVYS :**

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster et de compléter les crédits inscrits, tant en dépenses qu'en recettes, dans les sections de fonctionnement et d'investissement, au titre de l'exercice 2005.

Cette décision modificative s'élève à un montant total de 4 895 541,18 € qui se répartit comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 423 534,59 €
- Section d'investissement : 2 472 006,59 €

Elle concerne, d'une part, des ajustements de crédits qui donnent lieu à des écritures d'ordre. Ces dernières s'équilibrent en dépenses et en recettes, soit à l'intérieur d'une section, soit entre les deux sections. Il s'agit notamment :

- du transfert des frais d'études et d'insertion (natures 203) sur les comptes d'acquisitions (compte 21) et de travaux (compte 23), dans la mesure où ils sont suivis de réalisation (annexes 1 et 2) ;
- de l'ajustement des dotations aux amortissements (annexe 3) ;
- de la régularisation des différences sur amortissements entre les états de la Ville et ceux du trésorier municipal (annexe 4) ;
- de la reprise d'une provision pour acquisitions immobilières constituée en 1999, à hauteur de 1 013 785,96 € ;
- de la réduction de 114 000 € des intérêts courus non échus (I.C.N.E.) 2005 payables en 2006 ;
- de l'enregistrement des variations de stocks d'approvisionnements de fournitures, en dépenses et en recettes ;
- des sorties de biens immobiliers de l'actif suite à leur cession avec le constat des plus ou moins values (annexe 5) et qui concerne quelques ajustements.

D'autre part, cette décision prévoit des compléments de crédits au budget 2005. Ils concernent des opérations réelles et se répartissent comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT - Opérations réelles

Objet	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
<i>1/ COMPLEMENTS DE CREDITS</i>		
• Approvisionnement en carburant des véhicules du CCAS et remboursement par celui-ci	5 000,00	5 000,00
• Remboursement par la Communauté de Communes du Grand Parc des heures supplémentaires effectuées et des indemnités accordées aux agents de la Ville ayant assuré le ramassage des ordures ménagères pendant la durée de la grève des salariés de la société Nicollin. Ce remboursement est lié au fait que ces heures ont été effectuées par des agents municipaux dans le cadre d'une compétence qui appartient désormais au Grand Parc.		31 000,00
• Participation de la Bibliothèque Nationale de France pour la rétribution d'un assistant qualifié de conservation dans le cadre de la politique des pôles associés et conformément à la convention de partage documentaire conclue avec la Ville en 2004.		12 000,00
• Frais de nettoyage des locaux des archives par un prestataire extérieur, à compter d'octobre 2005	4 400,00	

<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux écoles élémentaires privées sous contrat d'association – complément 	7 300,00	
<ul style="list-style-type: none"> • Comptabilisation des remboursements de frais de restauration scolaire, d'études surveillées, de garderies et de centres de loisirs maternels, aux familles, suite à des changements d'abonnements 	11 300,00	11 300,00
<ul style="list-style-type: none"> • Complément de crédits pour les sorties organisées par les centres de loisirs maternels financé par la participation des familles 	2 800,00	2 800,00
<ul style="list-style-type: none"> • Complément de crédits en matière de voirie pour : <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien de bornes escamotables, de chaussées et de trottoirs et des horodateurs ; - la signalisation lumineuse ; - le règlement du solde 2004 dû à la Société Européenne de Stationnement ; - l'entretien et les dépannages électriques sur les foires et marchés. 	315 000,00	
<ul style="list-style-type: none"> • Taxe additionnelle aux droits de mutation 		1 000 000,00
2/ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
<ul style="list-style-type: none"> • Subvention exceptionnelle au Cercle Nautique de Versailles dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en sécurité de sa structure sportive 	10 000,00	
3/ PRODUIT DE CESSIONS		
<ul style="list-style-type: none"> • Produit des cessions immobilières 		1 852,67
4/ ANNULATION DE CREDITS INSCRITS AU BUDGET 2005		
<ul style="list-style-type: none"> • Intérêts des emprunts et ligne de trésorerie 	- 281 000,00	
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation de crédits de subventions sociales pour le financement d'une étude relative aux problèmes d'accessibilités des personnes à mobilité réduite aux espaces et équipements publics 	- 17 480,00	
TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT	57 320,00	1 063 952,67

2. SECTION D'INVESTISSEMENT - Opérations réelles

Objet	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
1/ COMPLEMENTS DE CREDITS		
• Réaménagement de la cour de l'église Notre-Dame : ravalement et réfection de la couverture et des menuiseries des bâtiments	120 000,00	
• Réfection électrique à l'église Sainte-Elisabeth	70 000,00	
• Aménagement des locaux du dernier étage de l'hôtel de Ville	449 044,00	
• Acquisitions immobilières – complément de crédits	1 852,67	
• Subvention de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines pour le réaménagement et la mise aux normes du multi-accueil Saint-Louis		15 200,00
• Ajustement de subventions pour l'acquisition de l'œuvre de F. Boucher "La Prédication de St-Jean-Baptiste "		73 000,00
• Etude relative aux problèmes d'accessibilités des personnes à mobilité réduite aux espaces et équipements publics.	17 480,00	
2/ ANNULATION DE CREDITS INSCRITS AU BUDGET 2005		
• Annulation des crédits relatifs à la 2ème échéance de la taxe locale d'équipement de la société SCI "Versailles Satory Les Marronniers", suite à un permis de construire annulé.		- 436 456,00
TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT	658 376,67	- 348 256,00

Vous observerez que nous avons perdu plus de 400 000 euros en raison de l'annulation du permis de construire de Unimo à Satory. Mais nous en avons l'habitude, puisque, suite à différentes procédures, nous avons aussi perdu la TLE concernant l'opération que devait avoir lieu avenue de l'Europe, à l'emplacement du « Panier fleuri ». Vous êtes habitués à ce genre de tracasseries juridiques qui nous font perdre beaucoup de temps, d'argent, de travail pour nos entreprises, et d'emplois pour les Versaillais.

Le total de ces inscriptions d'ordre et réelles nécessite un ajustement du virement complémentaire à hauteur de 2 191 787,58 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement, pour permettre l'équilibre des deux sections.

Enfin, cette décision modificative est complétée par des virements de crédits entre les chapitres de la section de fonctionnement pour les frais de personnel (annexe 6).

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget principal 2005 ;
- 2) accorde une subvention exceptionnelle au Cercle Nautique de Versailles, à hauteur de 10 000 €, dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en sécurité de sa structure sportive et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention y afférente ;
- 3) vote la décision modificative n° 4 (décision en annexe)

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

M. de LESQUEN :

Cette décision modificative est à la marge d'un budget que nous avons combattu. S'il s'agissait seulement d'augmenter les dépenses d'investissement, nous pourrions l'accepter. Malheureusement, cette augmentation des dépenses de 2 millions se répercute sur le budget de fonctionnement. Elle aggrave, certes à la marge, le caractère critiquable du budget. Nous voterons contre.

M. BERNOT :

Je ne trouve rien à redire aux utilisations proposées aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, et je voterai donc en faveur de cette délibération.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec six voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 5 abstentions (groupe de la Gauche plurielle)

2005.12.230**Exercice 2005 – Budget annexe du service de l'Assainissement - Décision modificative n° 2.****M. DEVYS** :

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les crédits inscrits, tant en dépenses qu'en recettes, dans les sections d'exploitation et d'investissement, au titre de l'exercice 2005.

Cette décision modificative s'élève à un montant total de 15 498,46 €.

Elle concerne des ajustements de crédits qui donnent lieu à des écritures d'ordre. Ces dernières s'équilibrent en dépenses et en recettes, soit à l'intérieur d'une section, soit entre les deux sections. Il s'agit :

- du réajustement des dotations aux amortissements, à hauteur de 41 086,96 € pour les immobilisations et 123 € pour les subventions d'investissement (annexe 1 et 2) ;
- du transfert des frais d'insertion (natures 2033) sur les comptes de travaux (compte 23), dans la mesure où ils sont suivis de réalisation (annexe 3), pour un montant de 15 252,46 € ;
- de la réforme d'un bien pour vétusté.

L'ajustement de ces opérations d'ordre budgétaire directement liées à l'autofinancement, permet de réduire de 41 436,51 €, le virement complémentaire nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) décide de modifier les crédits de dépenses et de recettes du budget annexe du service de l'assainissement 2005 ;

2) vote la décision modificative n° 2 (décision en annexe)

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

M. de LESQUEN :

Nous avons voté contre le budget de l'assainissement de 2006, pour une raison simple, et nous allons voter également contre cette décision modificative : c'est que nous n'approuvons pas la politique de l'assainissement. La première tâche d'une municipalité, dans ce domaine, est de mettre la ville hors eau. Or, quelques mois seulement après l'inondation de juin, et alors que vous n'avez même pas réussi encore à assécher le parking Saint-Louis - ce que M. GRESSIER, dans sa bienveillance, a oublié de rappeler, comme Perrette et son pot au lait, lorsqu'il échafaudait des projets sur l'avenir -, il est dramatique que vous n'avez toujours pas pu nous présenter un bilan d'ensemble de ce qu'il faut faire pour que les Versaillais soient enfin assurés de ne pas avoir les pieds dans l'eau et de ne pas subir des inondations répétées. Nous voterons contre ce mauvais budget, qui est l'expression d'une mauvaise politique.

M. le Maire :

Je vous signale que ce n'est pas par un coup de baguette magique que l'on trouve les solutions. Avec les syndicats d'assainissement, les services techniques, la direction départementale de l'équipement, nous étudions les moyens d'éviter ce genre de difficultés. Mais nous ne sommes pas à la Nouvelle-Orléans, ni dans l'est de la France, ou à Nîmes, en Suisse, en Autriche, en Italie, où il y a eu des drames bien plus épouvantables.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec six voix contre (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles) et 4 abstentions (groupe de la Gauche plurielle), M. DEFRANCE et M. MARVAUD ne participant pas au vote.

2005.12.231

Convention de financement multi-index et multi-options de 4 000 000 € et convention de prêt multi-index reconstituable de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest.

M. DEVYS :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'investissement et d'une gestion active et permanente de la dette, il apparaît que le besoin de recours à l'emprunt pour la ville de Versailles est évalué, d'ici au 31 décembre 2008, à 25 millions d'euros (y compris pour financer les renégociations d'emprunts).

Ce montant a été calibré en fonction de la réalisation moyenne annuelle d'emprunts constatée sur la période 1999 à 2005, soit environ 8 500 000 €.

La Ville souhaite conclure, avec un ou plusieurs établissements bancaires, une convention de réservation d'emprunts.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- un financement à des conditions optimales : la mise en concurrence des différentes banques permet d'avoir les meilleures conditions financières du moment et le maximum de souplesse,
- une gestion plus facile du portefeuille puisque les nouveaux contrats sont régis par un cadre unique,

- des moindres risques par le choix des index et par une grande facilité de sortie,
- une ouverture de l'encours de la dette à de nouveaux prêteurs.

Ainsi, un courrier a été envoyé le 11 juin 2005 à 12 établissements bancaires français et étrangers. A l'issue de l'étude des différentes offres faite grâce à l'assistance de notre cabinet conseil « Financière Collectivités Locales », il apparaît que quatre offres peuvent être retenues.

La sélection s'est faite en fonction de l'appréciation globale du produit en matière de souplesse de gestion, des conditions de marges, de la fréquence des fenêtres d'arbitrages, du choix des indexations et des délais de préavis soit pour la mobilisation des fonds, soit pour les changements d'index.

En fonction de ce choix, il peut être décidé la répartition suivante :

- 20 000 000 € sur un produit multi-index et multi-périodicités,
- 5 000 000 € sur un produit revolving qui combine à la fois une ligne de trésorerie et un emprunt budgétaire et qui répond à deux objectifs :
 - compléter, si nécessaire, la gestion de la trésorerie en plus d'une ligne classique de trésorerie,
 - préserver l'équilibre budgétaire de la collectivité en disposant de la possibilité d'encaisser un certain volume d'emprunts, fixé dans la convention, afin de diminuer le recours à des emprunts long terme. En effet, ces emprunts sont remboursables à tout moment, soit totalement, soit partiellement et les remboursements reconstituent un droit de tirage.

Il est décidé d'accorder une somme de 9 000 000 € à la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest qui se répartissent en 4 000 000 € sur un produit multi-index et multi-périodicités et 5 000 000 € sur un produit revolving.

Convention de financement multi-index avec période de mobilisation reconstituable

Les principales caractéristiques de l'offre, qui se décompose en deux phases, sont les suivantes :

Phase de mobilisation

durée	jusqu'au 31 décembre 2008
index	Euro Overnight Index Average (Eonia) + 0,03%
montant minimum des tirages	500 000 €
commission	néant
pendant cette phase, la Ville a la possibilité de procéder à des remboursements anticipés provisoires (totaux ou partiels) suivis de retirages ultérieurs	
préavis	1 jour ouvré

Phase de consolidation

durée	20 ans maximum
montant minimum consolida-ble	500 000 €
préavis	2 jours ouvrés
index	Taux fixe trimestriel, semestriel ou annuel Euro Interbank Offered Rate (Euribor) 1, 3, 6 et 12 mois + 0,04% Taux Annuel glissant (TAG) 1, 3 et 6 mois + 0,065% Taux Annuel Monétaire (TAM) + 0,065%
amortissement	progressif, constant, personnalisé
périodicité de l'amortissement	mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle
préavis pour changement d'index	2 jours ouvrés à partir des taux flottants 2 jours ouvrés de taux flottants en taux fixe 20 jours ouvrés à partir d'un taux fixe hors fin de module
changement d'index possible à chaque échéance d'intérêt	
conditions de remboursement anticipé	indemnité actuarielle sur taux fixe hors échéance d'un module taux fixe sans pénalité sur taux flottants et à l'issue d'un module taux fixe
préavis de remboursement anticipé	2 jours ouvrés à partir des taux flottants et de la fin d'un module taux fixe 20 jours ouvrés à partir du taux fixe hors fin de module

Convention de prêt multi-index reconstituable

Les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

- Durée : 15 ans
- Profil d'amortissement :

01/01/2006 au 28/02/2007	333 333 €	5 000 000 €
01/03/2007 au 29/02/2008	333 333 €	4 666 667 €
01/03/2008 au 28/02/2009	333 333 €	4 333 334 €
01/03/2009 au 28/02/2010	333 333 €	4 000 001 €
01/03/2010 au 28/02/2011	333 333 €	3 666 668 €
01/03/2011 au 29/02/2012	333 333 €	3 333 335 €
01/03/2012 au 28/02/2013	333 333 €	3 000 002 €
01/03/2013 au 28/02/2014	333 333 €	2 666 669 €
01/03/2014 au 28/02/2015	333 333 €	2 333 336 €
01/03/2005 au 29/02/2016	333 333 €	2 000 003 €
01/03/2016 au 28/02/2017	333 333 €	1 666 670 €
01/03/2017 au 28/02/2018	333 333 €	1 333 337 €
01/03/2018 au 28/02/2019	333 333 €	1 000 004 €

01/03/2019 au 29/02/2020	333 333 €	666 671 €
01/03/2020 au 28/02/2021	333 333 €	333 338 €
01/03/2021	333 338 €	0 €

– Index :

- Euro Overnight Index Average (Eonia) + 0,04 %
- Taux Annuel Glissant (TAG) 1, 3 et 6 mois + 0,06%
- Taux Annuel Monétaire (TAM) + 0,06%
- Euro Interbank Offered Rate (Euribor) 1, 3, 6 et 12 mois + 0,045%
- Taux fixe

– Montant minimum des tirages :

- 250 000 € sur Eonia
- 500 000 € sur les autres index

– Commission de non utilisation : 0,02% l'an appliqué sur la différence entre 50 % du plafond d'encours de l'année et l'encours moyen utilisé

– Conditions de remboursement anticipé :

- indemnité actuarielle sur taux fixe
- sans indemnité sur taux flottants et au terme d'un module taux fixe

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de financement d'un montant de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest.*
- 2) *autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de prêt multi-index reconstituable d'un montant de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

Vous constaterez, avec les deux projets de délibération qui suivent, qu'au terme de l'appel d'offres, nous choisissons différents établissements en fonction de la souplesse qu'ils offrent, afin de nous adapter au mieux à la situation du marché.

M. de LESQUEN :

Nous nous abstenons sur ces trois délibérations, car nous trouvons que ces appels d'offres sont opaques. Nous n'y avons d'ailleurs pas été associés. J'ai un mauvais souvenir d'un rapport que l'on avait présenté, dans lequel on ne retenait pas la société qui avait fait les meilleures propositions. Nous n'avons pas confiance, nous nous abstenons.

M. JAMOIS :

Ce n'est pas la commission d'appel d'offres.

M. de LESQUEN :

Je sais bien, sinon nous voterions contre.

M. le Maire :

Tout cela est tout ce qu'il y a de plus clair et contrôlé par le trésorier-payeur général. Le dossier est là, si cela vous intéresse.

M. BERNOT :

Sans trouver que ces conventions ne sont pas bonnes – elles sont bien présentées et argumentées –, j'ai pris une position sur le principe même de l'endettement. Je m'abstiendrai donc.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles et M. BERNOT)

2005.12.232**Convention de financement multi-index et multi-options de 10 000 000 € auprès de la Société Générale****M. DEVYS :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'investissement et d'une gestion active et permanente de la dette, il apparaît que le besoin de recours à l'emprunt pour la ville de Versailles est évalué, d'ici au 31 décembre 2008, à 25 millions d'euros (y compris pour financer les renégociations d'emprunts).

Ce montant a été calibré en fonction de la réalisation moyenne annuelle d'emprunts constatée sur la période 1999 à 2005, soit environ 8 500 000 €.

La Ville souhaite conclure, avec un ou plusieurs établissements bancaires, une convention de réservation d'emprunts.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- un financement à des conditions optimales : la mise en concurrence des différentes banques permet d'avoir les meilleures conditions financières du moment et le maximum de souplesse,
- une gestion plus facile du portefeuille puisque les nouveaux contrats sont régis par un cadre unique,
- des moindres risques par le choix des index et par une grande facilité de sortie,
- une ouverture de l'encours de la dette à de nouveaux prêteurs.

Ainsi, un courrier a été envoyé le 11 juin 2005 à 12 établissements bancaires français et étrangers. A l'issue de l'étude des différentes offres faite grâce à l'assistance de notre cabinet conseil « Financière Collectivités Locales », il apparaît que trois offres peuvent être retenues.

La sélection s'est faite en fonction de l'appréciation globale du produit en matière de souplesse de gestion, des conditions de marges, de la fréquence des fenêtres d'arbitrages, du choix des indexations et des délais de préavis soit pour la mobilisation des fonds, soit pour les changements d'index,

En fonction de ce choix, il peut être décidé la répartition suivante :

- 20 000 000 € sur un produit multi-index et multi-périodicités,
- 5 000 000 € sur un produit revolving qui combine à la fois une ligne de trésorerie et un emprunt budgétaire.

Il est décidé d'accorder une somme de 10 000 000 € à la Société Générale dont les principales caractéristiques de l'offre, qui se décompose en deux phases, sont les suivantes :

Phase de mobilisation

durée	jusqu'au 31 décembre 2008
index	Euro Overnight Index Average (Eonia) + 0,045% Taux Moyen Mensuel Monétaire (T4M) + 0,045% Taux Annuel Glissant (TAG) de 1 à 12 mois + 0,0625% Taux Annuel Monétaire (TAM) + 0,0625%
montant minimum des tirages	néant
commission de non utilisation	néant
préavis	1 jour ouvré

Phase de consolidation

durée	20 ans maximum
montant minimum	néant
index :	Taux fixe Euro Overnight Index Average (Eonia) + 0,06% (de 1 à 15 ans) et + 0,07% (de 16 à 20 ans) Taux Moyen Mensuel Monétaire (T4M) + 0,06% (de 1 à 15 ans) et + 0,07% (de 16 à 20 ans) Euro Interbank Offered Rate (Euribor) de 1 à 12 mois (Euribor) + 0,03% (de 1 à 15 ans) et + 0,04% (de 16 à 20 ans) Taux Annuel Glissant (TAG) de 1 à 12 mois + 0,06% (de 1 à 15 ans) et + 0,07% (de 16 à 20 ans) Taux Annuel Monétaire (TAM) + 0,06% (de 1 à 15 ans) et + 0,07% (de 16 à 20 ans)
amortissement	progressif, constant, personnalisé dans la limite d'un plafond annuel
périodicité de l'amortissement	En fonction du profil d'amortissement défini pour chaque tirage (annuelle, semestrielle ou trimestrielle)
changement d'index possible à chaque échéance d'intérêt	
préavis pour changement d'index	1 jour ouvré entre taux flottants 10 jours ouvrés de taux fixe en taux flottants

conditions de remboursement anticipé	indemnité actuarielle sur taux fixe hors échéance d'un module sans pénalité sur taux flottants et à l'issue d'un module taux fixe
préavis de remboursement anticipé	10 jours ouvrés à partir des taux flottants 20 jours ouvrés à partir du taux fixe

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Société Générale d'un montant de 10 000 000 €.

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles et M. BERNOT)

2005.12.233

Convention de financement multi-index et multi-options de 6 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France

M. DEVYS :

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'investissement et d'une gestion active et permanente de la dette, il apparaît que le besoin de recours à l'emprunt pour la ville de Versailles est évalué, d'ici au 31 décembre 2008, à 25 millions d'euros (y compris pour financer les renégociations d'emprunts).

Ce montant a été calibré en fonction de la réalisation moyenne annuelle d'emprunts constatée sur la période 1999 à 2005, soit environ 8 500 000 €.

La Ville souhaite conclure, avec un ou plusieurs établissements bancaires, une convention de réservation d'emprunts.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- un financement à des conditions optimales : la mise en concurrence des différentes banques permet d'avoir les meilleures conditions financières du moment et le maximum de souplesse,
- une gestion plus facile du portefeuille puisque les nouveaux contrats sont régis par un cadre unique,
- des moindres risques par le choix des index et par une grande facilité de sortie,
- une ouverture de l'encours de la dette à de nouveaux prêteurs.

Ainsi, un courrier a été envoyé le 11 août 2005 à 12 établissements bancaires français et étrangers. A l'issue de l'étude des différentes offres faite grâce à l'assistance de notre cabinet conseil « Financière Collectivités Locales », il apparaît que trois offres peuvent être retenues.

La sélection s'est faite en fonction de l'appréciation globale du produit en matière de souplesse de gestion, des conditions de marges, de la fréquence des fenêtres d'arbitrages, du choix des indexations et des délais de préavis soit pour la mobilisation des fonds, soit pour les changements d'index,

En fonction de ce choix, il peut être décidé la répartition suivante :

- 20 000 000 € sur un produit multi-index et multi-périodicités,
- 5 000 000 € sur un produit revolving qui combine à la fois une ligne de trésorerie et un emprunt budgétaire.

Il est décidé d'accorder une somme de 6 000 000 € au Crédit Agricole dont les principales caractéristiques de l'offre, qui se décompose en deux phases, sont les suivantes :

Phase de mobilisation

durée	jusqu'au 31 décembre 2008
index	Euro Overnight Index Average (Eonia) + 0,04% Taux Moyen Mensuel Monétaire (T4M) + 0,04% Euro Interbank Offered Rate 1 mois (Euribor) + 0,04%
montant minimum des tirages	néant
Commissions diverses	néant
pendant cette phase, la Ville a la possibilité de procéder à des remboursements anticipés provisoires (totaux ou partiels) suivis de retirages ultérieurs	
préavis	1 jour ouvré sur Eonia et T4M 3 jours ouvrés sur Euribor 1 mois

Phase de consolidation

durée	20 ans maximum
montant minimum	néant
index :	Taux fixe trimestriel, semestriel ou annuel Euro Interbank Offered Rate (Euribor) 3, 6 et 12 mois + 0,04% Taux Annuel glissant (TAG) 3, 6 et 12 mois + 0,05% Taux Annuel Monétaire (TAM) + 0,05%
amortissement	progressif, constant, personnalisé
périodicité de l'amortissement	annuelle sur taux flottants trimestrielle, semestrielle ou annuelle sur taux fixe
changement d'index possible à chaque échéance d'intérêt	
préavis pour changement d'index	3 jours ouvrés entre taux flottants 5 jours ouvrés de taux flottants en taux fixe
conditions de remboursement anticipé	indemnité actuarielle sur taux fixe hors échéance d'un module sans pénalité sur taux flottants et à l'issue d'un module taux fixe
préavis de remboursement anticipé	10 jours ouvrés à partir des taux flottants 20 jours ouvrés à partir du taux fixe

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de financement avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile de France d'un montant de 6 000 000 €.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 7 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles et M. BERNOT)

2005.12.234**Tarifs municipaux – Année civile 2006** (tableau en annexe)**M. DEVYS :**

Chaque année, nous sommes amenés à fixer les tarifs des services municipaux.

Je vous invite aujourd'hui à examiner les propositions d'évolution des tarifs applicables pour l'année civile 2006. Le taux directeur d'augmentation était de 3% avec la possibilité pour les adjoints de secteur de procéder à des adaptations à la hausse ou à la baisse dans un souci de simplification. En ce qui concerne les cantines, le tarif est encadré et nous faisons ce que le préfet nous autorise à faire. Je signale une modification avec la création d'une carte famille nouvelle, avec un quotient 7 et un abattement de 10% pour les familles d'au moins trois enfants.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) décide de fixer les tarifs municipaux selon le tableau joint. Ces tarifs prennent effet au 1^{er} janvier 2006;*
- 2) dit que les recettes afférentes seront imputées au budget de la Ville aux chapitres, articles et comptes par nature concernés.*

Avis favorable des commissions.

M. de LESQUEN :

Notre observation porte uniquement sur les tarifs de stationnement. Je renvoie à la discussion que nous avons eue il y a environ un an. Nous avons alors déposé un amendement. Nous sommes défavorables à ces tarifs, qui nous paraissent trop élevés. Pour cette raison, nous nous abstenons sur l'ensemble de la délibération.

Mme COULLOCH-KATZ :

Nous avons apprécié le fait que les pourcentages n'apparaissent pas sur les tableaux : cela nous a permis de les recalculer. Nous avons passé un bon moment, merci.

M. DEVYS dit que les augmentations sont de 3%. C'est plus, en général : 4,2%, 5,9%, 9,7%, 4,8% à plusieurs reprises.

M. JAMOIS :

Souvent aussi c'est 0%.

Mme COULLOCH-KATZ :

Dans certains cas. Mais ces augmentations sont encore trop élevées pour nous. Nous voterons contre.

M. BERNOT :

J'ai déjà dit tout le bien que je pensais du nouveau mode de calcul du quotient familial avec une septième tranche et de la carte famille. Je suis très satisfait des tarifs sur ce plan.

En commission, M. DEVYS nous a dit qu'on ne pouvait pas modifier les taxes de séjour, notamment pour les hôtels quatre étoiles. Il paraît que la loi l'interdit. J'aimerais en savoir plus à ce sujet. Mais il y avait là quelque chose à faire à mon avis.

M. DEVYS :

La loi fixe des maxima. Nous sommes déjà aux taux plafond. Nous ne pouvons pas faire plus. C'est là une demande que j'adresse aux parlementaires : puisqu'on parle de liberté des collectivités locales, qu'on nous donne la liberté de fixer, peut-être avec des règles à étudier, les taux de taxe de séjour.

Par ailleurs, ce n'est pas aux services fiscaux de contrôler la taxe de séjour, c'est au maire de le faire vérifier dans chaque hôtel. C'est ce que nous avons fait en diligentant un expert comptable qui a vérifié, hôtel par hôtel, que les taxes perçues nous étaient bien reversées.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 5 voix contre (groupe de la Gauche plurielle) et 6 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

2005.12.235

Transfert à la Ville du service de la restauration et du service d'interventions polyvalentes (S.I.P.) du Centre Communal d'Action Sociale

Mme BUSSY :

Par délibération du 16 décembre 2004, le conseil municipal a décidé de transférer au sein des services de la Ville des missions ainsi que les activités et les moyens correspondants des politiques en direction des personnes âgées et retraitées, de la famille, de la petite enfance et de l'enfance, et des personnes handicapées.

Il avait alors été précisé qu'une évaluation des moyens alloués au service de la restauration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) serait réalisée, afin de permettre de définir la meilleure solution d'organisation et de rattachement de cette activité.

Le service restauration du CCAS se caractérise par une très grande hétérogénéité du public. Depuis 1991, le CCAS a pris en charge des prestations successives avec l'ouverture de structures pour la petite enfance, du foyer Eole pour les personnes handicapées et le portage des repas. Il se caractérise aussi par des modes de production multiples, liaison chaude, liaison froide et liaison froide avec apport de produits bruts, ceci dans les mêmes locaux, la cuisine centrale de la Providence et avec un effectif de personnel qui a très peu changé.

Cette mission d'expertise, qui a été confiée au service de la restauration de la Ville, devait conduire à des préconisations et à des décisions opérationnelles à la fin du 1^{er} semestre 2005.

La convention de prestations réciproques définissant les modalités selon lesquelles la Ville et le C.C.A.S. mettaient à leur disposition réciproque des moyens facilitant l'exercice de leurs compétences, prévoyait donc que le service de restauration du C.C.A.S. serait mis à la disposition de la Ville pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2005, afin d'assurer la fourniture de repas pour les centres multi-accueils des Chantiers et de la Goutte de Lait, dont il assurait l'approvisionnement avant le transfert.

Compte tenu de la complexité du dossier et de l'enjeu que représente le bon aboutissement de la démarche, les décisions concernant cette activité n'ont pu intervenir dans les délais initialement prévus.

C'est pour cette raison que le conseil municipal a été conduit à décider, lors de sa réunion du 20 octobre 2005, de poursuivre la mise à disposition de la Ville du service de restauration du C.C.A.S. pour la fourniture de repas aux multi-accueils des Chantiers et de la Goutte de Lait, jusqu'à ce que soient redéfinies les modalités de la fonction restauration.

I/ Les prestations de restauration assurées par le C.C.A.S.

Jusqu'à présent, le C.C.A.S. assure les prestations de restauration suivantes :

- Cuisine de la Fondation Lépine : 46 900 repas / an
 - repas en liaison chaude pour la Fondation Lépine
- Cuisine de la Maison de Providence : environ 108 000 repas / an.
 - 67 100 repas/an en liaison chaude pour la Maison de Providence
 - 18 230 repas/an en liaison froide pour le Foyer pour adultes handicapés EOLE
 - 13 230 repas/an en liaison froide pour les multi-accueils des Chantiers et de la Goutte de Lait (faisant l'objet de la convention précitée)
 - 9 125 repas /an en liaison froide pour le Foyer pour personnes âgées André Mignot, accompagnés de la livraison de certains produits bruts.
- Portage de repas à domicile pour les personnes âgées : 44 850 repas / an
 - repas fournis, en liaison froide, par un prestataire et livrés par le personnel du C.C.A.S. Auparavant la cuisine de la Providence faisait ces repas. Devant la charge de travail et les difficultés d'organisation, j'ai demandé un audit, et nous avons décidé l'externalisation de ce service depuis 2003.

Par ailleurs, la production des repas est assurée au sein des établissements, en liaison chaude, pour les six crèches dites « autonomes » (Marie-Anne Boivin, Jacques Veslot, Saint-Nicolas, Chat Botté, mini-crèche du C.C.A.S., et Jeu de l'Oie, depuis sa récente ouverture).

Cela représente environ 55 000 repas / an.

Rappelons que les établissements de la petite enfance sont gérés, depuis le 1^{er} janvier 2005, non plus par le C.C.A.S., mais par la Ville.

Cette prestation de restauration concerne donc des publics très diversifiés (des enfants en très bas âge, des adultes et des personnes âgées ou très âgées), dont certains présentent une certaine fragilité.

Elle suppose en outre que soient traités et réglés des problèmes de nature très différente (plans alimentaires spécifiques, menus appropriés, fréquence des plats, régimes, grammages adaptés, prévention de la dénutrition, de carences ou de l'obésité).

Enfin, il y a lieu de rappeler que la réglementation résultant des dispositions de l'arrêté interministériel du 29 septembre 1997, fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social, est draconienne, ce qui est bien entendu tout à fait légitime dès lors qu'il est impératif de garantir la sécurité alimentaire.

II/ La réorganisation du service de restauration du C.C.A.S.

Après réflexion, il apparaît nécessaire d'organiser l'actuel service de la restauration du C.C.A.S. de la façon suivante :

- Création d'un seul service de restauration pour la Ville (secteurs scolaire, périscolaire, établissements de la petite enfance et Centre technique municipal) et le C.C.A.S. (établissements pour personnes âgées et foyer pour adultes handicapés EOLE).

L'intérêt d'un seul service de restauration est de mutualiser les moyens logistiques, d'améliorer les conditions de production de la prestation et de mieux satisfaire aux exigences de la réglementation sanitaire. Rappelons que pour la Ville, avec le CCAS, il y a 1 055 000 repas par an.

Ce service sera un service municipal.

- Pour les établissements pour personnes âgées :

- Fondation Lépine :

Statu quo, dans l'immédiat, dans l'attente de la mise en place d'une unité de production unique, à la cuisine de la Fondation Lépine, en liaison chaude, qui serait destinée à la fois à la Fondation Lépine et à la Maison de Providence. Un groupe de travail va étudier cette question.

Il ne sera donc pas procédé pour l'instant au transfert du personnel de la cuisine de la Fondation Lépine et une étude complémentaire va être menée pour ce qui est des travaux à réaliser et des matériels nécessaires à la mise en œuvre d'une production unique en liaison chaude.

Toutefois, il sera institué à compter du 1^{er} janvier 2006 un lien fonctionnel avec le service de la restauration collective municipale, le budget de la fonction « restauration » de l'établissement étant en outre géré par le service de la restauration collective municipale.

Il sera en outre procédé au transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, des marchés passés avec le C.C.A.S. pour les approvisionnements, mais avec une facturation directe à l'établissement.

- Maison de Providence :

Transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, du personnel du C.C.A.S. affecté à la production des repas, soit 17 agents.

Transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, des marchés passés par le C.C.A.S. pour les approvisionnements.

La production sera limitée, très rapidement, aux seuls repas de la Maison de Providence, ce qui entraînera le délestage de la production des repas actuellement assurée pour le Foyer pour adultes handicapés EOLE, les 2 établissements Petite Enfance « non autonomes » (multi-accueils Chantiers et Goutte de Lait) et le Foyer André Mignot, ce qui représente environ 40 600 repas / an.

- Foyer André Mignot

Recours au marché passé par la Ville avec la société Sogeres pour la fourniture de repas en liaison froide, mais avec facturation directe au C.C.A.S., au moyen de la passation d'un avenant.

Rattachement fonctionnel au service de la restauration collective municipale de l'agent chargé du stockage et de la remise en température des repas.

- Pour le portage de repas à domicile :

Transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, du marché passé par le C.C.A.S. pour la fourniture de repas en liaison froide, en vue du portage par des agents de la Ville.

Transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, du personnel du C.C.A.S. affecté au portage, soit 2 agents.

Transfert à la Ville des matériels et véhicules nécessaires.

Fixation par la Ville du tarif applicable à la fourniture et à la livraison des repas, en recourant aux tarifs actuellement pratiqués par le C.C.A.S.

- Pour le Foyer pour adultes handicapés EOLE :

Recours au marché passé par la Ville avec la société Sogeres pour la fourniture de repas en liaison froide, mais avec facturation directe au Foyer, au moyen de la passation d'un avenant.

- Pour les établissements de la petite enfance :

- Pour les six crèches dites « autonomes » : recours à un marché d'approvisionnements, avec possibilité de choix de menus différents.

D'ici la passation de ce marché, statu quo pour ce qui concerne les approvisionnements.

- Pour les multi-accueils des Chantiers et de la Goutte de Lait : recours à un marché de fourniture de repas en liaison froide.

Ultérieurement, sera également concernée par ce marché la mini-crèche du C.C.A.S., après mise aux normes et création d'un office pour le stockage et la remise en température des repas.

D'ici la passation de ce marché de fourniture de repas, transfert à la Ville, au 1^{er} janvier 2006, des marchés passés avec le C.C.A.S. pour les approvisionnements, comme pour la Fondation Lépine et la Maison de Providence.

III/ Le transfert du Service d'interventions polyvalentes (S.I.P) à la Ville

Par ailleurs, le Service d'interventions polyvalentes (S.I.P.), jusqu'alors géré par le C.C.A.S., sera également transféré à la Ville.

Ce service assure, je le rappelle, outre la livraison de repas à domicile dans le cadre du service Portage des repas, un certain nombre d'actions de maintenance et de réparations sur les bâtiments utilisés par le département de la Famille et des Solidarités, ainsi que des prestations de transport au profit des personnes âgées.

Les missions du S.I.P. transférées à la Ville seront exercées par la Direction du Patrimoine sauf en ce qui concerne le portage des repas, fonction qui sera transférée, comme indiqué ci-dessus, au service de la restauration collective municipale.

Il y aura lieu, pour cela, à la création des emplois correspondants, soit 9 agents, et au transfert à la Ville des matériels et véhicules affectés aux missions transférées.

IV/ Synthèse

La mise en œuvre de tout ce qui précède nécessite :

- le transfert du C.C.A.S. à la Ville du personnel affecté aux missions transférées,
- le transfert du C.C.A.S. à la Ville des moyens matériels correspondants, notamment les véhicules,
- le transfert à la Ville du marché passé par le C.C.A.S. pour la fourniture de repas en liaison froide pour le portage de repas,
- le transfert à la Ville des marchés d'approvisionnements passés par le C.C.A.S. pour la Fondation Lépine, la Maison de Providence et les crèches « non autonomes »,

- l'intervention d'un avenant au marché passé avec la société Sogeres pour y intégrer les repas nécessaires au Foyer André Mignot et au Foyer pour adultes handicapés EOLE,

- la fixation des tarifs de la prestation de portage des repas à domicile,

- l'intervention d'une convention entre la Ville et le C.C.A.S., pour déterminer les conditions de la facturation des prestations qui seront fournies par la Ville au C.C.A.S. (repas de la Maison de Providence, frais de gestion par la Ville pour les approvisionnements de la Fondation Lépine, et les repas du Foyer André Mignot et du Foyer pour adultes handicapés EOLE),

- l'intervention d'un marché pour les approvisionnements des crèches « autonomes » et la fourniture de repas en liaison froide pour les crèches « non autonomes », marché qui devra être passé, compte tenu de son montant estimé, dans le cadre d'un appel d'offres, et dont le choix du titulaire sera soumis, ultérieurement, à la décision du conseil municipal, à l'issue de la procédure.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) *décide du transfert au sein des services de la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2006, du service de la restauration et du service d'interventions polyvalentes (S.I.P.) du Centre Communal d'Action Sociale ;*

2) *décide de créer les emplois suivants, correspondant à ces transferts :*

○ *Fonction Restauration :*

- *1 attaché territorial*

- *3 agents d'entretien*

- *7 agents d'entretien qualifiés*

- *1 agent technique*

- *1 agent technique qualifié*

- *1 agent technique principal*

- *2 agents de maîtrise*

- *1 auxiliaire de puériculture*

○ *Portage de repas*

- *2 agents d'entretien qualifiés*

○ *Service d'interventions polyvalentes (S.I.P.) :*

- *1 technicien supérieur*

- *1 agent de maîtrise*

- *4 agents d'entretien*

- *1 agent d'entretien qualifié*

- *2 agents techniques en chef*

- 3) autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants nécessaires au transfert à la Ville des marchés passés par le C.C.A.S. pour :
- la fourniture de repas en liaison froide, pour le portage de repas à domicile ;
 - les approvisionnements de la Fondation Lépine, de la Maison de Providence et des crèches « non autonomes » ;
- 4) autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant au marché passé par la Ville avec la société Sogeres, pour la fourniture de repas en liaison froide, pour y intégrer les repas nécessaires au Foyer André Mignot et au Foyer pour adultes handicapés EOLE ;
- 5) décide du transfert à la Ville des matériels et véhicules nécessaires à l'exercice des missions transférées ;
- 6) autorise M. le Maire ou son représentant à signer tous documents, conventions, contrats, ou avenants liés à ces transferts ;
- 7) fixe comme suit les tarifs applicables à la prestation de portage des repas à domicile :

	Revenu brut global mensuel par personne	Tarif par repas
quotients 1 et 2	jusqu'à 750 €	6,40 €
quotient 3	de + 750 € à 1 000 €	7,40 €
quotient 4	de + 1 000 € à 1 350 €	8,55 €
quotient 5	de + 1 350 € à 1 700 €	9,75 €
quotient 6	au-dessus de 1 700 €	11,00 €

Le quotient est calculé selon la formule : revenu brut global mensuel / nombre de parts (à raison d'une part par personne)

- 8) adopte la convention à intervenir entre la Ville et le C.C.A.S. pour déterminer les conditions de facturation des prestations assurées par la Ville au C.C.A.S. (repas de la Maison de Providence, frais de gestion par la Ville pour les approvisionnements de la Fondation Lépine, et les repas du Foyer André Mignot et du Foyer pour adultes handicapés EOLE) ;
- 9) dit que les crédits nécessaires, tant en dépenses qu'en recettes, sont inscrits au Budget Primitif de la Ville pour 2006.

L'intérêt de ce regroupement dans un seul service municipal est de mutualiser les moyens logistiques, de simplifier les modes de production des repas, de renforcer le professionnalisme de la prestation restauration, et de mieux satisfaire aux exigences de la réglementation sanitaire tout en maintenant une qualité de prestation qui tient compte de la diversité des populations auxquelles ont s'adresse.

Avis favorable des commissions.

M. le Maire :

C'est une nouvelle étape dans les transferts externalisés de la restauration.

M. de LESQUEN :

Nous avons toujours été un peu préoccupés par cette opération de transfert de services du CCAS à la Ville. Le CCAS, au fond, c'est la Ville. Le seul problème, c'est que son budget n'est pas voté par le conseil municipal. Mais, ce qui apparaît de ces délibérations successives que vous nous proposez,

c'est que le transfert a été décidé alors que vous n'aviez pas étudié sérieusement la manière dont il allait se faire. Ce n'est pas de la bonne administration.

Ensuite, quand Mme BUSSY nous dit ingénument que cela va contribuer à la simplification, il suffit de lire la délibération et d'en parler avec les personnes compétentes pour se rendre compte que c'est l'inverse. Vous êtes en train de monter avec ces conventions diverses et variées une usine à gaz qui ne sera peut-être pas ingérable, mais beaucoup plus difficile à gérer. J'ai peur que cela se traduise par beaucoup de déperdition d'énergie et de gaspillages supplémentaires. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le Maire :

De toute façon, toutes ces conventions existaient, leur nombre n'est pas modifié. Mais à terme, à partir du moment où nous avons le même traiteur, la SOGERES, pour les écoles et demain pour les structures petite enfance et les structures pour personnes âgées, on pourra passer des marchés globaux pour faire des économies d'échelle. Tout le monde en profitera, ceux qui payent les repas et la ville qui contribue à les financer.

M. GRESSIER :

La façon dont M. de LESQUEN présente les choses est un peu troublante. Je rappelle qu'au conseil d'administration qui prend les décisions, il y a un représentant de chaque groupe, dont un représentant de l'URV, qui peut transmettre les ordres du jour et les comptes rendus. La transparence est totale. La façon de présenter les choses me laisse un peu sceptique.

Mme BUSSY :

Je peux vous l'expliquer : c'est qu'il y en a un qui est toujours absent. (*applaudissements*)

M. le Maire :

Voilà la réponse que nous connaissons depuis longtemps malheureusement.

Mme COULLOCH-KATZ :

A propos de la SOGERES, je pense qu'il y a un suivi. Mais a-t-on fait un bilan sur la qualité de la prestation ? Est-ce qu'on ne rencontre plus les problèmes qui existaient précédemment ?

M. le Maire :

Nous n'avons pas de remontées négatives.

Mme DUCHENE :

Avenance était le premier groupe et a en quelque sorte essuyé les plâtres. Nous ne connaissons pas les difficultés de la liaison froide, Avenance n'a pas répondu aux attentes des familles, et les commissions des menus étaient un peu difficiles. Avec SOGERES, cela se passe vraiment pas mal. On en est à savoir si, une fois par mois, on ne peut pas mettre un repas bio, comme cela se fait dans d'autres communes. Il y a une très bonne communication et les familles l'apprécient beaucoup. Pour notre part, le travail est beaucoup plus facile qu'avec Avenance.

M. DEFRANCE :

Est-ce que cela va changer quelque chose pour le portage des repas à domicile ? Est-ce que les techniciens transférés du CCAS à la Ville vont continuer leur mission auprès des personnes âgées, qui ont ainsi une visite quotidienne, ou est-ce que l'entreprise prendra à sa charge la livraison des repas ?

M. de BARMON :

Les agents du SIP continueront à porter les repas à domicile comme actuellement.

Mme DUPONT :

Je précise que le comité technique paritaire réuni le 28 novembre a émis un avis favorable.

Mme BUSSY :

Ainsi que le comité technique paritaire du CCAS, réuni il y a quelques jours.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 6 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

2005.12.236**Personnel territorial – Régime indemnitaire de la filière sociale et médico-sociale****Mme DUPONT :**

Par délibération du 16 décembre 2004, le conseil municipal a décidé de transférer au sein des services de la Ville des missions ainsi que les activités et les moyens correspondants des politiques en direction des personnes âgées et retraitées, de la famille, de la petite enfance et de l'enfance, et des personnes handicapées.

Le personnel du C.C.A.S. affecté à ces missions a été muté à la Ville et sa rémunération a été fixée au regard des conditions de rémunération pratiquées par le C.C.A.S.

Pour le personnel relevant de filières existant à la Ville, le régime indemnitaire de la Ville a pu s'appliquer. Pour celui qui relève de filières n'existant pas à la Ville avant ce transfert, il convient d'une part de rappeler les conditions pratiquées par le C.C.A.S. Vous avez pu les voir en annexe.

D'autre part il est nécessaire de prévoir l'ensemble des possibilités offertes par la réglementation en matière de régime indemnitaire, afin que le régime indemnitaire des agents de ces filières soit compétitif. En effet, les secteurs d'activité concernés correspondent aux priorités de la Ville en matière de prise en charge de la Petite enfance et des Personnes âgées. Dans ces domaines, les collectivités rencontrent de grandes difficultés de recrutement, faute de candidats disposant des qualifications requises par la réglementation. Elles se livrent donc une concurrence sévère à travers le régime indemnitaire.

Il vous est donc proposé de prendre acte du régime indemnitaire pratiqué jusqu'alors au C.C.A.S. et repris comme tel à la Ville depuis le 1^{er} janvier 2005, et de prévoir la possibilité d'appliquer l'ensemble de la réglementation applicable en matière de régime indemnitaire pour ces filières, dans la limite des enveloppes budgétaires.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *définit le régime indemnitaire des agents relevant des filières sociale et médico-sociale en fonction des possibilités offertes par la réglementation en vigueur : décrets n°61-467 du 10 mai 1961, n°68-929 du 24 octobre 1968 modifié, n°70-354 du 2 avril 1970 modifié, n°71-318 du 27 juillet 1971, n°73-694 du 11 octobre 1973 modifié, n°76-280 du 18 mars 1976 modifié, n°88-1084 du 30 novembre 1988, n°90-610 du 9 juillet 1990, n°91-657 du 15 juillet 1991 modifié, n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, n° 91-910 du 6 septembre 1991, n° 92-855 du 28 août 1992, n°92-1030 à 1032 du 25 septembre 1992, n°96-552 du 19 juin 1996, n°96-956 du 20 octobre 1996, n°97-1223 du 26 décembre 1997, n°2000-240 du 13 mars 2000, n°2002-60 et 61 du 14 janvier 2002, n°2002-806 du 3 mai 2002, n°2002-1105 du 30 août 2002, n°2002-1443 du 9 décembre 2002 et un arrêté ministériel du 25 septembre 1992 ;*

- 2) dit que ce régime indemnitaire suivra l'évolution prévue par cette réglementation ;
- 3) dit que les crédits correspondants sont prévus au budget (comptes de nature 64118 – autres indemnités pour la rémunération des personnels titulaires et 64131 – rémunérations pour les personnels non titulaires).

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de la Famille, du social et du logement.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité

2005.12.237

Mise en place d'un dispositif municipal d'information et d'accueil pour les usagers des services de la ville de Versailles - Participation au projet social européen « services sociétaux locaux »

Délibération retirée de l'ordre du jour

2005.12.238

“ Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ”- Attributions de subventions - conventions

Mme LEHUARD :

Lors de la séance du 21 novembre 2002, le conseil municipal a décidé de passer une convention avec l'Etat et l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) visant la production de logements à loyer maîtrisé et la lutte contre la vacance, l'insalubrité et le saturnisme. Cette convention a été signée le 30 janvier 2003 en présence du Président de l'Anah et du Préfet.

Cette opération s'applique sur l'ensemble du territoire de la commune. Je vous en rappelle les intérêts multiples pour la ville :

- la remise sur le marché de logements locatifs privés pour augmenter l'offre actuellement très insuffisante et répondre aux besoins.
- l'entretien et la valorisation du patrimoine grâce aux travaux réalisés.
- la dynamisation de l'économie locale grâce à ces interventions sur le parc bâti.

Après validation par l'ANAH des travaux subventionnables et des montants de subventions, la Ville s'est engagée à la mise en place de subventions concernant les travaux réalisés par les propriétaires pour les logements conventionnés en programme social thématique (PST), en conventionnés ANAH ou prêt locatif social (PLS) et les logements à loyer intermédiaire.

La Ville doit également signer avec chaque bénéficiaire de subvention, une convention précisant les obligations du bénéficiaire ainsi que les conditions de recevabilité de la demande de paiement.

La commission de l'Anah du 8 novembre 2005 a validé les dossiers suivants :

- 41 rue Jean de la Fontaine :

Mme Madeleine DELFOUR, propriétaire d'une maison individuelle située dans le quartier de Porchefontaine, propose la réhabilitation de celle-ci et la création d'un F 3/4 dans le cadre du logement

intermédiaire (loyer hors charges et garage après travaux : 848 €). Le montant des travaux subventionnables sont d'après les devis évalués à 42 000 € HT soit 44 310 € TTC. Le montant de la subvention accordée par l'Anah est de 15 730 € et la subvention maximum estimée pour la ville est de 3 932 €.

- 7 rue Jouvencel :

M. Jacques CLISSON, propriétaire de cet immeuble pour lequel l'ANAH et la Ville ont déjà accordé des subventions, a fait une demande de subvention complémentaire à l'ANAH pour des travaux de drainage en cave devenus indispensables. L'ANAH a accordé une subvention complémentaire de 6 851 € portant le montant global de sa subvention à 211 375 €. La subvention maximum estimée pour la ville est de 1 957 € portant le montant global de sa subvention à 68 994 €.

- 26 rue de Satory :

La SCI CERA SAINT LOUIS, propriétaire d'un logement pour lequel l'ANAH et la Ville ont déjà accordé des subventions, a fait une demande de subvention complémentaire à l'ANAH pour des travaux d'intérêt architectural. L'ANAH a accordé une subvention complémentaire de 4 393 € portant le montant global de sa subvention à 17 439 €. La subvention maximum estimée pour la ville est de 1 255 € portant le montant global de sa subvention à 8 030 €.

Cette délibération porte à 19 le nombre de logements conventionnés et à 8 le nombre de logements intermédiaires réalisés dans le cadre de l'OPAH depuis janvier 2003. Il est à noter que la SCI Almat qui devait réaliser deux logements à loyer intermédiaire au 13 rue Sainte Adélaïde et pour laquelle l'ANAH et la Ville avaient voté des subventions en mai 2004 a renoncé à ces subventions en octobre 2005 et pratique du loyer libre.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) *dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat, autorise l'attribution par la Ville :*

- *d'une subvention d'un montant maximum de 3 932 € à Mme Madeleine DELFOUR ;*
- *d'une subvention d'un montant maximum de 1 957 € à M. Jacques CLISSON ;*
- *d'une subvention d'un montant maximum de 1 255 € à la SCI CERA SAINT LOUIS ;*

2) *approuve les termes de la convention à signer avec Mme Madeleine DELFOUR*

3) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes pièces s'y rapportant,*

4) *dit que les dépenses sont prévues au budget de la Ville :*

- *chapitre 927 Logement*
- *article 70.1 Amélioration et Réhabilitation de l'habitat*
- *Nature 6745 Subventions aux personnes de droit privé.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de la Famille, du social et du logement.

M. le Maire :

C'est une très bonne délibération.

Mme MASSE :

L'URV n'a jamais cessé de prôner, depuis l'an 2000, - je cite son programme – que « nous prévoyons des logements, notamment des logements sociaux, qui permettront en particulier aux jeunes ménages de rester à Versailles. Nous nous en donnerons les moyens. » Cette opération, qui a pour but de remettre sur le marché des logements vacants, a un coût, c'est sûr. Mais cet effort doit être fait par la Ville. En effet, cette délibération porte à 19 le nombre de logements conventionnés et à 8 le nombre de logements intermédiaires réalisés dans le cadre de l'OPAH depuis janvier 2003. Ceci est dérisoire, quand on sait combien il en faudrait. Il en faudrait dix fois plus, et peut-être même plus encore. Mais, pour cela, il aurait fallu une dotation dix fois supérieure lors de l'établissement du budget, plus une volonté de s'en servir pour le bien des Versaillais, et une diminution des frais de personnel, ce qui conduirait à ce que cette opération d'amélioration de l'habitat ait toutes les chances de réussir dans le sens du nombre de logements, de la qualité et du confort de ces logements, et du bonheur partagé pour nos concitoyens. Nous voterons pour cette délibération.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2005.12.239**Protocole d'accord entre l'Etat, le Département des Yvelines et la Ville, sur la situation patrimoniale actuelle de la Place d'Armes, des grandes avenues et de diverses voies.****Approbation.****M. le Maire :**

Ainsi que l'indique le projet de protocole d'accord qui vous est soumis, le statut juridique de plusieurs avenues de Versailles et de la place d'Armes, soulève depuis plus de deux siècles, de nombreuses interrogations sur la propriété domaniale et la gestion de ces espaces.

En 1999, ces interrogations avaient incité le ministre de la culture et de la communication à créer un groupe de travail placé sous la présidence du Préfet, afin de mettre à plat toutes ces questions avant de préconiser les suites à donner.

Ce groupe de travail, réuni en mai 1999, a mis en œuvre une étude historique et juridique sur l'origine et la composition du domaine de l'Etat, que l'on qualifie communément de domaine national.

L'étude a été prise en charge par l'Etablissement public du château et a été confiée à la société GRAHAL (Groupe de Recherche Art, Histoire, Architecture et Littérature) spécialisée dans les recherches historiques.

Cette société a déposé son rapport en mai 2001 et à partir de ce document, les services des ministères concernés, la Ville et le Département des Yvelines ont été amenés à prendre position sur la répartition actuelle de la propriété des domaines relevant ou non du domaine national.

Le projet de protocole a pour unique but de finaliser un accord sur la répartition présente de la propriété des sols, des voiries et places ayant fait l'objet de l'étude (place d'Armes, allées Nepveu Nord et Sud, avenues de Paris, de Saint Cloud et de Sceaux, avenue des Etat Unis, boulevard du Roi, boulevard de la Reine, boulevard Saint Antoine, rue des Réservoirs, place Gambetta, rue Robert de Cotte, rue Colbert, avenue Rockefeller, rue de la Chancellerie, rue Pierre de Nolhac, rue de l'Indépendance Américaine). Certaines situations sont inattendues : sur la place d'Armes le propriétaire est l'Etat, le gestionnaire la Ville ; avenue de Paris, les bandes roulantes sont propriété du Département, également gestionnaire, tandis que la Ville est propriétaire et gestionnaire des allées basses, et l'Etat propriétaire des contre-allées dont la Ville est gestionnaire.

Cette clarification de la propriété permettra de mettre en œuvre ultérieurement les discussions et négociations relatives à la gestion des espaces étudiés et l'évolution éventuelle des propriétés.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *approuve le protocole d'accord à intervenir entre l'Etat, le Département des Yvelines et la ville de Versailles relatif au statut juridique de plusieurs avenues, de places, boulevard et rue de Versailles ainsi que la place d'Armes;*
- 2) *autorise le maire à signer le protocole ainsi que tout document s'y rapportant ;*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. de LESQUEN :

Il y a deux choses positives dans ce protocole d'accord, et une qui l'est moins. D'abord, depuis qu'on se demandait ce qui était à chacun, le protocole a l'avantage de clarifier les choses. Mieux vaut tard que jamais. Ensuite, quand on aime l'histoire, les archives, on peut apprécier qu'une commission d'érudits se soit penchée sur les grimoires pour savoir ce que Louis XIV avait décidé il y a 300 ans.

Ce qui est moins bon, c'est le résultat auquel vous parvenez et la méthode suivie. S'il est intéressant pour l'histoire de savoir ce que Louis XIV, Louis XV ou Louis XVI ont décidé, ce n'est pas le sujet en 2005. Le bon sens administratif aurait été de dire qu'il est bon, dans l'intérêt général, que le Département gère ceci et la Ville cela, puis prendre un acte réglementaire pour trancher. Quand je vois que le protocole d'accord reconnaît à l'Etat la propriété des contre-allées de l'avenue de Sceaux, de l'avenue de Paris, de l'avenue de Saint-Cloud, je trouve cela absurde. L'étude historique a un intérêt pour l'histoire ; sur le plan administratif, elle n'en a aucun. Il aurait fallu un acte réglementaire pour clarifier les choses. Vous avez finalement accepté, pour des raisons historiques qui ne sont pas valables du point de vue qui nous occupe, celui de la gestion de la ville, un certain dessaisissement de la compétence municipale. Nous nous abstenons donc sur cette délibération.

M. le Maire :

Il n'a rien compris, mais ce n'est pas grave. Ce n'est pas la première fois et ce ne sera pas la dernière.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec 6 abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

2005.12.240

Théâtre Montansier - Compensation tarifaire pour la saison 2005/2006 et acompte pour la saison 2006/2007

M. de MAZIERES :

Par le contrat d'affermage du 13 mai 2004, la ville de Versailles a, à nouveau, confié la gestion du Théâtre Montansier à la S.A.R.L. « Compagnie Reine Production », représentée par M. Jean-Daniel Laval.

Dans ce cadre, la Ville a bien entendu souhaité que la culture théâtrale soit financièrement accessible à tous par une politique tarifaire adaptée.

Il a été accordé à la « Compagnie Reine Production », au titre de la première délégation, pour les saisons 2000/2001 à 2003/2004, une compensation tarifaire annuelle de 1 021 408,40 € et, comme prévu par le contrat d'affermage, le délégataire a versé à la Ville une redevance annuelle de 173 791,88 €, représentant les frais d'amortissement des biens et équipements d'exploitation financés par la Ville.

La redevance a été fixée contractuellement, pour la nouvelle délégation, à 181 000 €.

La commission culturelle et financière du Théâtre Montansier réunie le 8 novembre 2005 a, comme prévu par l'article 22 du contrat d'affermage, pris acte des comptes clôturés au 31 mai 2005,

du budget prévisionnel de la saison 2005/2006 et proposé de fixer la compensation tarifaire au même montant que celui de la saison 2004/2005, soit 1 028 617 €.

C'est cette somme que je vous propose d'accorder au délégataire.

Un acompte de 428 590 € sur cette compensation avait déjà été accordé par délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2004.

Je rappelle que depuis la délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2001, l'acompte représente 5/12^{èmes} du montant de la compensation et le solde 7/12^{èmes}, et qu'il en est de même pour la redevance versée à la Ville.

Je vous propose donc de verser à la « Compagnie Reine Production » le solde de la compensation tarifaire pour la saison 2005/2006, soit 600 027 €, et d'autre part un acompte de 428 590 €, représentant les 5/12^{èmes} de la compensation tarifaire, à valoir sur le montant de la compensation qui lui sera attribuée au titre de la saison 2006/2007 et dont le montant sera fixé ultérieurement.

Depuis la première saison, en 2000-2001, nous bénéficions donc d'une programmation active et diversifiée, avec une subvention maintenue au même niveau.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide d'accorder, au titre de la saison 2005/2006, à la S.A.R.L. « Compagnie Reine Production », chargée de l'exploitation du Théâtre Montansier, une compensation tarifaire de 1 028 617 €, destinée à proposer des représentations théâtrales en offrant des tarifs accessibles au plus grand nombre et de verser le solde de cette compensation, soit 600 027 € ;*
- 2) *décide d'accorder à la S.A.R.L. « Compagnie Reine Production », un acompte de 428 590 € sur la compensation qui lui sera attribuée au titre de la saison 2006/2007 et dont le montant sera fixé ultérieurement ;*
- 3) *dit que le versement correspondant sera effectué au début de l'année 2006 ;*
- 4) *dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Ville pour 2006.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'Enseignement, de la culture, de la jeunesse et des sports.

J'en profite pour faire un commentaire sur le budget de la culture. On s'est peut-être étonné de l'augmentation des crédits de 7%. Je tiens à souligner qu'elle ne porte pas du tout sur l'animation culturelle au contraire, mais tient à la forte augmentation des dépenses pour la politique d'archives, qui était tout à fait nécessaire. Elle est gérée par Bertrand DEVYS depuis deux ans et je suis heureux que, depuis qu'il gère ce dossier, les crédits pour les archives municipales aient considérablement augmenté. Mais je tenais à souligner que la politique que je mène en tant qu'adjoint à la Culture, sous l'autorité de M. le Maire, est une politique très volontariste, car l'engagement de M. le Maire dans ce domaine est fort, mais ne donne lieu en aucun cas à un dérapage, loin de là. Depuis que j'ai l'honneur de m'occuper de ce secteur, j'ai toujours été attentif à cet aspect budgétaire qui est pour moi capital. Il est essentiel de mener une politique efficace, si possible originale, avec des moyens limités, car ce sont les contribuables de Versailles qui y participent.

M. de LESQUEN :

Sur la gestion du théâtre Montansier, nous sommes moins enthousiastes que M. de MAZIERES. Nous avons une opinion mitigée. D'abord, je rappelle que nous avons trouvé que la manière dont on avait choisi le délégataire de service était opaque et que la concurrence n'avait pas fonctionné

correctement (*protestations*) et cela est très regrettable. Je ne crois pas que les taux d'occupation, faibles ou insuffisants, aient augmenté, ni que la programmation réponde toujours au vœu des Versaillais ou des habitants des communes voisines susceptibles de fréquenter le théâtre Montansier.

Pour cette raison, nous nous abstenons.

M. de MAZIERES :

S'agissant de la fréquentation, Jean-Daniel LAVAL a doublé le nombre de représentations, ce qui est exceptionnel avec une subvention constante. Cela signifie aussi une action très forte vers les écoles. Aujourd'hui, et cela n'avait jamais été le cas auparavant, grâce à Jean-Daniel LAVAL et à sa troupe, le théâtre Montansier est reconnu par la DRAC pour son action en milieu éducatif. Dans notre politique, attentive à la formation de tous, y compris dans des quartiers en difficulté, c'est essentiel. On peut être très fiers de cette action. Bien sûr, il y aura toujours tel ou tel spectacle qui ne vous plaira pas. Il en va de même pour chacun, et pour moi. Mais reconnaître l'action de générosité qui est menée dans ce théâtre, avec une troupe, ce qui est assez rare, et un budget contenu, cela mérite un hommage public (*applaudissements*).

M. BANCAL :

M. de LESQUEN a tenu des propos totalement diffamatoires sur le choix du délégataire.

M. de LESQUEN :

Mais arrêtez vos âneries un jour, M. BANCAL !

M. BANCAL :

A l'époque, pour le choix du prestataire, un appel à concurrence avait été lancé dans *Télérama* qui, pour de domaine, est à peu près ce que le *Moniteur* est aux travaux publics, le journal de référence que lisent toutes les personnes concernées. Ces propos sont une fois de plus diffamatoires.

M. le Maire :

Je suis également reconnaissant à Jean-Daniel LAVAL d'avoir aidé à sauver deux autres théâtres dans le cadre de la communauté de communes, à Fontenay-le-Fleury et à Saint-Cyr-l'École. Là encore, vous constatez l'intérêt de pouvoir mutualiser les moyens qu'ils soient artistiques ou de gestion.

Mme COULLOCH-KATZ :

Je tiens à ajouter que Jean-Daniel LAVAL fait un travail remarquable dans le cadre de l'association Culture du cœur. Je l'ai rencontré à ce propos et ce qu'il parvient à faire est formidable.

Mme DUPONT :

Pour ma part, je signale qu'il a créé avec l'APEI et la Sauvegarde de l'enfance le festival Orphée qui met vraiment en valeur la dignité des personnes handicapées. On peut reconnaître en lui un grand humaniste. (*applaudissements*).

M. le Maire :

Sans compter toutes les actions que nous ne citons pas ce soir, comme le travail remarquable qu'il accomplit à la prison de femmes, pour bien montrer que ce n'est pas parce que l'on est en prison que l'on ne reste pas un citoyen.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté avec six abstentions (groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles)

2005.12.241**Contrat temps libres conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines****Prorogation d'un an****Mme CABANES :**

La Ville de Versailles et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) ont signé un contrat temps libres le 14 décembre 2000 pour une durée de trois ans et un avenant n°1 le 29 septembre 2003 pour proroger ce contrat jusqu'au 31 décembre 2004.

Ce dispositif a pour objectif d'aider les communes à développer sur leur territoire une politique globale et concertée en faveur des loisirs des enfants et adolescents, de 6 à 16 ans, en dehors des temps scolaires. La signature d'un tel contrat permet d'obtenir le soutien technique et financier de la CAFY pour des actions proposées par la Ville de Versailles.

Le contrat étant arrivé à échéance le 31 décembre 2004, un bilan a été établi et remis à la CAFY en octobre 2005, proposant les orientations prises en matière de loisirs pour les enfants et adolescents de 6 à 18 ans.

Pour maintenir son action auprès des jeunes de 6 à 18 ans, la CAFY propose à la Ville de Versailles, une prorogation du contrat temps libres d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2005.

Quatre orientations vont être développées dans les maisons de quartier et au centre de loisirs primaire de Porchefontaine : Comment accéder au mieux à la culture ; comment améliorer la qualité des activités des centres de loisir y compris en faisant des liens avec les mamans et les familles ; développer des loisirs spécifiques pour les 11-18 ans autour de la citoyenneté, avec la sécurité routière par exemple ; développer plus de camps et séjours pendant les petites vacances et en début et fin de grandes vacances, pour apprendre à vivre en collectivité.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *décide de signer un avenant n°2 au contrat temps libres intervenu avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, afin de prolonger ce contrat pour une période d'un an à compter du 1^{er} janvier 2005.*
- 2) *autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de la famille, du social et du logement.

Le projet de délibération, mise aux voix, est adopté à l'unanimité.

2005.12.242**Délégation de service public pour la gestion du point multiservices vélos à la gare de Versailles****Chantiers - Contrat de délégation de service public – Choix du délégataire****M. FONTAINE :**

Le contrat d'affermage pour la gestion du point multiservices vélos de la gare de Versailles-Chantiers, conclu le 14 février 2004 avec la Société Versaillaise de Transports Urbains (S.V.T.U.)/PHEBUS, arrive à terme le 31 décembre 2005.

La commission consultative des services publics locaux a rendu le 16 septembre 2005 un avis favorable au principe de renouvellement de la délégation de service public concernant ce service. Ce

principe a également été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 22 septembre 2005.

Je souhaite rappeler la procédure qui a été menée dans cette affaire.

En réponse à la consultation lancée le 23 septembre 2005, une seule offre, celle de la Société Versaillaise de Transports Urbains (S.V.T.U.)/PHEBUS a été remise dans les délais.

Elle prévoit notamment les conditions d'ouverture suivantes :

- du lundi au vendredi : de 7 h à 10 h et de 16 h à 20 h
- ouverture exceptionnelle les samedis et dimanches selon les événements (Fête du vélo, Vélo City ...)

Les membres de la commission de délégation de service public ont émis un avis favorable pour que les négociations soient menées avec cette société.

Celles-ci ont porté sur trois points :

- 1) diminution du coût de location des vélos, le coût de la demi-journée à 5 € au lieu de 10 €, supprimer la location à l'heure, et possibilité de tarif à la demi-journée pour la location et le gardiennage sachant que le local du candidat est fermé de 10 H 00 à 16 H 00,
- 2) affichage des tarifs des réparations standard et des horaires de présence du réparateur,
- 3) publicité concernant les locations dans l'enceinte de la gare des Chantiers ainsi qu'auprès des prestataires de tourisme (Gares de Versailles, Gare Montparnasse, Office du Tourisme, guides touristiques etc...).

Les négociations ont abouti de la façon suivante :

1^{er} point :

- La SVTU maintient le tarif de la location à la demi-journée. Elle rappelle, à ce propos, que le point multi-services vélo (PMV) est exploité aux risques et périls de la société.
- La S.V.T.U. accepte de baisser substantiellement le tarif horaire de location de 5 €/heure à 2 €/heure.
- La SVTU précise que des tarifs spéciaux sont mis en œuvre lors de manifestations particulières, comme la fête des circulations douces avec une location à 1€/heure.

2^{ème} point :

- La SVTU répond favorablement au point n°2 :
 - Les horaires de présence du réparateur et le tarif horaire des réparations seront indiqués sur le dépliant concernant le PMV.
 - Une affiche format A4 sera fixée dans le PMV reprenant les indications mentionnées ci-dessus.

3^{ème} point :

- La SVTU procède déjà à ces diffusions et continuera ses efforts dans ce sens tant auprès de la SNCF, que de l'office du tourisme.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, je vous propose de retenir cette offre et je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1411-12,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 septembre 2005,

- 1) décide de retenir l'offre d'affermage de la Société Versaillaise de Transports Urbains / Phébus pour une durée allant du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2006 au plus tard ;*
- 2) autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public* ci-annexé et tout acte s'y rapportant ;*
- 3) dit que la redevance perçue par la Ville s'élève annuellement à 1 680 €.*

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

2005.12.243**Travaux de revêtement de chaussée en béton bitumineux et marquage au sol - Avenant n°1 au marché passé avec la SCREG -****M. FONTAINE :**

Par délibération du 6 juillet 2005, le Conseil Municipal a autorisé à signer le marché de travaux de revêtement de chaussée en béton bitumineux et de marquage au sol dans plusieurs rues de Versailles. Il s'agit d'un marché passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, attribué à l'entreprise SCREG et notifié le 22 juillet 2005.

En raison d'accélération du programme d'enfouissement des réseaux aériens suite à la délibération du Conseil Général des Yvelines concernant la mise en place d'une nouvelle subvention, il a été décidé de ne pas réaliser le revêtement sur le boulevard de Glatigny avant l'enfouissement et de mener les deux opérations en même temps en 2006.

Ces travaux représentaient environ 15% du marché ce qui correspond aux travaux réalisés en substitution dans les rues suivantes:

- rue St Médéric sur les 2 sections (entre Tournelles et Anjou) – (entre Borgnis Desbordes et Regnier)
- Impasses : Lulli et Jenner
- Rue Ste Geneviève

Il convient donc de conclure un avenant n° 1 avec la SCREG pour prendre en compte ces modifications

L'exécution de ces travaux augmente le délai de d'exécution du marché d'une semaine, cependant, ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur le montant estimatif du marché.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) décide de conclure un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise SCREG pour les travaux de revêtement de chaussée en béton bitumineux et de marquage au sol. Cet avenant modifie la liste des voies concernées, remplaçant le boulevard de Glatigny par les rues Saint Médéric et Sainte Geneviève et les impasses Lulli et Jenner. Le délai d'exécution du marché est augmenté d'une semaine.*

- 2) autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tous documents s'y rapportant ;
- 3) dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville :
- Chapitre 908 : aménagement et services urbains – environnement ;
 - Article 822.0 : voirie routière ;
 - Nature 2315 : installations, matériels et outillage techniques ;
 - Programme 200511 : reprofilage des chaussées

Avis favorable de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

M. de LESQUEN :

Ces travaux sont très nécessaires, et nous approuvons sur le fond cette délibération. Malheureusement, nous ne pourrions pas la voter. (*rires*)

M. JAMOIS :

Et pourquoi ?

M. de LESQUEN :

Parce que nous n'avons pas confiance dans la commission d'appel d'offres (*Ah ! sur de nombreux bancs*). Et pourquoi n'avons-nous pas confiance dans la commission d'appel d'offres ? C'est parce que le 25 mars 2001... (*Ah ! sur de nombreux bancs*)

M. BANCAL :

Je tiens à dire que c'est réciproque. La commission d'appel d'offres ne vous fait pas confiance.

M. de LESQUEN :

C'est une erreur, car quand on est honnête et scrupuleux, une commission d'appel d'offres est une commission purement technique, dans laquelle il n'y a aucune raison d'éliminer l'opposition. Or, à la suite d'un accord secret et honteux entre la liste pintiste et la liste de Mme COULLOCH-KATZ, l'URV a été exclue de la commission d'appel d'offres.

M. COLOMBANI, qui était à l'époque conseiller régional, a fait un parallèle osé avec ce qui s'était passé au conseil régional d'Ile-de-France. M. DEVYS pourrait nous en parler, il connaît bien le sujet, je crois. Je n'en dirai pas plus. Nous ne prendrons pas part au vote.

M. le Maire :

Je commence à en avoir assez de parler de sujets qui n'ont rien à voir avec la gestion municipale. Est-ce que je vais être obligé de rappeler qu'à une certaine époque, pour une affaire de vinasse, vous avez été mis en examen ?

M. de LESQUEN :

Rappelez tout ce que vous voulez, c'est faux. J'ai déjà répondu sur la question.

M. le Maire :

Il vaut mieux que l'on s'arrête là.

M. de LESQUEN :

Ecoutez, Monsieur le trésorier du RPR, qui avez reçu 10 000 francs de la société Léon GROSSE, vous n'avez pas de leçon à donner. (*exclamations et huées*) La mise en examen dont vous parlez a été abrogée et portait sur un délit non intentionnel, que vous, M. le Maire, devriez bien connaître. Moi, je n'ai pas reçu une mallette de 350 000 francs comme M. DEVYS (*exclamations*). Moi, je n'ai pas reçu une mallette de 350 000 francs, comme M. DEVYS. Cela prend longtemps à compter, M. DEVYS, 350 000 francs en petites coupures usagées ?

M. DEVYS :

Répétez ce que vous venez de dire, pour que tout le monde entende bien.

M. de LESQUEN :

Je le répète.

M. DEVYS :

Répétez !

M. de LESQUEN :

L'ordonnance des juges d'instruction Van Ruymbeke...

M. DEVYS :

Ne faites pas de commentaire, répétez ce que vous avez dit.

M. de LESQUEN :

L'ordonnance des juges d'instruction Van Ruymbeke et des autres dit que vous avez reçu une mallette de 350 000 francs.

M. MARVAUD :

Vous l'avez dit, Monsieur de LESQUEN.

M. de LESQUEN :

Vous ne l'avez jamais démenti et vous m'avez fait un procès en diffamation parce que j'avais dit que vous aviez été cité dans l'affaire des marchés d'Ile de France et vous avez perdu ce procès en diffamation.

M. DEVYS :

Ne dites pas cela, vous n'avez pas apporté la preuve de la vérité.

M. de LESQUEN :

Je n'ai pas dit que vous étiez corrompu, j'ai dit que vous aviez reçu une mallette de billets...

M. DEVYS :

Vous n'avez pas apporté la preuve de la vérité.

M. de LESQUEN :

...et dans un pays normal, vous auriez dû démissionner depuis longtemps de votre poste.

M. DEVYS :

Répétez ce que vous venez de dire.

M. MARVAUD :

Monsieur le Maire, faites exclure cet individu, ce n'est plus possible !

M. le Maire :

Moi ce que je vois, c'est que l'un a été mis en examen et pas l'autre. Maintenant, c'est terminé.

M. de LESQUEN :

Je n'ai pas été mis en examen, c'est faux.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, le groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles ne participant pas au vote.

2005.12.244**Autorisation de signer les marchés supérieurs à 230.000 € HT - Choix de la commission d'appel d'offres****M. ULRICH :**

En application de l'article L.2122-21-1 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés avec les titulaires choisis par la commission d'appel d'offres.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés listés ci-dessous ainsi que tous documents y afférents.

Objet du marché	Choix faits par la CAO		
	Date de la CAO	Nom des titulaires	Montants des marchés
<i>Fourniture, livraison, montage et mise en place de mobilier scolaire et administratif pour les écoles, le centre communal d'action sociale et les services municipaux de la ville de Versailles.</i>			
<i>Lot n°1 « Fourniture de mobilier administratif »</i>	<i>29/11/2005</i>	<i>ENTER</i>	<i>Seuil minimum annuel : 58 000 €HT, soit 69 368 € TTC Seuil maximum annuel : 190 000 €HT, soit 227 240 € TTC</i>

<i>Lot n°2 « Fourniture de mobilier scolaire »</i>	<i>29/11/2005</i>	<i>DELAGRAVE</i>	<i>Seuil minimum annuel : 60 000 €HT, soit 71.760 € TTC Seuil maximum annuel : 180 000 €HT, soit 215 280 € TTC</i>
<i>Marché d'impression - 4 lots</i>			
<i>Lot n°1 : « Affiches, cartes postales » (multi attributaire)</i>	<i>15/11/2005</i>	<i>LE REVEIL DE LA MARNE WAUQUIER LA FOURMI EPSILON</i>	<i>Seuil minimum annuel : 55 000 €HT, soit 65 780 € TTC Seuil maximum annuel : 220 000 €HT, soit 263 120 € TTC</i>
<i>Lot n°2 : « Papeterie »</i>	<i>15/11/2005</i>	<i>LE REVEIL DE LA MARNE</i>	<i>Seuil minimum annuel : 49 000 €HT, soit 58 604 € TTC Seuil maximum annuel : 196 000 €HT, soit 234 416 € TTC</i>
<i>Lot n°3 : « Affiche mobilier urbain »</i>	<i>15/11/2005</i>	<i>DELAROCHE PUBLICITE</i>	<i>Seuil minimum annuel : 14 000 €HT, soit 16 744 € TTC Seuil maximum annuel : 56 000 €HT, soit 66 976 € TTC</i>
<i>Lot n°4 : « Dépliants, brochures, catalogues... »</i>	<i>15/11/2005</i>	<i>LE REVEIL DE LA MARNE</i>	<i>Seuil minimum annuel : 115 000 €HT, soit 137540 € TTC Seuil maximum annuel : 460 000 €HT, soit 550 160 € TTC</i>

Avis favorable de la commission de l'Administration générale, de la vie économique et des finances et de la commission de l'urbanisme et des travaux.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité des votants, le groupe de l'Union pour le renouveau de Versailles ne prenant pas part au vote.

2005.12.245

Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2004

Délibération retirée de l'ordre du jour

2005.12.246

Communauté de communes du Grand Parc - Adoption du rapport d'activités 2004

Délibération retirée de l'ordre du jour

2005.12.247

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SIAROV)

Modification des statuts

M. MEZZADRI :

Avant de laisser Mme GUILLOT exposer la délibération, je voudrais m'associer aux félicitations déjà adressées à nos collaborateurs et nos agents. Avant-hier à Vélizy, les services des espaces verts ont obtenu quatre prix (*applaudissements*). La ville de Versailles a eu sa première fleur et va concourir maintenant au niveau régional. Dans les prix spéciaux du jury, un prix d'excellence a récompensé la qualité du fleurissement grâce au travail de tous les jardins. Nous avons eu aussi le premier prix des mairies fleuries et le coup de cœur du jury pour le travail fait depuis quelques années. Félicitations à tous les agents ! (*applaudissements*)

Mme GUILLOT :

Lors de sa séance du 23 juin 2005 le Syndicat intercommunal d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SIAROV) a pris acte de la nécessité de modifier ses statuts en syndicat mixte suite à la transformation du SAN de Saint Quentin en Yvelines en communauté d'agglomération.

Le SAN de Saint Quentin en Yvelines, qui représente au sein du SIAROV les communes de Montigny le Bretonneux et Trappes, a en effet été transformé en communauté d'agglomération par arrêté préfectoral le 16 décembre 2003. En conséquence, le maintien de la communauté d'agglomération parmi les collectivités associées au sein du SIAROV implique la transformation de ce dernier en syndicat mixte conformément à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette modification nous a été notifiée le 11 octobre dernier. Conformément à l'article L.5211-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur ces changements, dans un délai de trois mois à compter de leur notification.

En conséquence, je vous invite à adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) *approuve la transformation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SIAROV) en Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) ;*
- 2) *approuve les modifications des statuts du SIAROV telles que figurant en annexe ;*

Avis favorable de la commission de l'Urbanisme et des travaux.

Le projet de délibération, mis aux voix, est adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Bonsoir à tous, et bonne fin d'année.

La séance est levée à 23 heures 50.

ANNEXES

Délibération 2005.12.228 : Subventions aux associations et divers organismes pour 2006
Annexes

Délibération 2005.12.229 : Exercice 2005 – Budget principal – Décision modificative n°4
Annexes

**Délibération 2005.12.230 : Exercice 2005 – Budget annexe du service de l'Assainissement –
Décision modificative n°2**
Annexes

Délibération 2005.12.234 : Tarifs municipaux – Année civil 2006
Annexes

S O M M A I R E

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en application de l'article L 2122.22 du Code général des collectivités territoriales (délibération du 25 novembre 2004)	629
Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2005	630
Informations diverses	
Annexes	702

DECISIONS

DATES	N°	OBJET	
28 octobre 2005	2005/352	Contrat d'animation autour d'une initiation à la calligraphie arabe à la maison de quartier Versailles – Clagny-Glatigny	629
3 novembre 2005	2005/353	Contrat relatif à la mission de contrôle technique dans le cadre des études de conception du projet d'extension et de mise en conformité du Palais des Congrès à Versailles	629
7 novembre 2005	2005/354	Contrat d'animation autour de « La Chanson française », animation organisée le 25 novembre 2005 par la maison de quartier des Chantiers	629
9 novembre 2005	2005/356	Université inter-âges : tarif d'un stage de peinture sur tôle	629
9 novembre 2005	2005/357	Travaux d'enfouissement des réseaux aériens électriques et de télécommunications et la rénovation de l'éclairage et de la voirie le long de la rue Lacordaire – Marché à procédure adaptée – Avenant n°1 au lot n°2 conclu avec la société EUROVIA	629
9 novembre 2005	2005/358	Contrat relatif à l'installation de 4 bornes automatiques place Charost	629
10 novembre 2005	2005/359	Contrat de maintenance du matériel et du logiciel ESII relatif à la gestion des files d'attente	629
15 novembre 2005	2005/361	Contrat pour une animation sur le thème de la nutrition à la maison de quartier Clagny-Glatigny	629
16 novembre 2005	2005/363	Séjours destinés aux personnes âgées (DPA) – Marché sans formalité préalable	629
16 novembre 2005	2005/364	Contrat d'hébergement pour un groupe de trente personnes de la maison de Clagny-Glatigny pour le 17 décembre 2005 à Lille	629

16 novembre 2005	2005/365	Convention pour une prestation dans le cadre d'une soirée orientale destinée aux usagers des différentes maisons de quartiers de Versailles	630
16 novembre 2005	2005/366	Contrat relatif à la réhabilitation d'un collecteur unitaire de 300 mm par chemisage continu polymérisé en place, entre les rues Franklin et Vergennes conclu avec la société M3R	630
16 novembre 2005	2005/367	Création d'un collecteur d'eaux usées sur la route de la minière – Marché à procédure adaptée conclu avec la société COCA	630
17 novembre 2005	2005/368	Convention de prêt multi-index avec phase de mobilisation de 5 600 000 € auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile de France Ouest – Prorogation – Avenant n°1	630
18 novembre 2005	2005/369	Mise à disposition de M. DANEY d'un logement communal situé en centre technique municipal, 143 ter rue Yves Le Coz à Versailles – Convention de location	630
18 novembre 2005	2005/370	Convention de réservation de trésorerie multi-index de 12 200 000 € avec Natexia Banques Populaires	630

Les décisions n°2005/355, 2005/360, 2005/362 sont sans objet.

DELIBERATIONS

2005.12.227	Budget Primitif Ville et assainissement pour 2006 - Adoption	634
2005.12.228	Subventions aux associations et divers organismes	664
2005.12.229	Budget Ville - Exercice 2005 - Décision modificative n°4	667
2005.12.230	Budget annexe du service de l'Assainissement - Exercice 2005 – Décision modificative n° 2	670
2005.12.231	Convention de financement multi-index et multi-options de 4 000 000 € et convention de prêt multi-index reconstituable de 5 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France Ouest	671
2005.12.232	Convention de financement multi-index et multi-options de 10 000 000 € auprès de la Société Générale	675
2005.12.233	Convention de financement multi-index et multi-options de 6 000 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Paris et d'Ile de France	677
2005.12.234	Tarifs municipaux – Année civile 2006	679

2005.12.235	Transfert à la Ville du service de la restauration et du service d'interventions polyvalentes (SIP) du centre communal d'action sociale	680
2005.12.236	Personnel territorial – régime indemnitaire de la filière sociale et médico-sociale	687
2005.12.237	Mise en place d'un dispositif municipal d'information et d'accueil pour les usagers des services de la ville de Versailles – Participation au projet social européens « services sociétaux locaux »	688
2005.12.238	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Attributions de subventions – conventions	688
2005.12.239	Protocole d'accord entre l'Etat, le Département des Yvelines et la Ville, sur la situation patrimoniale actuelle de la Place d'Armes, des grandes avenues et de diverses voies – Approbation	690
2005.12.240	Théâtre Montansier – Compensation tarifaire pour la saison 2005/2006 et acompte pour la saison 2006/2007	691
2005.12.241	Contrat temps libres passé avec la CAFY – Prorogation d'un an	694
2005.12.242	Délégation de service public pour la gestion du point multiservice vélos à la gare de Versailles-Chantiers – Contrat de délégation de service public – Choix du délégataire	694
2005.12.243	Travaux de revêtement de chaussée en béton bitumineux et marquage au sol – Avenant n° 1 au marché passé avec la SCREG	696
2005.12.244	Autorisation de signer les marchés supérieurs à 230 000 € - Choix de la commission d'appel d'offres	699
2005.12.245	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement – Exercice 2004	700
2005.12.246	Communauté de communes du Grand Parc - Adoption du rapport d'activités 2004	700
2005.12.247	Syndicat intercommunal d'assainissement de la région ouest de Versailles – Modification des statuts	701